

Rapport Annuel de Développement Durable portant sur l'année 2021



Introduction

La Métropole des transitions

Après une page COVID, qui n'est pas encore définitivement tournée, l'année 2021 a suggéré à tous de repartir sur de nouvelles bases.

En effet, cette crise qui a mis en exergue à l'échelle internationale comme locale bien des vulnérabilités, a été l'opportunité de repenser des priorités, telles que la souveraineté alimentaire, industrielle ou énergétique du territoire.

Chacun a pu constater comment en quelques semaines, certaines populations ont pu basculer dans la pauvreté et le dénuement et à quel point la réactivité et la mobilisation de l'Institution ont pu faire la différence, pour venir en aide aux plus fragiles

Un certain type de produits industriels devenus essentiels ont manqué, mettant en difficultés plusieurs branches d'activités (ex : les semi-conducteurs) et montrant notre dépendance dans un marché globalisé.

Dans le même temps, le changement climatique s'est imposé de manière plus significative encore à l'ensemble de la planète : sécheresses, inondations, pénuries de ressources, phénomènes météorologiques dévastateurs... La sécheresse a engendré des incendies sans précédent, qui ont détruit des puits "carbone" et des espaces précieux pour la biodiversité que sont les forêts. La hausse des températures, qui a renforcé les effets délétères de la pollution de l'air, a pesé lourd sur la santé humaine.

Le rapport du GIEC a mis en exergue la nécessité d'intervenir de manière décisive dans les trois années à venir, non seulement pour s'adapter à ces phénomènes, mais surtout pour les atténuer, afin qu'ils puissent être supportables.

L'atténuation, qui consiste à agir pour réduire les émissions de carbone, dépend essentiellement de l'industrie, des transports et de la mobilité ainsi que du chauffage urbain. Dans le cadre de ses compétences, la Métropole a engagé des actions massives sur la mobilité et sur la rénovation thermique de l'habitat. Elle a également consacré de lourds investissements dans le domaine de l'économie, dans l'industrie comme l'agriculture, pour favoriser l'innovation ainsi que la recherche et la diffusion de modes de production et de transformation plus vertueux.

L'adaptation, qui consiste à prendre acte des impacts générés par le changement climatique et de s'y adapter au mieux a incité la Métropole à agir dans les secteurs du social, de la santé, de l'aménagement, de la préservation des espaces naturels. Mais, l'adaptation consiste également de revoir les modes de production et de consommation, des entreprises comme des particuliers.

Répondre à ces crises, nécessite de modifier ses pratiques, de s'engager dans une démarche structurante holistique qui intègre l'ensemble des compétences, afin de rendre le territoire plus résilient, moins vulnérable, plus résistant et plus autonome pour permettre son développement et le bien-vivre de ses habitants.

Le rôle de la métropole est d'agir au mieux de ses compétences et de ses moyens, mais également de créer un mouvement, une dynamique, propre à entraîner l'ensemble des acteurs du territoire dans un cercle positif d'actions communes et concertées au profit de tous.

2021 a engagé définitivement la Métropole sur la voie de la transition écologique, économique, sociale, numérique et culturelle.

Sommaire

Chapitre I : La transition écologique

1. Le plan climat : la dynamique de la transition
 - 1.1 les Plans de mobilisation
 - 1.2 Agir ensemble pour éclairer mieux
2. L'énergie : valoriser les ressources potentielles du territoire pour tendre vers l'autonomie énergétique
 - 2.1 Développer la production
 - 2.2 Réduire la consommation
3. L'engagement Carbone
 - 3.1 L'ambition mobilité
 - 3.2 L'aménagement : repenser la ville
 - 3.3 L'amélioration de la qualité de l'air
 - 3.4 La maîtrise des déchets
 - 3.5 La préservation de la ressource "Eau"
 - 3.6 L'innovation au service d'une agriculture résiliente
4. L'innovation au service de la croissance durable
 - 4.1 Le soutien à l'innovation comme facteur de transition et de développement durable
 - 4.2 La décarbonation de l'industrie
 - 4.3 L'ouverture progressive à l'international

Chapitre II : La Métropole inclusive

1 – La cohésion sociale pour la Métropole des possibles

- 1.1 - Les outils réglementaires
- 1.2 - La démarche innovante : "le Lab" de la cohésion sociale
- 1.3 - Les actions : cap sur l'innovation

2 – L'insertion et l'emploi

- 2.1 - Mieux accompagner les publics éloignés de l'emploi avec des réponses sur mesure
- 2.2 - Les clauses sociales dans les marchés publics : levier d'action en faveur de l'emploi
- 2.3 - Focus sur le démonstrateur de ville durable

3 – L'aménagement Durable

- 3.1- L'approche intégrée
- 3.2 - La renaturation : les Quartiers Fertiles
- 3.3 - L'urbanisme favorable à la santé

4 – La santé-environnement

- 4.1 - Encourager la recherche et la concertation
- 4.2 - L'amélioration de la qualité de l'air
- 4.3 - La lutte contre le bruit
- 4.4 - La prévention des risques

5 – L'agriculture et l'agriculture urbaine

- 5.1 - Favoriser le développement des agricultures
- 5.2 - Encourager la production et la consommation de produits Bio
- 5.3 - Le développement de la transformation et des circuits de distribution

6 – La culture en transition

7 – L'éducation à l'environnement et au développement durable

- 7.1 - Un arsenal d'interventions
- 7.2 - Une démarche inédite et fructueuse : les Fertiles Rencontres
- 7.3 - L'atlas de la biodiversité

8 - La politique sportive : en route vers les JO 2024

- 8.1 - Accompagnement et promotion de la performance et des disciplines sportives
- 8.2 - Le sport vecteur de santé et d'inclusion

9 – La lutte contre les discriminations et l'exclusion

- 9.1 - Intégrer l'égalité des sexes au sein des politiques publiques de la Métropole
- 9.2 - Poursuivre le conventionnement en faveur du handicap



Chapitre III : La Métropole nature

1- Les espaces naturels et la forêt

- 1.1- Les espaces naturels et les parcs
- 1.2- L'atlas métropolitain de la biodiversité
- 1.3 -La préservation et la valorisation forestière
- 1.4 -Le Congrès de l'UICN : améliorer la connaissance pour préserver la nature

2 - La protection des zones humides, GEMAPI

- 2.1 - L'organisation de la compétence GEMAPI
- 2.2 - La désimperméabilisation des sols

3 – La protection et la valorisation du patrimoine littoral, lacustre et maritime

Chapitre IV : La Métropole leader et exemplaire

1- La Métropole vecteur de la dynamique territoriale

- 1.1 - Le projet métropolitain comme vecteur de la relance et du renouveau
- 1.2- Les études et outils innovants
- 1.3- Les Contractualisations, projets et partenariats
- 1.4 - Le Conseil de Développement

2- La transition numérique

- 2.1- Le numérique pour réduire les déplacements
- 2.2 - Réduire, réutiliser, recycler
- 2.3 - Exporter les savoir-faire pour développer les services publics.

3 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments métropolitains

4- L'achat public renforce ses dispositifs

- 4.1 l'achat responsable
- 4.2 Le verdissement de la flotte
- 4.3 - Atteindre le Zéro plastique

5- La prise en charge sociale des agents de la Collectivité

- 5.1 - Devenir une Métropole apprenante
- 5.2 - Accroître le bien-être au travail

6- Renforcer la sécurisation des pratiques et la protection des données

- 6.1 - Renforcer l'efficacité de l'Institution

Conclusion

I. La transition écologique

Le changement climatique nous impose de lutter contre les phénomènes qui concourent à renforcer l'effet de serre, par l'accumulation du carbone dans l'atmosphère.

Seule une démarche concertée et globalisée vers une transition écologique, est en capacité d'apporter une réelle efficacité.

Tous les domaines de compétence de la Métropole sont concernés : environnement, économie, aménagement, habitat, mobilité, énergie, agriculture et tous s'engagent dans une voie plus durable.

Porter des stratégies ambitieuses dans la quasi-totalité de ces domaines et développer des outils innovants, permettra au territoire de tendre vers une plus grande autonomie.

Le plan climat, l'outil de la transition écologique, s'articule autour des engagements nationaux (COP 21) et régionaux (SRADDET). Les grands schémas réglementaires, tels que le SCOT, les PLUI, le PDU, sont également porteurs d'engagements durables.

De manière volontariste, la Métropole a également élaboré et mis en œuvre des schémas et plans stratégiques (Mobilité, économie, énergie, agriculture, espaces naturels, ...) qui intègrent les ambitions de développement durable.

La transition est en marche et en 2021 la Métropole Aix-Marseille Provence en fait une nouvelle fois la preuve.

1. Le plan climat : la dynamique de la transition
 - 1.1 les Plans de mobilisation
 - 1.2 Agir ensemble pour éclairer mieux
2. L'énergie : valoriser les ressources potentielles du territoire pour tendre vers l'autonomie énergétique
 - 2.1 Développer la production
 - 2.2 Réduire la consommation
3. L'engagement Carbone
 - 3.1 L'ambition mobilité
 - 3.2 L'aménagement : repenser la ville
 - 3.3 L'amélioration de la qualité de l'air
 - 3.4 La maîtrise des déchets
 - 3.5 La préservation de la ressource "Eau"
 - 3.6 L'innovation au service d'une agriculture résiliente
4. L'innovation au service de la croissance durable
 - 4.1 Le soutien à l'innovation comme facteur de transition et de développement durable
 - 4.2 La décarbonation de l'industrie
 - 4.3 L'ouverture progressive à l'international

1. Le plan climat : la dynamique de la transition

Le Plan Climat Air Energie métropolitain a été adopté à l'unanimité en Conseil de Métropole le 16 décembre 2021. Inscrit dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, il fixe des objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des consommations d'énergie, de développement d'énergies renouvelables et d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Ce plan stratégique développe également une centaine d'actions opérationnelles. La Métropole a la responsabilité de l'animer et de coordonner les projets qui y sont inscrits par les acteurs locaux. Le Plan Climat nourrit aussi l'ensemble des autres programmes stratégiques métropolitains et garantit la cohérence des dispositifs au regard des enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air. Sa construction a fait l'objet d'un processus de co-élaboration volontariste, par la participation de nombreux partenaires pluridisciplinaires. Tout en étant ambitieux, le Plan Climat a été conçu dans un souci de réalisme, quant aux moyens mobilisables et à la trajectoire visée.

La Métropole s'est appuyée sur ses propres compétences pour instiller une dynamique mais aussi sur les engagements des acteurs du territoire dont dépend, en grande partie, l'atteinte des objectifs (67 % des émissions de GES proviennent des activités économiques et industrielles).

Sur cette base, le Plan Climat métropolitain est l'engagement « politique » donnant une orientation forte qui permet de légitimer la Métropole dans son rôle de coordinateur et de mobilisateur vis-à-vis des autres acteurs sur ces enjeux de transition énergétique, d'autonomie et de qualité de vie.

Encadré

Pour rappel, la stratégie du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) s'articule autour de 5 ambitions à l'horizon 2050 :

- Inventer une Métropole neutre en carbone ;
- Réduire de 50 % les consommations énergétiques dans l'ensemble des secteurs ;
- Couvrir 100 % de nos besoins de consommation d'énergie par des énergies renouvelables ;
- Diminuer de 50 % la population exposée aux pollutions atmosphériques et sonores pour préserver son cadre de vie et sa santé ;
- Adapter le territoire aux impacts du changement climatique pour assurer la pérennité de son développement.

Le programme stratégique du Plan Climat compte 100 actions, dont 73% sont portées par la Métropole. La plupart des directions de la Métropole conduit des projets qui répondent aux objectifs du Plan climat. Le graphe ci-dessous en montre la répartition selon les axes poursuivis, reflétant la diversité des thèmes traités.

S'inscrivent dans le plan climat, les démarches métropolitaines : plan vélo, Zone Faibles Emissions Mobilité, ZAC durables, Rénovation énergétiques des bâtiments et de l'habitat, économie circulaire et écologie industrielle, schéma des énergies, filière hydrogène, DIAMS, observatoire du bruit, agriculture urbaine, diversification de l'agriculture, îlots de chaleur urbains, érosion et submersion marine, désimperméabilisation des sols ...



1.1 Les Plans de mobilisation

Les Communes

L'animation du plan Climat est centrée sur la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi la Métropole démultiplie les actions de sensibilisation.

Le plan de mobilisation des communes pour le climat comprend un catalogue d'actions liées au climat, à l'air et à l'énergie, ainsi qu'un recueil des dispositifs d'accompagnement existants sur ces thématiques.

Les actions proposées découlent à la fois de la stratégie du PCAEM et des axes de travail prioritaires de chaque service métropolitain concerné. L'objectif est de soutenir les communes dans leurs politiques de transition écologique, en cohérence avec la stratégie du PCAEM. Elles sont réparties en sept axes :

- Pratiques exemplaires
- Aménagement et équipements résilients
- Mobilité active
- Economie durable
- Prévention des déchets
- Nature et prévention des risques
- Mobilisation territoriale.

Pour chaque action, sont proposées des ressources permettant d'approfondir la démarche, des indicateurs à suivre afin de mesurer et évaluer son avancement.

Le jeudi, je dis climat !

En direction des agents métropolitains, départementaux et communaux, ont été créés "Les jeudis climat", qui sont des ateliers d'évolution des pratiques professionnelles pour intégrer le changement climatique. Ils se déroulent en webinaire le 3ème jeudi de chaque mois sur 1heure et font intervenir des experts du sujet. En 2021, ont été traités les thèmes suivants : L'**EEDD** (Education et sensibilisation) : les alliées des stratégies environnement et développement durable, le **SPASER** (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables, **DIAMS** (Les outils de demain pour mieux prendre en compte la qualité de l'air, le **Bruit** (Articuler les actions « bruit » et « climat » dans les politiques d'aménagement, les **Réseaux d'énergie** (Apportez-moi donc cette énergie).

Perspectives 2022

Le programme de travail de 2022, s'articule autour de 3 notions :

- *Expliquer: pour vulgariser la masse d'informations disponibles et la mettre à disposition des divers acteurs (population, services) , en créant des outils pédagogiques et de communication selon le principe de la démonstration par la preuve.*
- *Mobiliser: la Métropole en tant que coordinatrice de la transition énergétique et climatique sur son territoire, est chargée de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire afin qu'il agisse et participe à l'atteinte des objectifs du PCAEM. Un focus particulier a été développé sur la mobilisation des agents par la poursuite des « Jeudi, je dis climat ! », par la formation d'un groupe d'agents à La Fresque du Climat, par le déploiement du programme de sensibilisation des agents à la maîtrise de l'énergie et à la qualité de l'air : Vous êtes au courant ?*
- *Agir: Les dossiers prioritairement traités en 2022: Rénovation énergétique du bâti (logements et bâtiments publics) et évolution du dispositif, Trame noire et pollution lumineuse et son extension sur l'éclairage public, Cas d'usage sur les îlots de chaleur urbains dans le cadre de la Smart City, Lancement du marché sur un dispositif de contribution à la neutralité carbone, Expérimentation de la mise en place d'un budget vert à l'échelle métropolitaine.*

1.2 Agir ensemble pour éclairer mieux.

Concomitamment à l'élaboration de la Trame noire, la Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation et la mise en œuvre d'actions autour de la pollution lumineuse afin de favoriser la prise de conscience de cette pollution et de ses conséquences auprès du grand public et des communes métropolitaines. Il s'est agi également d'insuffler des changements de comportement durables vers une « sobriété lumineuse ».

Cette opération s'est traduite par la réalisation d'un kit de communication ainsi que par l'organisation et l'animation de 6 événements sur le territoire métropolitain qui ont rassemblé 132 inscrits sur l'ensemble des six rendez-vous sur différentes communes : **La pollution lumineuse liée aux compétences communales** pour les élus et techniciens communaux, **la pollution lumineuse d'origine commerciale** pour les commerçants, **La pollution lumineuse : enjeu de santé publique** pour les acteurs de l'aménagement et de la planification urbaine, **La pollution lumineuse d'origine industrielle** pour les industriels, **Vous allez aimer la nuit** pour le grand public, les élus et les techniciens communaux, **La pollution lumineuse et biodiversité** pour les acteurs de l'environnement (syndicats de rivières, gestionnaires d'espaces naturels et associations environnementales...).

2. L'énergie : valoriser les ressources potentielles du territoire pour tendre vers l'autonomie énergétique

L'énergie est devenue plus que jamais une priorité, au regard du contexte international. Le territoire de la Métropole consomme cinq fois plus d'énergie qu'elle n'en produit et présente une balance commerciale déficitaire de 5.5 milliards d'euros par an. Améliorer la sécurité d'approvisionnement par la réduction des consommations et par la hausse des productions locales vertueuses, est une nécessité pour tendre vers l'autonomie énergétique tout en limitant les impacts Carbone.

2.1 Développer la production

La Métropole se doit d'encourager le développement des énergies renouvelables et de récupération. Il s'agit notamment de favoriser l'émergence de projets, par l'accompagnement des communes et des porteurs de projet ENR. Au regard de ses potentialités naturelles, la Collectivité souhaite booster la production d'énergies renouvelables, afin de devenir un territoire en pointe dans ce domaine.

Dans le cadre du contrat territorial passé avec l'ADEME (contrat cadre ADEME Métropole) la Métropole a pris en charge la gestion et l'animation territoriale du **Fonds chaleur**, qui représente un montant d'aides de 5 à 6 millions d'euros sur 3 ans (renouvelable). L'objectif est d'augmenter le nombre et la qualité des projets de production d'ENR thermiques sur le territoire : géothermie, bois-énergie, solaire thermique, réseaux de chaleurs. Dans ce cadre, la Métropole a une mission d'accompagnement et assure l'octroi des financements à l'investissement du Fonds chaleur.

Le solaire est également une priorité avec la création du **Club solaire** métropolitain fin 2021 pour créer un lien de dialogue entre les opérateurs privés et les porteurs de projet potentiels. Des conventions de partenariat ont passées avec des acteurs du photovoltaïque pour développer le solaire. Des appels à projets ont été lancés pour la solarisation du patrimoine.

En parallèle, une **mission de sensibilisation et d'accompagnement technique** aux directions métropolitaines est menée pour faire en sorte que l'énergie soit au cœur des projets, qu'il s'agisse d'aménagement, d'économie, d'environnement. L'objectif est de diversifier les sources énergétiques et de favoriser les solutions émergentes, telles que la méthanisation des boues d'épuration avec l'exemple de l'usine de traitement de Sormiou et d'autres en projet.

« La première opération expérimentale de centrale photovoltaïque en autoconsommation collective dans le cadre de la politique de la ville sur un quartier QPV à Marseille 13^e (quartier Frais-Vallon) est passée en 2021 à la phase de mise en œuvre. De même que le projet de création d'une centrale au sol sur une ancienne décharge à Mallemort. Un nouvel appel à projet a été préparé sur la station de potabilisation de Sainte Marthe et des panneaux photovoltaïques en autoconsommation ont été posés sur la station d'épuration de la Ciotat par le délégataire de la Métropole.

Enfin, cette mission de sensibilisation et d'accompagnement technique s'est également structurée et étendue aux communes du territoire.

La sécurisation des réseaux.

L'année 2021 a été celle de la négociation et de la signature du nouveau contrat de concession de la distribution publique d'électricité avec ENEDIS sur le périmètre de la ville de Marseille. Ce contrat renouvelé va permettre une meilleure prise en compte de la transition énergétique favorisant notamment le développement de la mobilité électrique, l'intégration des ENR sur le réseau, la valorisation des données énergétiques. Ce contrat intègre également un schéma directeur des investissements et un plan pluri annuel sur 5 ans avec des engagements forts d'ENEDIS pour améliorer de la qualité du réseau électrique.

En parallèle, la Métropole organise le déploiement des bornes IRVE (installation de Recharge pour Véhicules Electriques). (voir page X)

Perspectives 2022 :

Il est prévu pour la période 2022 et 2026 :

- *La réalisation de 10 centrales PV en autoconsommation sur des bâtiments métropolitains,*
- *Le lancement Appels à Manifestation d'Intérêt sur 5 autres projets de centrale Photovoltaïque pour revente d'électricité,*
- *Un programme de réalisation d'ombrières photovoltaïques couplées à des bornes de recharge pour véhicules électriques sur une sélection de parkings d'immobiliers d'entreprises métropolitains sera établi en 2022,*
- *La solarisation des ouvrages du patrimoine eau : usine de potabilisation de Sainte-Marthe, usine des Giraudets... avec un objectif de tendre vers la compensation de la consommation énergétique totale du service de l'eau du territoire.*

La méthanisation

La méthanisation permet de traiter une partie des bio déchets et des boues d'épuration, tout en réduisant le bilan carbone. Les bio déchets et les boues issues de l'épuration des eaux usées sont constitués principalement de matière organique, qui constitue un gisement potentiel pour la fabrication de bio méthane.

A noter : L'objectif visé dans le Plan Climat Air Energie Métropolitain est que la méthanisation produise 12% de l'objectif 2030 de production d'énergie renouvelable. Cela permettra 12 000 tonnes eqCO2 /an évitées par substitution de bio méthane au gaz naturel.

La méthanisation favorise également la production de chaleur, d'électricité ou du gaz, lequel pouvant être réinjecté dans le réseau GRDF ou utilisé comme carburant véhicule (GNV) par exemple. La stratégie de déploiement des installations pour la méthanisation des boues d'épuration sur l'ensemble du territoire est adossée à différents projets :

1. Équiper les installations existantes de méthanisation des boues, afin de transformer le biogaz produit en bio méthane et de le commercialiser : sites de Marseille Sormiou et d'Aix-en-Provence La Pioline envisagés.
2. Programmer la construction de trois sites de méthanisations supplémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur la métropole : Marignane, Salon et Martigues sont actuellement retenus à l'issue des études de faisabilité.
3. Créer une installation de micro-gestion de bio déchets de la Côte bleue, qui aura pour but la production d'énergie, eau et compost à partir des déchets alimentaires et verts des particuliers, restaurateurs, scolaires.

2.2 Réduire la consommation

Fer de lance de la transition écologique, la rénovation thermique des bâtiments publics et des logements privés, permet de lutter contre les émissions Carbone tout en favorisant le bien-vivre des habitants.

La rénovation thermique des logements privés

Parmi les sources majeures de production de carbone, l'habitat demeure un pôle sur lequel il convient de porter les efforts. Le parc de logement vieillissant, et plus particulièrement les "passoires thermiques", se doit d'être rénové afin de réduire les consommations énergétiques et de limiter les Gaz à effet de serre, tout en apportant une plus-value de confort de vie. La loi sur la transition énergétique implique une action forte des collectivités dans ce sens. La Métropole a activé plusieurs dispositifs dans ce but.

La lutte contre la précarité énergétique constitue l'un des principaux objectifs du programme d'actions métropolitain. Pour atteindre les objectifs fixés, la Métropole et ses territoires s'appuient sur des dispositifs opérationnels déclinés localement tels que OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat), PIG (Programme d'Intérêt Général), plan de sauvegarde ... en lien avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et d'autres financeurs comme la Région et le Département.

En 2021, ce sont 2 958 logements qui ont été réhabilités sur le Territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence pour 31 640 793 € de subventions ANAH engagées pour travaux et ingénierie et près de 4,8 M€ de subvention de la Métropole.

L'accompagnement aux particuliers

La Métropole s'est engagée dans le programme SARE, Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique aux côtés de l'État et de la Région SUD. Ce programme finance :

- L'information, le conseil et l'accompagnement avant et après travaux auprès des particuliers
- L'information et le conseil auprès du petit tertiaire privé (moins de 1000 m²)
- Les animations territoriales auprès des particuliers et des professionnels

Le financement de ce programme sur les 3 ans se répartit entre la Métropole pour 2 189 421 euros, le Département pour 518.250 euros, la Région pour 120.000 euros et le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour 2 915 671 euros.

Pour mener à bien ce programme, la Métropole s'appuie sur 4 opérateurs : l'ALEC Métropole marseillaise, le CPIE du Pays d'Aix, l'ADIL des Bouches-du-Rhône et un service en régie sur le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence.

Les résultats pour 2021 :

- Information de 1er niveau en logement individuel : 7029
- Information de 1er niveau en copropriété : 369
- Conseil personnalisé en logement individuel : 3222
- Conseil personnalisé en copropriété : 234
- Accompagnement avant travaux en logement individuel : 293
- Accompagnement avant travaux en copropriété : 62
- Construction du dispositif et Information 1er niveau petit tertiaire privé : 12 actions en démarrage.

Une centaine d'événements a été organisé dans le cadre de la dynamique territoriale et a touché plus de 3 000 personnes. Les objectifs et les engagements ont été atteints malgré une période encore marquée par le COVID.

Le soutien au parc public des logements sociaux

La mobilisation financière de la Métropole est particulièrement significative dans ce domaine par l'intermédiaire des aides directes et l'octroi de garanties d'emprunts, destinées à assurer et stimuler la production et parfois la réhabilitation de logements sociaux. En 2021, 2 754 logements sociaux ont été agréés et financés par la Métropole par délégation de l'Etat, avec des engagements financiers de l'Etat de 17 M€ et 8,5 M€ de fonds propres métropolitains.

Perspectives 2022 :

Le Programme Local de l'Habitat, en cours d'élaboration, comporte un projet de création d'un fonds d'innovation pour l'habitat, qui accompagnera le soutien aux innovations à la fois méthodologiques et techniques, susceptibles de répondre aux évolutions du marché et permettra à chacun de mieux habiter le territoire.

Pour ce faire, il soutiendra la mise en œuvre d'actions avec des approches, autant que possible multisectorielles de l'habitat, ayant trait :

- *En matière de conception à : l'évolutivité, réversibilité des logements, développement de nouvelles façons d'habiter, transformation de bureaux en logement ; aux modes de portage du foncier et du statut d'occupation, les filières et les modèles constructifs, etc.*
- *En matière d'usage à : la mise en place de dynamiques participatives, la gestion d'espaces collectifs, l'auto-réhabilitation, le changement ou la modularité des usages d'un même lieu, les actions d'aller-vers à domicile, l'innovation sociale...*

La rénovation thermique des bâtiments métropolitains.

La métropole a entrepris la rénovation de son propre patrimoine. Ce sujet est développé dans le chapitre IV : La Métropole leader et exemplaire.

La démarche BDM Bâtiments Durable Méditerranée

La démarche BDM a été lancée en 2009. Elle consiste à conseiller utilement les porteurs de projets de construction de bâtiments, sur des démarches durables non seulement, mais également adaptées aux enjeux climatiques du Sud, soit une architecture Bioclimatique. Intégrant toutes les phases de la construction, tous les domaines à considérer (mobilité, déchets, éclairage, végétalisation...), la démarche BDM a fait les preuves de sa pertinence et de son utilité. C'est une des premières démarches qui ait abordé le confort d'été des bâtiments.

En 2020, 500 opérations bâties sont reconnues Bâtiments Durables Méditerranéens en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit près de 2 millions de m². Le principe de la démarche "Bâtiments durables" s'est d'ailleurs adaptée et développée dans d'autres régions (BD Ile de France, BD Occitanie...) au regard de leurs spécificités climatiques.

A noter : désormais certaines subventions sont éco-conditionnée à l'obtention du label ...

Perspectives 2022 :

La nouvelle Médiathèque d'Istres / BDM Argent en conception avec une source d'énergie géothermique

La Ville d'Istres va se doter d'une nouvelle médiathèque métropolitaine, qui a obtenu le Label BDM argent. Sur le plan environnemental : Niveau 1 du label bâtiment biosourcé : la conception alliant inertie, protections solaires extérieures, isolation thermique performante et sur-ventilation nocturne permet d'atteindre l'objectif en termes de confort estival. Les protections solaires sont implantées partout pour éviter les surchauffes et l'inconfort visuel. Le bâtiment est chauffé et rafraîchi par une pompe à chaleur raccordée sur des sondes géothermiques. Les matériaux extraits des terrassements seront réutilisés pour la construction...

Sur le plan de l'utilisation il s'agit de réaliser une nouvelle médiathèque intégrée d'un réseau de médiathèques, correspondant aux normes de surfaces de la DRAC pour la population correspondante. Soit une Surface Utile environ 3500m², intégrant un auditorium, un fab-lab, des salles de formation, une salle d'exposition, une artothèque et bien sûr des espaces de consultation, des terrasses et un jardin.

3. L'engagement Carbone

Les émissions Carbone constituent un enjeu planétaire, dont les conséquences sont multiples et irréparables. Les émissions atmosphériques sont un enjeu de santé publique à l'échelle locale.

Réduire les émissions Carbone, c'est aussi combattre la pollution. De même, diminuer les nuisances sonores c'est participer d'un même élan à la transition écologique, tout en apportant un surcroît de confort et une amélioration de la santé des habitants du territoire. Les domaines majoritairement concernés sont : la mobilité, l'aménagement, l'économie.

3.1 L'ambition mobilité

Même si la Métropole Aix-Marseille Provence se distingue des autres métropoles françaises par son étendue (6 fois le Grand Lyon et 4 fois le Grand Paris) et sa configuration géographique et sociologique (des espaces naturels très prégnants et une grande diversité de communes), l'agglomération est confrontée aux mêmes problématiques et enjeux :



1. La lutte contre l'autosolisme. Aujourd'hui sur plus de 6 millions de déplacements quotidiens, plus de la moitié se fait en voiture ;
2. Le développement de l'offre de transports en commun et la diminution de l'empreinte carbone engendrée par la saturation routière.

Ces objectifs sont traduits en axes stratégiques et opérationnels dans le plan de mobilité de la métropole qui a été voté à l'unanimité en décembre 2021 et qui prolonge et dynamise la déclinaison opérationnelle de l'agenda de la mobilité adopté dès 2016.

Perspectives 2030 :

- *Doubler l'usage des transports métropolitains ;*
- *Mettre 90% des habitants de la Métropole à 15 minutes d'une station ou d'un pôle d'échange multimodal du réseau express métropolitain, à pied, en transport en commun, à vélo ou en voiture ;*
- *Porter à 7 points l'usage du vélo et soutenir le déploiement des mobilités douces (plan vélo ; plan piéton) ;*
- *Rendre accessible en transports en commun les principales zones économiques ;*
- *Diminuer la saturation routière et les pollutions liées à la circulation ;*
- *Renforcer la sûreté et la sécurité.*

Gagner du temps grâce aux bus

Sur les 3 corridors les plus congestionnés : Aix - Marseille, Aubagne - Marseille et Vitrolles - Marseille, les aménagements de voies de bus en site propre se concentrent prioritairement sur l'axe Aix - Marseille. A ce jour ce sont 15 kms de voies qui ont été réalisés (sur les 100 km prévus).

Ces aménagements sont financés dans le cadre du CPER 2015-2022 puis par le plan « France Relance » sur la base d'un financement à part égale entre l'État, la Région, le Département et la Métropole pour un montant global de 40 M (soit 10 M pour la part de la Métropole).

On constate déjà un gain de temps significatif, ainsi qu'une meilleure fiabilité des lignes de transport, pouvant atteindre 20 mn en cas de forte congestion sur l'A51 entre Aix et Marseille.

Perspectives 2022

22 kms supplémentaires de voies en site propre sont d'ores et déjà bien engagés, avec une mise en service attendue pour 2023, ce qui portera le linéaire à 37 km. Des aménagements sont également réalisés et programmés par le Département sur la D9, la D113, la D6 et sur le secteur de l'Agavon au niveau des accès à l'aéroport, pour un linéaire d'environ 5 km.

Agir pour mieux respirer avec la ZFE-m de Marseille

Suite aux engagements pris avec l'État à l'occasion du pacte du 8 octobre 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a réalisé d'août 2019 à janvier 2021 une étude pour évaluer les impacts d'un projet de mise en place d'une Zone à Faibles Emissions-mobilité. La suite de la procédure qui avait échoué un temps à la ville de Marseille a été à nouveau confiée à la Métropole, suite à la promulgation le 22 août 2021 de la loi Climat et Résilience.

Le périmètre est délimité par l'intérieur des boulevards : avenue du Cap Pinède, boulevard Capitaine Gèze et de Plombières, avenue Alexandre Fleming, boulevards Françoise Duparc, Sakakini, Jean Moulin et Rabatau, avenue du Prado 2. Ce projet s'étend sur 19.5 km² et concerne 314 000 habitants. Il permettra d'améliorer la qualité de l'air pour 82% des métropolitains exposés à une pollution chronique au dioxyde d'azote.

Les mesures de restriction de circulation au sein de cette zone seront permanentes, 24h/24h et 7j/7, et appliquées à tous les types de véhicules motorisés : poids lourds, véhicules utilitaires légers, voitures particulières et deux roues motorisées. Les mesures seront progressives sur trois ans.



Perspectives 2022

Une consultation et une campagne d'information de trois mois seront organisées en 2022, dans la perspective d'une instauration de la ZFE-m au 1er septembre 2022.

Dans un premier temps seuls les véhicules de classe 5 et « non classés », seront interdits de circulation dans le périmètre. Des dérogations seront examinées afin de ne pas pénaliser notamment certaines catégories de professionnels et d'habitants.

À compter du 1er septembre 2023, l'interdiction concernera les véhicules de classe 4 et 5 ainsi que les « non classés » et à compter du 1er septembre 2024, les véhicules de classe 3, 4, 5 et « non classés ».

Plan de covoiturage métropolitain

Une plateforme métropolitaine de mise en relation entre covoitureurs et covoiturés est opérationnelle, pour une phase test d'un an, organisée avec la société Klaxit.

En pratique, le service consiste à :

- Personnaliser l'application Klaxit aux couleurs de la Métropole ;
- Permettre à toutes les entreprises du territoire de bénéficier de la licence et notamment des sensibilisations au covoiturage au sein des entreprises, organisées en lien avec "Le Conseil Mobipro
- Proposer la Garantie Retour sur le territoire pour l'ensemble des utilisateurs.

Le schéma des aires de covoiturage a défini une quinzaine d'aires en attendant que le schéma directeur du stationnement soit terminé. Mise en œuvre fin 2022/2023.

Perspectives 2022

Mise en place d'une signalétique chartée aux couleurs de la Métropole et évaluation des résultats de test de la première année d'exploitation de la licence de mise en relation entre covoitureurs et covoiturés et propositions de nouveaux objectifs.

Transport de marchandises et logistique urbaine

Avec la présence du premier port de France, la Métropole Aix-Marseille-Provence est un territoire fortement logistique. Il accueille ainsi d'importantes surfaces dédiées à cette activité. Il est à noter que l'explosion du commerce en ligne et des nouvelles habitudes de consommations ne font qu'augmenter les besoins logistiques du territoire. Ce qui n'est pas sans incidences sur sa congestion et sa pollution. En 2021 plusieurs études ont été menées pour intégrer cette préoccupation dans les politiques publiques. Trois points ont été investigués :

- Le Schéma Directeur de la Logistique et du transport de marchandises en ville (SDL)

La Métropole a lancé cette démarche en associant les acteurs concernés (la Région, l'État, le CD13, les communes, le privé, notamment les grands pourvoyeurs de flux logistiques). L'objectif est de connaître leurs besoins et contraintes afin d'apporter les réponses pour une meilleure organisation logistique via un plan d'actions. Ceci nécessite un travail de pédagogie lié aux usages et doit prendre en compte l'évolution du parc des véhicules et de la réglementation (cf ZFE-m). La validation du plan d'action est prévue deuxième semestre 2022.

- Le Service de Proximité de Fret Ferroviaire (SPFF)

Cette réflexion entre la Métropole et la région des transports (RDT13) s'articule autour de l'utilisation des infrastructures ferroviaires existantes y compris les installations terminales embranchées (ITE) de sites industriels. Les pouvoirs publics souhaitent proposer un service de transport massifié sur de courtes distances en articulation avec des flux de plus longues distances, jusqu'à ce que le service trouve son équilibre. Il s'agit ainsi d'impulser une dynamique locale avec le financement de matériels roulants (principal poste d'investissement) et la création de plateformes logistiques notamment à Saint Martin de Crau (hors AMP) et à Marseille secteur St Marcel. Il s'agira également d'aménager pour les besoins du service les plateformes du Centre de Transfert Nord et d'Arenc (Sogaris) à Marseille.



Le budget d'études pour la création de 4 lignes est estimé à 2.6M€ dont 2.3 M€ seront financés par la Banque Européenne d'Investissements.

○ La recherche de foncier adapté aux nouveaux besoins logistiques.

Afin d'optimiser les flux pour réduire les déplacements, il est impératif de rechercher du foncier, notamment pour la logistique dite du "dernier kilomètre". Les pistes sont nombreuses pour identifier le foncier vacant public ou trouver des solutions alternatives dans les cœurs de villes les plus contraints par les flux logistiques. Les Pôles d'échanges multimodaux et les parkings peuvent être des solutions en centre-ville. Ils permettent d'installer des lieux de rupture de charge pour les livreurs piétons avec chariots, triporteurs, véhicules électriques (cf. parking Mucem Vieux-Port avec une tarification logistique spécifique).

Les Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) font également l'objet de réflexions pour favoriser les services de vente de produits agricole bio, et rapprocher les producteurs des consommateurs, en cohérence avec les orientations du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Métropole de 2021. Cette même année la Métropole a conduit une étude pour proposer ce type de services au sein des PEM Krypton à Aix-en-Provence et Danielle Casanova à Martigues. Un appel à projet sera lancé avant la fin 2022.

Le vélo, un plan à la mesure des enjeux

En 2021, le déploiement du plan vélo s'est caractérisé par de nombreuses réalisations : augmentation du linéaire de pistes et voies cyclables, densification du service de location de vélo longue durée, développement de nouveaux abris vélos sécurisés en gare routière, action de lutte contre le vol de vélos, intervention au sein des écoles pour sensibiliser les plus jeunes, aide au fonctionnement des associations...

Sur le plan des études :

- Les études de faisabilité des 8 lignes vélo hors Marseille ont toutes été terminées et validées avec les différents maîtres d'ouvrages (Communes, Département, Métropole).
- Le nouveau service de vélos libre-service sur Marseille est à l'étude pour une mise en place opérationnelle en 2023.
- L'expérimentation de transport de vélo par bus Réseau Ulysse lignes 1 et 2 se poursuit.

Sur le plan des réalisations :

- 6 nouveaux abris vélo sécurisés ont été installés au niveau des gares routières des villes d'Aix-en-Provence, Istres, Vitrolles et Martigues.
- Le service de vélo en location longue durée, "levelo +", continue son développement avec près de 900 vélos loués sur l'année.
- Le service d'écomobilité scolaire poursuit son action au sein des écoles primaires de la Métropole avec 96 interventions pour l'année 2021 malgré les restrictions d'intervention.
- Dans le cadre du marché de lutte contre le vol de vélo notifié en octobre, 321 vélos ont été gravés d'un marquage antivol en 3 mois.
- Les réunions du comité de suivi du plan vélo se sont tenues à raison d'une réunion par trimestre.
- Le projet d'aménagement de la voie verte des Berges de l'Huveaune entre Marseille et Aubagne a tenu son premier Comité de Pilotage en novembre en présence des représentants des trois communes concernées. Les enjeux conjoints de mobilité, de gestion des milieux aquatiques et de préservation de la biodiversité ont été rappelés.

Perspective 2022 :

Il s'agit bien sûr de poursuivre le déploiement du plan d'action métropolitain en faveur du vélo afin d'atteindre 100% de taux de réalisation des 15 actions annoncées d'ici à 2024.

Le plan Piéton

En 2021 s'est concrétisée la formalisation d'un plan piéton, dont la stratégie consiste à définir les actions que la Métropole peut mettre en place pour améliorer l'attractivité piétonne des espaces publics et faciliter l'accès à la marche de tous les publics, dans la droite ligne des orientations du plan de mobilité métropolitain. Il donnera sa pleine mesure en 2022/2023.

Enfin, en matière de mobilité, on peut noter parmi les projets emblématiques récents :

- La mise en œuvre de l'Aixpress, le BHNS électrique d'Aix en Provence et l'investissement par la métropole et ses opérateurs dans des véhicules au GNV (Gaz Naturel de Ville) ;
- 2 stations d'avitaillement sont déjà en fonction sur le Pays d'Aubagne ; 1 est prévu d'ici 2022 à Vitrolles et 1 sur salon en 2025.

3.2 L'aménagement : repenser la ville

La rénovation du centre urbain de Marseille.

Les grands centres-villes sont souvent les plus impactés par les problèmes de circulation, qui génèrent à la fois des émissions polluantes et des problématiques sonores impactant de nombreux riverains. Marseille n'échappe pas à la règle et c'est pourquoi un nouveau projet de requalification du centre urbain a été élaboré en 2018.

Mettant l'accent sur l'agrément du cadre de vie, le confort, la santé et la sécurité, la rénovation du périmètre large autour du Vieux-Port a été pensée pour apaiser le centre-ville en réduisant la circulation, rendant ainsi une grande partie, des quais, des rues et places aux piétons. Le transport en commun a été également repensé pour éviter les concentrations de véhicules sur des axes déjà très denses (ex : Bir Hakeim). Des conteneurs à déchets enterrés, du mobilier urbain qualitatif, des stationnements vélos et des bornes escamotables, qui régulent la circulation dans les rues pour fluidifier les livraisons, ont achevé de donner un aspect plus agréable à l'espace urbain. De fait l'attractivité en a été dopée et le commerce revitalisé. Un programme de ravalement de façade a accompagné le dispositif, qui s'est étalé sur plusieurs années.

Si la première phase de la rénovation des quais de la fraternité et de Rive neuve a été réalisée entre 2013 et 2015, les 9 ha restants, jusqu'au fort St Jean l'ont été entre 2019 et 2021. 60 millions d'euros ont été consacrés aux 23 secteurs qui ont été définis dans un périmètre général du projet "Marseille Change". Certaines artères caractéristiques de la ville, telles que la Canebière, la rue Paradis ou le cours Lieutaud notamment, ont vécu une véritable transformation.

Cette modification structurelle de l'espace urbain a contribué à réduire activement les émissions de CO2 et autres polluants, ainsi que le bruit. Elle témoigne également d'un important travail autour du choix des matériaux employés. Ainsi en fonction de l'usage, de la configuration des lieux, auront été sélectionnés des pierres granitées, résistantes à la circulation automobile, du calcaire ou des pavés sobres et élégants pour les espaces piétons ou les intersections. Un plan de végétalisation de certains axes a été également mis en œuvre. Tout cela contribue à la fois à réduire les effets sonores et à atténuer la captation de chaleur par le bitume, responsable en partie des Îlot de chaleur urbains.

Par ailleurs, la mise en service de la L2 en octobre 2018 a réduit de 30 % la circulation sur l'axe central du Jarret, favorisant la rénovation de cette voie particulièrement sensible du cœur de la métropole et sa requalification en Boulevard urbain Multimodal. Sur les 3.6km de cette artère, la circulation automobile a été réduite, le stationnement a été autorisé en bord de voie, des poches de verdure ont été pensées, de même qu'un parc urbain à la hauteur de Vallier. La part des trottoirs et espaces piétonniers a été largement augmentée. Ceci a été particulièrement apprécié lorsque au plus fort de la pandémie, la foule était rassemblée aux abords de l'IHU (institut Hospitalo Universitaire) pour les campagnes de dépistage du COVID.

La requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille 60 M€ TTC (dont 14.9M€ pour la Métropole), celle du Cours Lieutaud : 16.5M€ TTC et celle du Jarret : 22M€ TTC



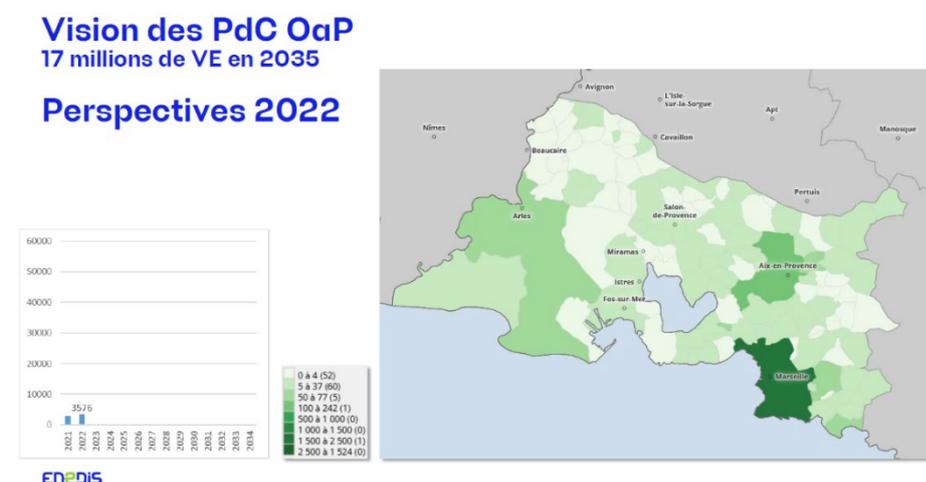
Favoriser la recharge des véhicules électriques à mettre dans la partie mobilité ?

Les véhicules électriques offrent l'avantage conséquent ne pas produire de pollution atmosphérique. Leur utilisation permet de réduire la pression dans les hyper-centres. C'est pourquoi leur usage est encouragé en milieu urbain. Cependant l'acquisition de ces véhicules, par des entreprises, des collectivités ou des particuliers est liée à la possibilité de recharge, dans ou à proximité du lieu de stationnement.

Fin 2021, la Collectivité a déployé plus de 260 stations, représentant environ 560 points de charge pour véhicules électriques.

De plus, face au constat en 2021 de la fin de la carence de l'offre privée, la Métropole a décidé de maîtriser le déploiement sous forme d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT).

Suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt, la Métropole a signé en novembre 2021 avec 3 opérateurs (Engie, Izivia et Total Energies) un Contrat-Cadre qui permet la délivrance simplifiée de Conventions d'Occupation Subséquentes du Domaine. Les consultations restreintes seront lancées au fur et à mesure de l'identification des besoins avec un objectif de 2000 points de charge en 4 ans.



(Pdc oap) Points de charge ouverts au public et VE véhicules électriques.

3.3 L'amélioration de la qualité de l'air

Les Gaz à Effet de Serre, dont le carbone est l'un des plus significatifs sont aujourd'hui clairement identifiés comme responsables du dérèglement climatique. Cependant, ils ne sont pas les seuls à produire des effets délétères sur l'environnement. Les nombreuses molécules produites par les transports, l'industrie, le chauffage et les brûlages divers, sont prépondérants. L'Association de Surveillance de la Qualité de l'Air (ASQA) ATMO SUD, procède au contrôle permanent et en temps réel de la présence de ces molécules dans l'air, laquelle est soumise à des seuils de tolérances fixés par la réglementation. La Métropole est membre d'Atmosud et participe aux financements des différentes opérations conduites par l'association.

DIAMS : la créativité au service de connaissance et la mobilisation

En 2018 la Collectivité a initié le projet européen DIAMS, qui se proposait d'associer plus largement un grand nombre de partenaires, afin de faire remonter davantage d'informations et de données chiffrées, relatives à la qualité de l'air d'une part, et de sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs à la prévention, d'autre part.

Cette démarche qui repose sur des principes collaboratifs a eu pour but de stimuler la recherche et l'innovation et de déclencher de nouveaux comportements individuels et collectifs (éviter, signaler, prévenir, prendre en compte des données sur l'air dans les stratégies privées et publiques...).

Cela s'est concrétisé à la fois par la création d'une plateforme numérique qui rassemble les données de mesures produites par ATMO SUD, mais également par celles des multiples acteurs porteurs de capteurs mobiles et géo localisables. Il s'agit de véhicules de la Poste, de ruches connectées, de capteurs installés dans des écoles et au sein de zones sensibles à la pollution.

Le projet a été conçu pour que le plus de personnes s'engage à mesurer la qualité de l'air et s'empare de ces données, chacun contribuant ainsi à l'amélioration de la connaissance et des comportements face à la pollution atmosphérique.

En 2021, les outils numériques ont été finalisés : la plateforme de recueil des données, les applications téléphoniques liées aux capteurs citoyens, ainsi que l'application de "jumeau numérique" qui permet de modéliser les émissions polluantes en trois dimensions, sur le Système d'Information Géographique de la métropole, et sur la base de ces données de pouvoir faire les bons choix vis-à-vis de la qualité de l'air (projets d'aménagement, plan de circulation, implantation d'un équipement ...).

Les actions de sensibilisation ont porté sur la mobilisation des acteurs : élus, industriels, associations, habitants du territoire.

2000 capteurs individuels ont été distribués à la population. Pour accompagner la formation, un appel à projet a été lancé et a permis le recrutement de 10 associations relais. Il a permis de stimuler la créativité sur les manières les plus efficaces de sensibiliser la population : organisation de conférences interactives, séances d'information utilisant le numérique, ateliers d'intelligence collective, découverte et utilisation d'objets connectés, sensibilisation / formation à l'utilisation de capteurs nomades, formations autour de la donnée, organisation de spectacles, expositions, œuvre artistique pédagogique, gamification autour de la qualité de l'air, challenges collectifs pour la création de nouveaux modes de participation...

Dans le cas de l'incendie du centre de traitement des déchets de Saint-Chamas, les apports de données collectées par les capteurs mobiles ont été particulièrement utiles pour caractériser les épisodes de pollution et leur localisation formelle.

50 capteurs fixes ont été disposés sur sept communes pilotes du territoire, sur des emplacements déterminés préalablement au regard de problématiques soulevées par les habitants : circulation aux abords des écoles, brûlages de déchets verts, aménagement... ces initiatives ont fait l'objet d'un travail collaboratif entre les services métropolitains, communaux, ATMO SUD et d'une restitution à la population.

Enfin, 300 capteurs mobiles ont été déployés sur les véhicules de La Poste, afin de prendre en direct, des mesures géo localisées et complémentaires de celles de l'ASQA.

Perspectives 2022 :

Le projet DIAMS se clôturera à la fin de l'année 2022 avec la livraison du bilan final de l'opération. D'ores et déjà, une suite est envisagée sur les possibilités de proposer des offres de service aux communes comme aux habitants : quels outils ? Quel accompagnement ? Quel diagnostic ? Il s'agira de le déterminer. La dynamique initiée par le programme européen devrait conduire l'ensemble des partenaires à se mobiliser pour pérenniser les actions engagées et en imaginer de nouvelles.

3.4 La maîtrise des déchets

Vers une Métropole "zéro déchet, zéro gaspillage"

La gestion des déchets (collecte, tri et traitement) constitue un véritable problème environnemental, (emprises foncières, émissions de polluants dans l'air et les sols...). Cependant, il existe aujourd'hui de très nombreuses pistes, non seulement pour en réduire l'impact sur les territoires, mais également pour en faire une source nouvelle d'énergie. La Métropole exploite toutes ces potentialités.



Le 19 Octobre 2017, la Métropole a adopté les axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets. Celui-ci a permis de fixer les orientations en termes de prévention, de valorisation matière et organique et de traitement sur 10 ans. Ce schéma a été complété en 2019 par l'approbation d'un Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PMPDMA). Il fixe l'objectif de réduire de 10 % le ratio annuel des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2025 par rapport à 2015. Le but final est d'atteindre le "zéro déchet, zéro gaspillage" en 2035.

La mise en œuvre de ce plan s'organise autour de quatre axes.

Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements

Pour faire évoluer les comportements, des campagnes de communication et de sensibilisation sont mises en place. Ce sont 476 classes sensibilisées, 300 actions de proximité et 8 campagnes de communication qui ont été mise en œuvre. Cette démarche s'accompagne d'action de terrain des nombreux Ambassadeurs du tri qui œuvrent sur les territoires. On compte parmi eux, les maîtres et guides composteurs, qui disposent d'une formation qualitative reconnue nationalement.

Axe 2 : Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées

La part des déchets des professionnels appelés "déchets d'activités économiques" dans les ordures ménagères et assimilés est évaluée à 22%.

Dans le cadre de l'arrêt de la collecte des déchets des professionnels dans les zones d'activités et de la mise en place de la redevance spéciale, les professionnels sont accompagnés sur leurs pratiques. Depuis fin 2021, ce sont plus de 130 zones d'activités, qui ne sont plus collectées sur les territoires du Pays d'Aix et de Marseille Provence.

De plus, les déchèteries publiques vont être fermées aux professionnels, dès lors qu'une solution de remplacement existe. Depuis fin 2021, toutes les déchèteries des territoires Marseille-Provence et du Pays de Martigues n'acceptent plus les professionnels, soit 22 sites gérés par le service public de gestion des déchets. Des mesures inhérentes à la gestion des zones d'activité sont amenées à proposer des solutions alternatives.

Axe 3 : Valoriser la ressource « bio déchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire

La Métropole développe le compostage, le lombricompostage et le compostage collectif afin de valoriser les bio déchets. Sur l'année 2021, ce sont près de 8 400 composteurs individuels distribués aux habitants, soit une augmentation de 46% par rapport à 2020, 1 690 lombri-composteurs et 41 nouveaux sites de compostage collectif se rajoutant au 197 déjà existants.

Une expérimentation de broyage de déchets verts est menée depuis l'automne 2021. Seize opérations de broyage ont été mises en place et environ 10 tonnes de déchets verts ont été broyés et remis aux habitants.

Enfin, entre 2019 et 2021, un accompagnement sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration scolaire a été proposé aux communes volontaires. Afin de poursuivre cet accompagnement, une boîte à outils a été élaboré en 2021 (<https://dechets.ampmetropole.fr/pro/>). Celle-ci est basée sur les retours d'expériences des communes et permet de réaliser un diagnostic de gaspillage alimentaire. Une visite d'une cuisine centrale engagée a été également organisée pour les communes volontaires.

Axe 4 : Donner une seconde vie aux produits et objets

En 2021, la Métropole a lancé l'Appel à Projets Préventions des déchets "réemploi-réparation - réutilisation - 2020-2024". Ce dernier permettra d'accompagner des projets pour renforcer le maillage du territoire en solutions de proximité et augmenter la part d'objets réemployés issus des ménages.

Ce sont 25 déchèteries qui sont équipées de zone de dépôt pour le réemploi. De plus, 33 structures de réemploi proposent des espaces de ventes d'objets issus de cette pratique.

Perspectives 2022

En 2022, il est prévu le lancement de la deuxième édition de l'appels à projets "textiles", le développement des opérations de broyage de déchets verts, la poursuite des travaux avec les acteurs du gaspillage alimentaire et du réemploi, ...

De plus, en 2022, la Métropole s'engage dans l'élaboration de sa feuille de route métropolitaine de l'économie circulaire. L'enjeu est d'articuler et renforcer les projets de la collectivité relevant du champ de l'économie circulaire autour de trois objectifs :

- *Limiter le gaspillage des ressources et réduire l'impact carbone en apportant des réponses globales aux préoccupations des acteurs et des habitants*
- *Créer de l'activité locale, non délocalisable, via les filières de proximité (réemploi, recyclage, valorisation matières, ...*
- *Offrir une meilleure visibilité de l'action publique « économie circulaire », positive et engageante, en renforçant l'éco-exemplarité de la Métropole et la sensibilisation des équipes.*

3.5 La préservation de la ressource EAU

Gérer la ressource en eau durablement et améliorer la qualité des rejets

Les différentes pressions exercées sur la ressource en eau, renforcées par les aléas climatiques tels que la sécheresse et les inondations, la dégradation des eaux de surface et la diminution de la ressource sont des challenges à relever pour les années à venir. Les objectifs de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants.

Depuis plusieurs années, une stratégie de transition écologique et développement durable est adopté au sein des politiques publiques d'eau et d'assainissement. Elle se retrouve dans les différents contrats conclus par la direction (études, travaux, exploitation) avec pour enjeux la protection des milieux, la performance énergétique, les économies d'eau, ...

Les objectifs de développement durable sont donc intégrés aux contrats de délégation du service public de l'eau et l'assainissement et également aux schémas directeurs métropolitains dont l'élaboration a débuté en septembre 2021.

On retrouve cette stratégie dans les actions et projets menés en 2021 tels que :

- La poursuite du renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement et réduction des pertes et rejets du Canal de Marseille soit 59 km de réseaux d'eau potable renouvelés en 2021 et 22,7 km de réseaux d'eaux usées. Ce sont des investissements de 70 M€ par les services de l'eau potable et de 47,5 M€ par les services de l'assainissement, ce budget est pour entretenir, développer et améliorer le patrimoine.
- La poursuite des actions de réductions de consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables plus de 45 Mwh produit en 2021 et le lancement d'un appel à projet « Autoconsommation » sur l'usine de potabilisation de Ste Marthe à Marseille qui représente l'installation de 540 panneaux photovoltaïques.
-

Les projets de méthanisation des boues d'épuration se concrétisent pour certains tels que celui de la station de Sormiou qui produit près de 2 millions de m3 de bio méthane revendu au réseau GRDF en 2021.

Par ailleurs, les projets de désimperméabilisation et de nature en ville continuent. C'est le cas pour l'aménagement paysager du toit-terrasse du réservoir d'eau de Lacédémone (Marseille), environ 5000 m2 de surface, permettant le développement de la biodiversité. Un suivi écologique pluriannuel est effectué par des scientifiques.

En parallèle, un travail conjoint est engagé avec le Fonds Mondial pour la nature (WWF) visant la réduction de déchets plastiques en mer à horizon 2025. Ce travail a donné lieu à un “diagnostic zéro rejet en mer à horizon 2025” élaboré en 2020 puis à un plan d’actions en 2021 se déclinant autour de six axes stratégiques :

1. Réduire la consommation de plastiques à usage unique relevant de la collectivité
2. Prévenir les déchets par la réduction à la source et le réemploi,
3. Favoriser la consommation de l’eau du robinet sur le territoire,
4. Préserver le cycle de l’eau de la pollution plastique, ???????
5. Améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques,
6. Réduire la pollution plastique existante localement.

De plus, en 2021, le contrat métropolitain 2021-2023 pour une gestion intégrée et durable du grand et petit cycle de l’eau a été signé et démarré entre la Métropole, l’Etat et l’Agence de l’Eau.

Ce contrat permet de définir un programme d’actions de lutte contre les pollutions d’origine domestique, industrielle ou pluviale, de gestion du pluvial dans un contexte d’adaptation au changement climatique, de préservation des ressources en eau et de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de la Métropole.

A noter également, que la Métropole a élaboré un projet d’équipement des bâtiments en modules intelligents de la gestion de l’eau. **(Voir la chapitre La Métropole leader et exemplaire P X)**

Garantir l’accès de tous à l’eau

Les services métropolitains de l’eau et l’assainissement contribuent au Fonds de Solidarité Logement (FSL). Ces aides financières permettent d’aider les usagers les plus précaires à régler une partie de leurs charges liées à l’eau potable.

De plus, des conventions “Fonds de Proximité Eau” ont été signées avec les Centres Communaux d’Actions Sociales (CCAS) des communes du Territoire Marseille Provence (hors Gémenos Village et Plan-de-Cuques) et celles du Territoire du Pays Salonnais. Ces conventions permettent aux abonnés en difficultés de bénéficier d’une aide pour régler la part imputable à l’eau potable de leurs factures.

Par ailleurs, depuis 2016 et chaque année, un appel à projets à destination des associations souhaitant mener des projets de mise en œuvre d’un programme de Solidarité et de coopération internationale pour l’eau et l’assainissement dans les pays défavorisés est lancé.

Perspectives 2022

Le développement de la méthanisation déjà initiée permettra à la fois de traiter une partie des déchets et une plus grande part des boues d’épuration, de réduire le bilan carbone, de réduire les gaz à effet de serre mais également de produire de la chaleur et de l’électricité ou du gaz réinjecté dans le réseau GRDF.

Les bio déchets et les boues issues de l’épuration des eaux usées sont constitués principalement de matière organique. Celle-ci constitue un gisement potentiel conséquent pour la fabrication de bio méthane.

L’objectif, à terme, est d’équiper l’installation existante d’Aix-en-Provence la Pioline et de programmer des constructions de trois sites de méthanisation supplémentaires afin de traiter l’ensemble des boues produites par la Métropole. Les sites retenus à l’issue de l’étude de faisabilité sont Marignane, Salon-de-Provence et Martigues.

La transition écologique des services publics de l’eau, de l’assainissement et des déchets se poursuit et s’intègre dans nos réflexions et projets pour devenir plus « verts », en valorisant davantage nos déchets, en développant l’autoconsommation de nos équipements et en augmentant notre production d’énergie renouvelable (gaz, chaleur/froid ou électricité).

3.6 L'innovation au service d'une agriculture résiliente

L'approvisionnement en eau est vital pour les populations, il l'est également pour l'agriculture, qui est une grande consommatrice.

Depuis plusieurs années, l'innovation est devenue une composante essentielle de l'agriculture, qu'elle soit technologique ou biologique. Elle s'est focalisée notamment sur l'irrigation, afin de trouver des solutions pour s'adapter aux sécheresses que provoque le changement climatique. Ces solutions existent mais elles nécessitent cependant un accompagnement, des financements et la diffusion des connaissances pour se déployer.

La réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT).

Faire émerger des pistes alternatives à l'arrosage classique des terres cultivées, est en substance l'objet de l'étude d'une irrigation basée sur la REUT lancée sur 48 ha de la plaine de Cuges- les-Pins, Roquefort-la-Bédoule et Cassis. Il a été procédé à un diagnostic des usages, une analyses Coûts/ Bénéfices, ainsi qu'une analyse du cycle de vie (ACV) de la REUT en comparaison à un scénario de référence en ressource conventionnelle (eau brute /ou eau potable).

L'étude ayant démontré un caractère assez favorable pour ce secteur d'irrigation, une suite est proposée avec la mise en place d'un pilote expérimental sur la station d'épuration d'une durée de 4 à 6 mois.

La sensibilisation aux techniques résilientes

Dans la même optique d'adaptation des cultures au changement climatique (irrigation résiliente) cinq agriculteurs sont accompagnés chaque année. Il s'agit de les sensibiliser aux nouvelles techniques d'arrosage des terres cultivées, mais aussi à l'implantation de cultures adaptées au changement climatique et résilience alimentaire.

L'objectif est à la fois d'augmenter en nombre les formations que la Métropole finance (à hauteur de 15 000€), mais également de dresser un état de la connaissance des expérimentations des cultures nouvelles en cours, répliquables sur le territoire métropolitain telles que la pistache ou la grenade.

Perspectives 2022

- *Caractérisation des milieux et cartographie des potentiels locaux - A réaliser en 2022.*
- *Mise en place d'expérimentations et d'installations dans le cadre de la reconquête des friches agricoles : plantation + suivi / investissement 50 k€, fonctionnement 50k€ par an. A partir de 2023 - Métropole en pilote et financeur – Partenaire : CA 13.*
- *Agrivoltaïsme : Implantation de zones tests d'ombrières avec suivi après réalisation d'un état de la connaissance - Objectif : 2022/2023 - 4 ha - 15 K€ - Métropole, Chambre agriculture, CETA.*
- *Favoriser le remplacement des anciennes serres par des serres photovoltaïques dernière génération.*
- *Recherche de nouveaux partenariats ou financements privés pour développer ces dispositifs (RSE, marché carbone, ORE...).*
- *Formations dans les cantines scolaires pour diminuer le plastique.*

4. L'innovation au service de la croissance durable

Même si la motivation à innover est bien souvent économique, les organisations considèrent l'innovation comme un élément de la compétitivité globale des territoires, et y consacrent des politiques et des financements.

C'est le cas de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui l'a même élevée au rang de politique publique prioritaire. Les financements publics et privés soutiennent principalement les innovations en fonction de leur potentiel économique et de l'anticipation du marché sur des technologies ou des secteurs clés par exemple mais pas seulement.

Depuis quelques années maintenant, il y a un consensus croissant sur le fait que la transition énergétique et écologique des pays industrialisés ou le développement social et économique des pays les moins avancés, doivent reposer sur la diffusion massive d'innovations. Celles-ci diffèrent des innovations traditionnelles par leurs objectifs, leurs moteurs et les acteurs qui y participent.

Ces innovations portent toujours sur la conception de produits, de services, de technologies ou de procédés, mais aussi sur de nouvelles méthodes de commercialisation, de financement ou d'organisation des relations entre les différentes parties prenantes des secteurs économiques, et enfin elles interviennent aussi sur des innovations sociales et des processus coopératifs non directement valorisables économiquement mais qui contribuent au bien être, à l'inclusion sociale et à l'environnement.

Par innovation pour le développement durable, on doit donc entendre l'ensemble des solutions techniques, organisationnelles ou financières qui vont permettre de créer de la valeur et du bien-être tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre, en baissant la pression sur la biodiversité et les ressources, et résilientes aux changements envisagés. Cette valeur créée peut être valorisée sur le marché, mais le sera aussi par la société dans son ensemble.

Dès 2017 et lors de son renouvellement en 2022, l'Agenda du développement économique inscrit le rôle déterminant de l'innovation comme accélérateur des transitions - écologique, énergétique, digitale, sociétales et des savoirs. C'est donc dans ce contexte que la Métropole anime stratégiquement l'écosystème d'innovation de son territoire, avec une volonté affichée de devenir une métropole entrepreneuriale innovante, incubateur d'une croissance durable.

4.1 Le soutien à l'innovation comme facteur de transition et de développement durable

La plateforme d'innovation métropolitaine

L'objectif a été de développer une plateforme d'innovation métropolitaine, permettant de rapprocher donneurs d'ordre publics et privés et offreurs de solutions, afin de renforcer le recours à l'innovation, tant technologique que d'usage. Y sont publiés les besoins métiers de la Métropole et de ses partenaires, sous la forme d'appels à innovation accessibles en ligne.

En interne une démarche transversale et inter-directions, contribue à accélérer la modernisation et la transformation de l'institution.

Avec une mise en service en septembre 2020, un bilan a été tiré en décembre 2021 : 32 appels à innovation publiés ont généré près de 200 réponses et trois webinaires organisés. 8 000 sessions.

Pour amplifier la portée de la plateforme et fort du succès des webinaires organisés à l'issue des appels à solutions publiés (notamment sur le thème de la désimpermeabilisation), la Métropole a décidé de lancer, **les Meet Up Innov Provence**.

Ces rencontres récurrentes viseront à favoriser les échanges et accélérer le recours à l'innovation sur le territoire en mettant en relation des solutions innovantes et des problématiques concrètes porteuses d'innovation.



Perspectives 2022 : les Meet Up Innov Provence seront organisées dès 2022 sur des thématiques telles que la responsabilité sociétale des entreprises et la qualité de vie au travail ou encore l'économie circulaire.

La Smart Métropole

A l'instar d'autres grandes métropoles européennes, Aix-Marseille-Provence se positionne sur le concept de « Territoire intelligent » ou « Smart Métropole » pour en faire un axe stratégique de son développement.

Le déploiement d'un modèle de « Métropole intelligente » ne se limite pas à une approche technologique et doit se faire au service d'une métropole durable, inclusive et résiliente. Pour ce faire, il s'agira de focaliser sur des projets à impact, en particulier au service d'un territoire plus inclusif impliquant les citoyens, en faveur de la transition énergétique et de l'adaptation de ce dernier au changement climatique.

En matière d'attractivité et de qualité de vie, l'efficacité des services proposés par la Métropole aux usagers, citoyens comme entreprises, est très étroitement liée à la définition et à la mise en œuvre d'une démarche de "ville intelligente". De manière convenue la « Smart City » vise en effet à améliorer le cadre de vie et les services proposés aux administrés d'un territoire en tirant le meilleur parti du numérique, de l'internet des objets et de l'innovation. A travers ses compétences, la Métropole opère des services publics et des infrastructures de réseaux directement perfectibles par le numérique, la finalité étant des économies d'énergie, moins d'émissions polluantes ou encore des gains en matière de protection de l'environnement et la biodiversité.

Le programme de préfiguration de la Smart Métropole formalise très concrètement cette ambition. Il cible :

- La mise en œuvre d'une plateforme Smart City et la réalisation de cas d'usages dans le champ des compétences métropolitaines et du monitoring urbain environnemental.
- Le choix des compétences métropolitaines et des cas d'usage avec les Directions métiers, sécurisation et vote de l'enveloppe budgétaire, lancement du marché.
- Le développement d'une plateforme smart city et la réalisation de 6 cas d'usages dans le champ des compétences métropolitaines et du monitoring urbain environnemental : installation, déploiement et maintenance de capteurs ; développement de services numériques.

FOCUS SUR LA SMART MÉTROPOLE - Agenda du Développement Économique - **Orientation** > Une Métropole productive, compétitive et innovante, tournée vers les transitions et la création d'emplois - **Levier 5** > Construire une Métropole intelligente, territoire d'expérimentations

4.2 La décarbonation de l'industrie

Inscrire au cœur de la stratégie métropolitaine, la décarbonation de l'industrie et de la logistique est un axe incontournable, sur un territoire fortement marqué par l'industrie du bassin Fos- Etang de Berre plusieurs actions s'inscrivent dans cet objectif.

Financement de l'innovation liée à la transition énergétique et la décarbonation de l'industrie

Doté de 2 millions d'euros, ce dispositif est destiné à participer au financement des démonstrateurs préindustriels, liés à la transition énergétique et l'économie circulaire, portés par des start-ups, PME, ETI, grands groupes ou des consortiums innovants en abondement des financements de la Région.

Le premier projet à en avoir bénéficié est le démonstrateur construit à Port-Saint-Louis-du-Rhône par Eranova pour produire de l'amidon à partir de la culture des algues d'échouage, destiné à la fabrication de plastiques biosourcés (250 k€).

La démarche « Territoire d'Industrie »

Dans le cadre de la démarche « Territoires d'Industrie », lancée par le Gouvernement, la Métropole est à la tête d'un « comité métropolitain des industriels », co-présidé par le Directeur du site de Rousset de ST Micro Electronics.

En s'appuyant sur ce rôle de leader, la Métropole propose aux membres de ce comité de se pencher spécifiquement sur la question de la décarbonation de l'industrie, dans une démarche de co-construction d'une feuille de route pour le territoire et se positionner ainsi comme un réel facilitateur vis-à-vis des industriels.

Dans ce cadre, s'est constitué un collectif d'acteurs sous l'égide de l'association PIICTO, avec le soutien de la Région et l'implication des pôles Capenergies et Novachim, afin de porter une candidature territoriale à l'Appel à Projets « ZIBaC » (Zones industrielles Bas Carbone) qui s'inscrit dans la stratégie nationale de décarbonation de l'industrie. La candidature, déposée au printemps 2022 ouvre des perspectives de travail sur le moyen terme, avec l'ensemble des industriels les plus émetteurs, sur la définition de la trajectoire de décarbonation et des projets à réaliser pour y parvenir.

Le Pacte de territoire Gardanne / Meyreuil

Le Pacte de Territoire Gardanne / Meyreuil dont la Métropole est l'un des signataires aux côtés de l'Etat, du GPMM, des collectivités et de Gazel Energie, propriétaire de la Centrale de Provence, fixe un cadre pour la reconversion du site suite à la fermeture de la tranche Charbon en 2021 (90 emplois directs et 300 indirects impactés). Le Pacte repose sur quatre thématiques clés : Bois, Économie circulaire, Énergie et Mobilité décarbonées, qui comportent des sujets d'innovation contribuant à la décarbonation du territoire : production d'e-méthanol, e-fuel, Hydrogène, recyclage des plastiques... Promouvoir le territoire afin d'y accueillir de nouveaux projets sources d'emplois pour accompagner la mutation industrielle du site.

Le Pacte a été signé le 20/12/20, puis est entré en phase opérationnelle dès début 2021 avec la mise en place de différentes Commissions, dont une dédiée à l'industrie qui permet d'auditer les porteurs de projets candidats à l'implantation en synergie industrielle sur le site de la Centrale ou au sein des communes du bassin minier.

L'année 2021 a permis notamment de financer et d'implanter la start-up Lign'O (construction modulaire à partir de bois) sur le site du Puits Morandat à Gardanne, de soutenir la PME OZO (électrification des véhicules à deux roues), d'acter le soutien financier à l'installation sur le site de la Centrale pour la scierie SOFEB, le projet HYNOVERA (production de biocarburants à partir de plaquettes forestières) et enfin, le projet porté par ECO'R en partenariat avec l'association des travailleurs de la Centrale sur la pyrogazéification de bois B pour la production de bio méthane. D'autres projets ont également été soumis, certains non retenus et d'autres non encore actés à ce stade.

Modalités d'intervention MAMP en partenariat avec la Sous-Préfecture d'Aix > Coordination – Image – Ingénierie technique – Aide à l'immobilier et soutien à la recherche de financements mobilisables nécessaires à la réalisation des projets retenus, avec en sus de ceux de « droit commun » issus des dispositifs de l'Etat et la Région, le « fonds Charbon », doté de 10 M€ pour le territoire.

Territoire Hub Hydrogène

Au vu du contexte industriel local favorable et des perspectives liées à la situation de l'énergie, la Métropole se doit d'être exemplaire et de booster la filière hydrogène pour ancrer la chaîne de valeur et donc développer les emplois.

Ceci concerne en outre le déploiement des véhicules à hydrogène, la décarbonation du raffinage en remplaçant l'hydrogène produit à partir d'énergie fossile par de l'hydrogène renouvelable, le développement des usages dans le maritime et la logistique, avec une réflexion spécifique sur les espaces portuaires et aéroportuaires.

Actions en cours :

- Décarbonation de l'industrie avec réseaux inter-sites et dorsale hydrogène vers les stockages stratégiques de Manosque (cavités salines) et interconnexion sur l'axe Rhône-Saône avec le futur terminal H2 de Fos-Tonkin ;
- Plateforme logistique décarbonée : manutention portuaire et aéroportuaire, chariots élévateurs, camions du 18 au 44 t, train fret (Service Public de Fret Ferré Métropolitain) ;
- Ecosystème maritime et JO 2024 ;
- Gestion des risques et Formations avec la plateforme de l'ENSOSP aux Milles.

Perspectives

Amorçage : délibération du 15 avril 2021 sur une feuille de route Hydrogène métropolitaine

Premières actions concrètes mises en œuvre en 2021 : sourcing et achat de 3 bus H2 pour le réseau Ulysse à Fos sur Mer (avitaillement sur la station d'Air Liquide à Fos), AAS pour l'avitaillement Hydrogène de bateaux, sourcing train fret H2

Réalisation : d'ici à 2030

CHIFFRES CLES

Appui à l'entrepreneuriat innovant

2ème Métropole de France
10 pépinières et hôtel d'entreprises
3 incubateurs
15 accélérateurs publics et privés
9 clusters, dont 6 pôles de compétitivité labellisés
3 technopôles
5 campus d'innovation et grands projets

Enseignement supérieur et recherche

101.653 étudiants
2ème pôle de recherche publique en France
1ère université labellisée « Initiative d'Excellence »
12 grandes écoles
130 structures de recherche
1 Société d'Accélération du Transfert de Technologie

4.3 L'ouverture progressive à l'international

La Métropole, jeune dans son fonctionnement, s'ouvre progressivement à l'international et dans le partage d'expériences.

Dans le cadre de la démarche "Provence Africa Connect", l'environnement fait partie des quatre grandes filières cibles. Cette démarche vise à renforcer le positionnement du territoire métropolitain entre l'Europe et l'Afrique.

"Emerginig Valley" qui est un événement récurrent sur ce positionnement Euromed-Afrique, dont la Métropole est le principal partenaire, vient d'intégrer les objectifs développement durable (ODD). De plus, la Métropole a un accord de partenariat avec le Comté de Miami Dada - Métropole de Miami. Dans ce cadre, le sujet de la résilience et de la transition écologie fait partie de nos échanges, même s'il n'y a pas encore d'action concrète.



Enfin, la Métropole a posé sa candidature pour être capitale européenne de l'innovation. Le dossier de candidature porte sur un territoire innovant durable et résilient.

Perspectives 2022

Vers un technopole de la Mer. Le secteur naval qui figure dans les six filières d'excellence de l'agenda économique métropolitain est un vivier d'activités, de ressources, de richesse et d'emplois qui offre des opportunités et des perspectives d'innovation sans précédent. Un projet regroupant à la fois l'économie, l'emploi, la formation, l'environnement est à l'étude.

II. La Métropole Inclusive

Favoriser le bien-être de tous les habitants du territoire, offrir à chacun les meilleures conditions de vie, dans un environnement sécurisé, sans laisser quiconque sur le bord du chemin, est un défi de chaque jour.

C'est pourquoi, sur les plans de la cohésion sociale, l'insertion, l'emploi, l'aménagement, la santé, la sécurité et la lutte contre toutes les inégalités, la Métropole met à profit les nombreux dispositifs réglementaires et volontaires ainsi que leurs financements, pour répondre à l'urgence de la situation.

La période de COVID a cependant été l'occasion de s'interroger sur les modèles actuels de réponse à la précarité, mais également sur la rapidité avec laquelle, ce type de crise peut avoir des effets foudroyants sur les plus fragiles. Or la politique de la Ville ne doit pas se préoccuper que du curatif, mais elle doit aussi anticiper, pour rendre plus robuste le tissu social du territoire.

La crise a donc été un véritable déclencheur auprès des acteurs du social, pour développer des formes potentielles de partenariat, avec l'idée qu'un partage des objectifs peut permettre la convergence des politiques publiques et l'envie d'avancer autour de l'Humain.

A cet effet, la Collectivité a développé, au travers de la démarche de "la Métropole des Possibles" des solutions innovantes qui se concentrent sur les individus afin d'apporter un mieux-vivre dans les quartiers. Une conception nouvelle, basée sur l'audace, la créativité et un véritable travail de confiance avec les habitants.

1 – La cohésion sociale pour la Métropole des possibles

- 1.1 - Les outils réglementaires
- 1.2 - La démarche innovante : "le Lab" de la cohésion sociale
- 1.3 - Les actions : cap sur l'innovation

2 – L'insertion et l'emploi

- 2.1 - Mieux accompagner les publics éloignés de l'emploi avec des réponses sur mesure
- 2.2 - Les clauses sociales dans les marchés publics : levier d'action en faveur de l'emploi
- 2.3 - Focus sur le démonstrateur de ville durable

3 – L'aménagement Durable

- 3.1- L'approche intégrée
- 3.2 - La renaturation : les Quartiers Fertiles
- 3.3 - L'urbanisme favorable à la santé

4 – La santé-environnement

- 4.1 - Encourager la recherche et la concertation
- 4.2 - L'amélioration de la qualité de l'air
- 4.3 - La lutte contre le bruit
- 4.4 - La prévention des risques

5 – L'agriculture et l'agriculture urbaine

- 5.1 - Favoriser le développement des agricultures
- 5.2 - Encourager la production et la consommation de produits Bio
- 5.3 - Le développement de la transformation et des circuits de distribution

6 – La culture en transition

7 – L'éducation à l'environnement et au développement durable

- 7.1 - Un arsenal d'interventions
- 7.2 - Une démarche inédite et fructueuse : les Fertiles Rencontres
- 7.3 - L'atlas de la biodiversité

8 - La politique sportive

- 8.1 - Accompagnement et promotion de la performance et des disciplines sportives
- 8.2 - Le sport vecteur de santé et d'inclusion

9 – La lutte contre les discriminations et l'exclusion

- 9.1 - Intégrer l'égalité des sexes au sein des politiques publiques de la Métropole
- 9.2 - Poursuivre le conventionnement en faveur du handicap

Encadré :

- 300 000 habitants en QPV (59 au total) sur toute la Métropole
- 126.990 demandeurs d'emploi (+4,6% sur un an) dont 95.090 inscrits depuis plus d'un an au chômage (+10,7% sur un an)
- Un taux de chômage métropolitain variant entre 7,6 et 11,1% avec des taux de 40% dans certains QPV
- 166 000 ménages pauvres
- 1 habitant sur 2 en dessous du seuil de pauvreté
- 65 000 mineurs vulnérables

1- La Cohésion Sociale pour la Métropole des Possibles

La précarité est liée à de nombreux facteurs, qu'il convient de traiter à la fois en amont, notamment par les dispositifs d'aide à l'emploi et à l'insertion, mais également en aval par les aides directes et indirectes de soutien et d'urgence. C'est le rôle de la cohésion sociale que de mettre en œuvre des dispositifs au services des habitants et notamment des plus fragiles. Il existe pour cela des outils réglementaires, tels que la Politique de la Ville.

1.1 Les outils réglementaires

La politique de la ville

Sur la Métropole, la Politique de la Ville concerne 59 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), dont 35 sur Marseille.

Les moyens mobilisés dans le cadre des six contrats de ville, ainsi que ceux issus de l'abattement de la taxe foncière pour le bâti, permettent le financement de projets associatifs, afin de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

L'aggravation des problèmes anciens suite à la crise sanitaire conforte une représentation des QPV qui les réduit à une image de « quartiers à problèmes » ou « quartiers menaces ». Pourtant, les ressources y sont bien présentes : initiatives nombreuses, esprit entrepreneurial marqué, solidarité active...

Pour agir au mieux, il importe de mieux connaître la situation et la dynamique d'évolution des quartiers Politique de la ville de la Métropole, par le biais d'une approche à la fois socio-démographique, urbaine et socio-économique qui s'intéresse aux populations et qui interroge la réponse locale à des réalités spécifiques.



Pour ce faire, les services de la Cohésion Sociale s'appuient sur les agences d'urbanisme chaque année et sur un cabinet d'audit lors de chaque évaluation des contrats de ville.

Perspectives : L'année 2022 sera consacrée à l'évaluation des contrats de ville doit être réalisée pour 2023. Le Contrat de Ville Métropolitain, qui remplacera les contrats de ville des territoires, doit démarrer en 2024.

Le service cohésion sociale gère également d'autres dispositifs tel que :

Le Fonds de Solidarité Logement « FSL », qui sous la forme d'aides individuelles est dédié au maintien ou à l'intégration dans le logement avec 9600 dossiers de demandes d'aide déposés et traités pour un montant total de plus de 7 500 000 euros

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) intervient sous la forme :

- D'aides individuelles avec 3000 dossiers pour un montant total de 1 100 000 euros dont le premier poste de dépense est représenté par les aides à la mobilité, facilitant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. On note une augmentation sensible du montant des aides à la subsistance depuis la crise sanitaire (fin des petits boulots, augmentation des dettes locatives...) et une baisse relative des aides à la formation et à l'employabilité.
- De financement de projets associatifs avec budget de 300 000 euros qui a permis le financement de 37 projets en direction des jeunes

Le Plan de lutte contre la précarité : La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a été présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018 et vise à « garantir sur l'ensemble du territoire, l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance ».

Une convention a été conclue entre l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence pour une durée de 3 ans, elle prévoit que l'État versera une contribution annuelle à la Métropole pour le financement de l'ensemble des actions métropolitaines, Au titre de l'année 2020, cette convention a prévu un soutien financier de l'État à hauteur de 753 750 euros.

Un premier avenant a été présenté au bureau métropolitain du 18 novembre 2021 pour un montant total de 1 542 500 euros avec un soutien financier de l'État de 771 250 euros.

Le Plan Métropolitain de lutte contre les discriminations (PMLCD)

La Métropole a adopté, en 2019 un Plan Métropolitain de Lutte Contre les Discriminations (PMLCD) afin de lutter contre les inégalités et les discriminations liées à l'origine, le genre, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle...

Les enjeux principaux du PMLCD sont de :

- Faire de la Métropole un territoire exemplaire en matière de prévention et de lutte contre les discriminations.
- Favoriser la promotion de cette thématique et impulser des politiques publiques concertées avec les acteurs des territoires.
- Inciter, soutenir et développer les initiatives des territoires et des communes.
- Développer une démarche inclusive dans le domaine de l'accès à l'emploi en favorisant le lien avec le monde économique et les talents.

Le PMLCD s'est déployé sur l'ensemble du territoire Métropolitain en proposant des initiatives concrètes :

- ✓ **Garantir un accès et un accompagnement aux droits** en développant un partenariat avec le Conseil départemental
- ✓ **Favoriser une sensibilisation des publics et les acteurs aux questions de discrimination** (Actions de formations, exposition itinérante...)
- ✓ **Développer un réseau d'entreprises inclusives** par des formations sur les ressources humaines et la promotion de clubs d'entreprises inclusives
- ✓ **Organiser des manifestations** favorisant la rencontre entre entreprises et talents, (organisation de deux « Régates des possibles » pour faire se rencontrer des recruteurs et des demandeurs d'emplois ou des apprentis des territoires...)

1.2 La démarche innovante : le Lab de la Cohésion Sociale

Au regard des situations sociales de plus en plus complexes, la question se pose sur la manière de travailler sur des projets structurants et non plus seulement de faire du « curatif ». Cela impose de sortir d'une gestion classique, pour aller vers des actions plus affinées.

Pour travailler plus finement sur ces situations et adapter aux mieux les outils et les solutions, la Métropole a créé "Le Lab de la cohésion sociale". Quand a été initiée la réflexion autour de la "Métropole inclusive" associant les agents de la Collectivité, mais aussi de nombreux acteurs locaux, il en est ressorti le besoin de travailler autour d'une philosophie de l'action, basée sur "les 5 C" : Coopération, Convivialité, Culot, Créativité, Confiance.

A cette fin, deux agents métropolitains ont été délégués à la gestion du Lab, tandis que les partenaires extérieurs (Fondation de France, Fondation des Apprentis d'Auteuil, Marseille Solutions, la Fabrique du Nous), alliés objectifs de la cohésion sociale au sein de la collectivité, ont été conviés autour de la table.

Au sein de cette entité informelle, l'organisation s'est construite selon un principe de faisabilité et d'efficacité : pas de hiérarchie, pas de financeurs, mais une grande souplesse d'action pour débloquer des situations et faire avancer la co-construction des projets. Dans ce véritable travail d'équipe réalisé entre 2018 et 2019, la réflexion commune a favorisé la créativité et chaque élément de réponse a enrichi la réflexion commune. De fait, toutes les solutions sont possibles quand on partage les mêmes constats, les mêmes solutions, les mêmes objectifs, c'est à dire celui de tendre tous vers le "Faire"

Les objectifs du Lab :

- ✓ S'appuyer sur la compétence de la Métropole pour intervenir sur les questions de solidarités, mais aussi sur une compétence de gestion qui permet d'agir avec des outils financiers (Exonération sur la taxe foncière sur les propriétés bâties – TFPB) ;
- ✓ Proposer des actions permettant l'optimisation de l'existant : des politiques et dispositifs existants à moyens constants ;
- ✓ Placer les habitants – usagers du territoire et notamment des QPV au cœur des préoccupations ;
- ✓ Mettre en musique la convergence des compétences des services métropolitains et des acteurs du social pour être plus efficaces, plus réactifs, plus pertinents dans les offres de solutions ;
- ✓ Favoriser les programmations Politique de la Ville dans lesquelles le développement durable apparaît en transverse ;
- ✓ Développer des actions au plus près des attentes des habitants, qu'elles soient formulées (Besoins spécifiques définis) ou informées (Besoins d'émancipation, de reconnaissance...) ;
- ✓ Mobiliser des politiques publiques de droit commun, en partant des souhaits des habitants, dans une vision partagée.



Il est nécessaire de changer les choses ensemble, de créer des collectifs d'action introduisant de nouvelles notions au sein des quartiers par la mobilisation de toutes les compétences et surtout par l'adhésion de tous les acteurs. C'est pourquoi la Métropole mobilise un grand nombre de ses directions afin de pouvoir agir dans de multiples directions, dans différents domaines de compétences et ainsi apporter un éventail d'actions et de démarches complémentaires, de nature à recomposer un environnement social plus positif.

1.2 - Les actions : Cap sur l'innovation

Le lancement des 1ères expérimentations de budget participatif

Après deux premières expérimentations en 2019 et 2020, une 3^{ème} version de budget participatif de fonctionnement a été expérimentée dans le quartier Air Bel à Marseille. Le 4 juin, le conseil de la Métropole a voté l'attribution d'un budget participatif de fonctionnement de 95 000 € entièrement dédié au thème des transitions écologiques et qualité de vie. Une série de projets associatifs a été ainsi entièrement co-construite par les habitants de la cité. Cette dynamique a été initiée par trois équipes métropolitaine (Politique de la ville, rénovation urbaine, cohésion sociale) en partenariat avec les services de l'État (Commissaire à la Prévention et à la lutte contre la pauvreté et les services de la Préfète déléguée à l'Égalité des chances).

La dynamique se veut pérenne pour que les projets puissent se concrétiser rapidement mais également, continuent ensuite leur vie, de manière autonome.

La mobilisation et la participation des habitants ont toujours été posées comme un enjeu structurant pour la réussite des actions développées dans le cadre de la Politique de la Ville. Mais, force est de constater que les politiques publiques peinent à impliquer les citoyens, notamment ceux qui vivent dans les quartiers dits prioritaires. Le budget participatif de fonctionnement instaure un nouveau mode de dialogue entre l'administration et les habitants.

L'expertise d'usage des habitants est à prendre en compte, car ils savent mieux que les autres ce qu'il faut faire sur le terrain. D'où la nécessité de prendre attache auprès des habitants sur leurs attentes. C'est une petite révolution méthodologique avec des moyens financiers relatifs (95 000 euro pour une année). La mixité du Comité de Pilotage (habitants, élus) a contribué à renouveler l'approche.

Le copil a convié les habitants qui étaient relativement contents, ce qui a modifié l'approche y compris par les élus.

Les QP Verts et la Bonne Mer : inclure une dimension environnementale dans les politiques de Cohésion sociale

Les QPVerts, Quartiers Plus Verts vise à faire des QPV des territoires démonstrateurs en matière de transitions écologiques. Une large communauté d'acteurs sont engagés dans le développement de projets dans le domaine de la formation ou de l'agriculture urbaine. La démarche mobilise diverses directions métropolitaines : Plan Climat, gestion des déchets, Plan Alimentaire Territorial, agriculture urbaine, rénovation urbaine, mobilité... ;

La mer inclusive (La Bonne Mer) porte une ambition de politique métropolitaine de mer inclusive inscrite dans la dynamique du Livre Bleu. Ses 3 axes de travail sont : l'insertion professionnelle, l'éducation et la citoyenneté déployés dans nombreux projets (formation à la surveillance de baignade, sorties en mer, éducation à l'environnement...). Une action d'apprentissage de la nage / formation aux métiers du sauvetage a d'ores et déjà été financée en 2021. La Bonne Mer mobilise 95 000 euro en 2022.



Quelques actions dans le champ de la cohésion sociale :

De nombreuses actions sont développées en partenariat avec les services de la Métropole ou de l'Etat :

- Action de lutte contre la pauvreté et l'insertion (cf. Plan de lutte contre la pauvreté)
- Changement des paniers paysans soutenus par la MAMP et l'Etat (cf. AMAP avec le PAT)
- Extension de l'action We Moove sur l'ensemble du territoire (action 2023)
- Lutte contre l'illectronisme (besoin identifié à 6000 familles à l'échelle de la métropole).

Le COVID a été l'occasion de faire émerger des problématiques de faim dans les quartiers. D'où un travail réalisé avec le Plan Alimentaire Territorial sur l'alimentation durable. Ainsi est née l'opération des paniers solidaires.

2. L'insertion et l'emploi

Si l'année 2020 a connu une crise sanitaire d'une ampleur inédite, qui a conduit à mettre à l'arrêt de nombreux pans de l'économie mondiale, française et locale, 2021 a rebattu les cartes dans la prise en charge des publics en insertion. Un écart s'est en effet creusé entre les publics déjà fragiles avant crise qui ont vu leurs difficultés s'accroître et les chercheurs d'emploi moins empêchés qui ont pu être plus rapidement mis au travail tant les tensions de recrutement se font sentir sur le territoire. Les dispositifs d'aide à l'emploi sont multiples car les situations le sont également. Les actions s'articulent autour de l'accès ou du retour à l'emploi des personnes qui en ont été éloignées. Au-delà des savoir-faire professionnels, cela passe par des mesures périphériques liées à la santé, au savoir-être, à la garde d'enfant, à la mobilité. Ces mesures requièrent une grande diversité de mesures adaptées et souvent une prise en charge sociale des individus est nécessaire.

La situation sanitaire de 2020 a compliqué les parcours de certains participants souhaitant travailler dans les secteurs d'activité touchés par la crise. De par le caractère imprévisible de la crise sanitaire, il est difficile pour un certain nombre d'entre eux de savoir s'ils doivent maintenir leur projet initial ou s'ouvrir sur une reconversion professionnelle. A cela s'ajoute le stress et l'angoisse générés par cette situation, ce qui est un frein supplémentaire à prendre en compte dans l'accompagnement. La formation est donc un axe important favorisant un retour à l'emploi durable ; il s'agit de permettre l'accession à un premier emploi pour les jeunes, notamment via l'apprentissage, de faire découvrir des métiers nouveaux tels que ceux de la mer, de favoriser l'accès aux études supérieures de jeunes qui s'en sentent exclus, mais également d'aider les jeunes créateurs d'entreprises par le biais du tutorat d'entreprise.

Portées par les équipes territorialisées de la Métropole ou des opérateurs privés, les actions sont souvent travaillées en transversalité en interne avec les directions thématiques (mobilité, Europe, agriculture, cohésion sociale, commande publique...) et en externe au sein d'un partenariat local avec les différentes institutions (communes, Département, Région, Etat, CAF, Pôle Emploi...) et partenaires privés (entreprises, fédérations, associations...). Ces liens de proximité sont travaillés dans différentes instances et seront renforcés par la mise en place du SPIE ? dont le territoire est lauréat en 2021.

2.1 Mieux accompagner les publics éloignés de l'emploi avec des réponses sur mesure

Les Plans locaux pour l'emploi et l'insertion (PLIEs) : clés de voûte de la politique emploi-insertion de la Métropole



Les PLIEs assurent un accompagnement renforcé et individualisé pour des demandeurs d'emploi qui en sont éloignés. Au-delà de l'accompagnement des publics, ils assurent des actions de mobilisation, des ateliers collectifs, pour certains des formations ou encore des opérations spécifiques sur plusieurs secteurs d'activités. Le territoire métropolitain compte quatre PLIEs portés par des associations et deux PLIEs internalisés aux services métropolitains. Deux territoires en sont encore dépourvus (Pays de Salon et Pays d'Aubagne).

En 2021, il y a eu **3635 nouvelles intégrations**. La répartition entre public féminin et masculin est assez équilibrée (51% du public féminin, 49% masculin). Entre 2018 et 2021*, 72% des publics ont un niveau 3 (CAP BEP) ou 1 ou 2 (sans diplômes). Parmi les sorties positives, 28% sont des C.D.I. (ou temps partiel légal) 21% sont CDD (≥ 6 mois et ≥ temps partiel légal) et 17% en formation qualifiante ou professionnalisante. Les parcours terminés (réussis ou non) durent en moyenne 15 mois.

*période 2018-2021 permettant d'avoir une vision pluriannuelle plus pertinente dans le cadre de parcours long

Avec ses partenaires financiers le budget total de l'opération se construit comme ci-suit : Total en 2021 environ 8 M€ dont 4M€ FSE, 1.8M Conseil Départemental 1.3 M € de la Métropole, 500 000€ de la Région et 200 000 € pour l'Etat et communes.

Voici deux exemples d'actions visant à renforcer la durabilité et l'inclusivité des actions PLIE :

- **PLIE Act Emploi** : plan d'actions égalité femmes / hommes et de sensibilisation aux violences intrafamiliales. Pour mieux accompagner et prendre en charge ses publics dans leur parcours d'insertion, le PLIE Act Emploi a :
 - Une veille sur la thématique de l'égalité professionnelle et l'égalité femmes/hommes (présentation du nouveau guide égalité femmes-hommes, Webinaire « J'ai des stéréotypes mais je me soigne » a été instaurée, de même qu'une collecte d'outils de parcours de la CAF pour le suivi des victimes ...) ;
 - Un travail spécifique a été réalisé sur l'organisation d'une table ronde sur les violences conjugales en novembre 2021 en lien avec la commune de Marignane ;
 - Les équipes à la pièce de théâtre « Les maux bleus » sur la thématique des violences conjugales et de la discrimination des femmes ont été invitées.

- **PLIE Emergences** : Lauréat de la Certification Engagement de service par l'AFNOR

Le PLIE Emergences s'est vu remettre par l'AFNOR en 2015 la certification « engagement de services inclusion socio-professionnelle ». Cette certification engage le PLIE auprès de ses adhérents, de leur accueil à leur accompagnement dans l'emploi, pour plus d'efficacité. Elle est une source d'amélioration continue pour les techniciens et un gage de qualité pour les financeurs. La certification a été renouvelée en 2021. Elle témoigne de bonnes pratiques dans la prise en charge des publics dans le respect des parcours de chacun.

Levée des freins périphériques et (re)mobilisation des publics

Des actions spécifiques sont prévues pour aider les publics à la levée des freins périphériques et à leur (re)mobilisation.

Le frein mobilité est l'un des freins majeurs empêchant le retour à l'emploi. En 2021, l'association **Wimooov** était présent sur le Pays d'Aix, Marseille et son bassin d'Emploi, La Ciotat, Ceyreste, Cassis, Carnoux-en-Provence, Roquefort-la-Bédoule et Le pays d'Aubagne et de l'Étoile. Grâce au dispositif « plateforme mobilité », l'opérateur accompagne les chercheurs d'emploi (par voie de prescription d'un référent emploi ou socio-professionnel) à la levée des freins mobilité de sorte à retrouver leur autonomie. Ces freins peuvent être d'ordre matériel, financier, formatif ou psychosociaux.

Au total, huit Conseillers en mobilité, en charge du diagnostic mobilité personnalisé et de l'accompagnement des publics, sont répartis sur ces territoires et 2 Animatrices Mobilité interviennent en complémentarité des conseillers mobilité pour sensibiliser, prévenir et accompagner les publics vers une mobilité plus responsable et durable. Cette action, financée par la Métropole au titre de sa politique Mobilités (49 000€ en 2021), contribue pleinement à fluidifier les parcours d'insertion et à renforcer l'employabilité des publics.

D'autres actions visent à aider les publics à lever les freins, mais aussi à changer de regard sur la formation, l'emploi et les recrutements.

C'est le cas des actions portées par **Face Sud** comme JOB ACADEMY proposant des actions de coaching et de mobilisation vers l'emploi pour des publics très éloignés de l'emploi, plutôt féminins et séniors ou encore l'action Tous Pro (11 000€) visant à sensibiliser les employeurs aux stéréotypes de genre et à l'égalité femmes/hommes dans les recrutements. L'association **SYNERGIE Family** accompagne également les jeunes à une meilleure insertion socio-professionnelle et professionnelle.

La Métropole a également soutenu la création d'un **CAMPUS Connecté** porté par les Apprentis d'Auteuils (35 000 €), la Maison de l'Emploi de Marseille (15 000€) et l'École Centrale (10 000€) ; ce campus, en plein cœur du 15ème arrondissement de Marseille permet aux jeunes éloignés de l'emploi et de la formation d'avoir accès à un cadre étudiant, un accompagnement sur le numérique et un soutien à l'orientation vers des études supérieures. Le CAMPUS Connecté permet à des publics d'accéder des formations supérieures auxquelles ils ne pensaient sans doute jamais pouvoir prétendre. Autre action en direction des jeunes, portée par la CCIAMP : **Tandem - le HUB du mentorat** visant mettre en relation des chefs d'entreprise, cadres ou collaborateurs expérimentés et des jeunes sans réseau. En 2021, 256 jeunes ont été mentorés (50 000 €) pour soutenir une démarche entrepreneuriale.

Sur la partie événementielle, en 2021, la Métropole a poursuivi son soutien à des événements tels que le Forum des métiers de la Mer « Les Nauticales » grâce à une subvention accordée à la Cité des Métiers visant l'animation d'une journée de Job Dating et une journée de sensibilisation des jeunes aux métiers de la mer (35 000€).

L'économie sociale et solidaire : porteur d'emplois durables

Enfin, engagée sur les enjeux de l'Economie sociale et solidaire, la Métropole subventionne à hauteur de 60 000€ l'association **France Active Paca** pour qu'elle accompagne des structures de l'ESS dans leur ingénierie de création et de pérennisation (garantie d'emprunts, coaching, prêts, dispositif local d'accompagnement de cinq jours de mission de consulting...).

Perspectives 2022

Les actions citées, sans être exhaustives de l'ensemble des solutions apportées aux publics en faveur d'une insertion et d'une employabilité plus durables, équitables et éclairées, permettent d'avoir un panorama des ambitions métropolitaines en faveur des grands objectifs de développement durable portés par la Métropole. 2022 et 2023 seront des années charnières puisqu'elles permettront de faire un état de lieu des manques en matière d'accompagnement et d'offres de services (notamment sur Le Pays d'Aubagne et de Salon, dépourvus de PLIEs).

2.2 Les clauses sociales dans les marchés publics : leviers d'actions en faveur de l'emploi

Grâce à une politique volontariste d'intégration des **clauses sociales** dans les marchés publics, ce sont plus de 120 000 heures d'insertion qui ont été réalisées en 2021 (362 personnes) et 32 marchés concernés.

Le réseau de facilitateurs de clauses sociales de la Métropole œuvre sur l'ensemble du territoire pour accompagner et soutenir des donneurs d'ordre et les entreprises attributaires au-delà même des marchés métropolitains.

Ce fut par exemple le cas lors du lancement d'un marché visant la collecte de déchets issus de la restauration scolaire par la commune de Miramas. L'objectif étant de faire du compostage. L'entreprise qui a répondu au marché (Solutions Compost) a bénéficié de l'aide de la facilitatrice métropolitaine pour mettre en œuvre la partie « clausée » du marché. Ainsi elle a en amont du marché aidé la commune à la rédaction du cahier des charges. Une fois le marché attribué, elle a identifié le chantier d'insertion « Espaces verts » et assuré le lien entre l'entreprise et le chantier d'insertion.

2.3 Focus sur... Démonstrateur de Ville Durable

En septembre 2021, la Métropole, en partenariat avec l'EPA Euroméditerranée, a posé sa candidature au Programme d'Investissements d'Avenir

Ce programme porte sur deux phases :

Phase 1 : incubation du projet (avec études et AMO) jusqu'à fin 2024 avec une répartition des financements comme ci-suit : 500 000 € de l'Etat et 500 000 € entre Métropole et EPA Euromed.

Phase 2 : Investissements et travaux pour la partie aménagement de l'opération (jusqu'à horizon 2032) avec un soutien de l'Etat pouvant aller jusqu'à 10 millions €

Début 2022, la Métropole a été retenue sur ce programme qui débute à l'été 2022.

3. L'aménagement durable

3.1 L'approche intégrée

Le constat s'impose depuis de nombreuses années : l'aménagement des villes impacte de manière déterminante, non seulement sur la qualité de vie des habitants, sur leur mode de vie, de circulation de consommation, mais également sur leur santé physique et psychique ; sans négliger bien sûr les équilibres sociaux, qui sont au centre des préoccupations de bien des quartiers.

L'aménagement durable a différents objectifs :

- La mise en synergie des opérations d'aménagements qui façonnent la physionomie du territoire ;
- La conception des projets urbains durables et des opérations innovantes ;
- L'aménagement à différentes échelles du territoire, du quartier à l'ilot ou des espaces urbains pour y développer les infrastructures et les équipements de manière à permettre la réalisation d'ensemble immobilier dans le respect des enjeux stratégiques de la métropole : mobilité, environnement, économie, cadre de vie ;
- La concevoir d'outils d'aides à la décision permettant de prioriser les opérations en lien avec les politiques publiques, le développement des infrastructures et les objectifs de la loi climat ;
- Et enfin, l'harmonisation et l'amélioration des procédures et des pratiques pour fixer de nouvelles exigences aux opérations d'aménagement en lien avec les plans stratégiques et l'urgence du changement climatique.

Par ailleurs des actions transversales ont été réalisés dans le cadre de :

La transition écologique

- Un guide de l'aménagement durable résilient pour fixer de nouvelles exigences aux opérations d'aménagement en lien avec les plans stratégiques,
- L'inscription d'une nouvelle démarche écoquartier pour le projet d'habitat Oasis à Miramas

- L'intensification des polarités urbaines autour des PEM, Miramas, Pennes Mirabeau, Aubagne

La préservation du patrimoine nature

- Contribuer à la mise en place d'un dispositif de compensation environnementales des opérations à l'échelle du territoire métropolitain.

La Métropole inclusive

- Accompagner les communes dans la redynamisation des centres-villes, au travers le dispositif « Envie de ville ».

Mettre en œuvre les opérations prévues dans le DOFIE

Prospectives 2022

Renforcer la participation de la Métropole aux démarches nationales et internationales en lien avec le développement durable (APP, éco quartier, éco cités).

3.2 la renaturation : "les quartiers fertiles"

La nature en ville s'inscrit dans le grand besoin social et environnemental de renaturation de certains quartiers.

La Savine transition

Déployer l'agriculture dans les territoires en renouvellement urbain, telle est la démarche de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui a candidaté à l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » lancé par l'Agence Nationale de rénovation urbaine (ANRU). Parmi les 6 projets de la Métropole retenus, il y a celui de la Savine - vallon des Tuves. Dans ce quartier en renouvellement urbain du 15^{ème} arrondissement de Marseille, une dynamique autour de l'agriculture urbaine se développe, avec la livraison au 1^{er} semestre 2021 de jardins partagés attenants à la nouvelle Maison Pour Tous. Jardins partagés qui viennent enrichir l'installation d'un jardin d'insertion des Restos du Cœur qui accueille des personnes en réinsertion professionnelle depuis septembre 2020. Une manière de réinventer la vie et le paysage, au travers d'un projet plus global de renaturation sur ce site proche du massif de l'Etoile. Ces réalisations contribuent aux axes stratégiques de la Métropole à savoir : soutenir une production et une alimentation locales, mobiliser l'agriculture urbaine au service d'une ville durable, favoriser l'émergence d'une ville inclusive via un projet favorisant l'insertion par le travail agricole et le lien social.

Opération Carré Sud à Plan d'Aou-Saint-Antoine

Sur l'un des plus importants chantiers de rénovation urbaine de Marseille : Plan d'Aou – Saint-Antoine, les nombreuses interventions, alliant qualité architecturale et innovation, ont fait de ce quartier isolé et fragilisé un « morceau de ville » en cours de redynamisation. Une des dernières opérations qui vient finaliser sa profonde transformation : le projet immobilier innovant « Carré Sud », lauréat en 2021 d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) porté par le bailleur social Erilia et la Métropole Aix-Marseille-Provence qui l'accompagne.

Sur une parcelle de 2,1 hectares il s'agit de construire un programme d'habitat innovant de plus de 100 logements en accession sociale à la propriété avec un bail réel solidaire qui permet de dissocier le bâti et le foncier qui restera propriété de l'Office foncier solidaire d'Erilia et permet ainsi de réduire les coûts d'achat pour des jeunes ménages en quête d'une offre à prix maîtrisé. Ce projet vise à favoriser l'émergence de nouveaux usages et de nouvelles formes d'habitat, afin de fluidifier les parcours résidentiels au sein du quartier et d'attirer de nouveaux habitants dans un souci de mixité géographique, sociale et fonctionnelle.

« Ville durable et solidaire » à Frais-Vallon

Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) « Ville durable et Solidaire », la Métropole a expérimenté, en 2021, avec ses partenaires, notamment le bailleur HMP, un dispositif innovant ayant un impact sur le cadre de vie des habitants avec la réalisation de « nudges », ou « coups de pouce ». Il s'agit, par de légères interventions sur l'espace public, d'inciter les individus à faire évoluer certaines pratiques sans contrainte ni obligation. Concrètement, aux abords des écoles de Frais Vallon, quartier du 13^{ème} arrondissement de Marseille, peintures au sol, installation de petit mobilier et de panneaux en bois colorés ont été réalisés avec les élèves des écoles. Ces aménagements visent à apporter une réponse à des problématiques régulièrement soulevées par les habitants et les acteurs locaux : inciter les véhicules à ralentir et à ne pas stationner sur les espaces piétons, signifier le caractère de parvis d'école pour permettre aux piétons de se réapproprier cette zone. L'impact du nudge a été évalué par le Laboratoire de Psychologie Sociale de l'Université Aix-Marseille, partenaire de la démarche. Et suite à la réussite de cette première initiative, un second « nudge mobilité » a été réalisé au printemps 2022 sur le parvis du Collège du même quartier.

3.3 L'Urbanisme Favorable à la santé (UFS)

Créé à partir des années 2000, notamment par le Réseau européen des Villes-Santé de l'OMS, l'Urbanisme Favorable à la Santé repose sur des choix d'aménagement et d'urbanisme qui promeuvent la santé et le bien-être des populations. Elle poursuit les objectifs suivants : Identifier des solutions concrètes pour remettre l'humain au cœur des préoccupations et déterminer les leviers permettant la création d'un urbanisme favorable à la santé.

L'une des étapes consiste à établir un cadre d'action, qui se structure autour de six axes à considérer simultanément :

- Réduire les polluants, nuisances et autres agents délétères,
- Promouvoir des comportements sains chez les individus et surtout l'activité physique et une alimentation saine,
- Contribuer à changer l'environnement social pour favoriser la cohésion et le bien être des habitants,
- Réduire les inégalités de santé entre les différents groupes socio-économiques et soutenir les personnes vulnérables,
- Mettre en place des stratégies favorisant l'intersectorialités (en particulier entre professionnels de l'urbanisme et ceux de la santé) et l'implication de l'ensemble des parties prenantes, y compris celle des citoyens
- Prendre en compte et gérer les synergies et les possibles antagonismes entre les différentes politiques publiques (environnementales, d'aménagement, de santé, etc.).

Cette structuration offre un cadre d'action permettant d'aborder les questions d'urbanisme et d'aménagement selon une approche systémique et positive de la santé.

L'UFS vise des choix d'aménagement favorables à la santé. Il inclut l'implication de différents acteurs comme préalable. La démarche d'UFS permet de cibler les professionnels impliqués, concernés, de prendre le temps de la sensibilisation et l'acculturation nécessaires à des choix éclairés et à l'intégration effective d'orientations favorables à la santé aux projets d'aménagement. Idéalement, il peut constituer un préalable à la poursuite de l'action, avec des démarches EIS aux moments opportuns, appliquées aux choix effectués.

Développer l'UFS auprès des acteurs du territoire

L'objectif métropolitain est de promouvoir et d'accompagner le développement et la mise en œuvre des démarches UFS sur le territoire. Ce projet permet de positionner la Collectivité comme pilote en matière d'environnement favorable à la qualité de vie.



Cette démarche a pour objectif la sensibilisation et la mobilisation des professionnels concernés par les questions d'aménagement, d'environnement et de santé afin que le facteur qualité de vie devienne un élément intégré des pratiques d'aménagement et d'urbanisme. Ceci est un préalable au développement attendu de ces démarches sur les territoires.

L'influence sur la santé des environnements tant physiques, sociaux qu'économiques est largement reconnue, cependant le lien entre urbanisme et santé est trop peu souvent intégré dans les projets urbains d'aménagement. L'UFS est une démarche qui permet d'interroger un projet quant à ses effets sur la qualité de vie des populations.

Le travail sur les démarches UFS depuis 2015 et leur développement dans le volet santé du contrat de ville, en lien avec les Ateliers Santé Ville et les équipes de rénovation urbaine est un préalable intéressant pour le développement d'un réseau et son animation. D'autre part, l'engagement du service Cohésion Sociale Politique de la Ville dans l'action santé, qualité de vie et transition écologique via la démarche QP verts (Quartiers prioritaires à vocation durable) constitue un contexte Métropolitain favorable.

Trois démarches UFS sont déjà mises en œuvre sur le territoire Métropolitain en lien avec les équipes de rénovation urbaine : Miramas, Air Bel et Salon de Provence. Un cycle d'échanges et de rencontres sur l'UFS à destination des professionnels a été financé dans le cadre du PRSE3 (Plan Régional Santé Environnement). Des perspectives de développement sur d'autres territoires ont émergé suite à ces rencontres.

Durant cette année 2021, l'action UFS a été engagée sur Salon-de-Provence. Le lancement du cycle de rencontre sur l'UFS prévu également, a été reporté sur 2022 à cause de l'épidémie de COVID

Un Cycle d'échanges et de rencontres sur l'UFS

Ce projet, plus particulièrement sur les territoires en renouvellement urbain, se veut fédérateur des professionnels intervenant dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement et de la santé environnementale (équipes de rénovation urbaine, bailleurs, aménageurs, services urbanisme, espaces vert, services environnement Métropole écologie urbaine, plan climat, mobilité, CT, financeurs ARS ...) pour les sensibiliser à faire des choix d'aménagements urbains favorables à la santé et plus largement à qualité de vie des habitants. Il s'agit de les amener à intégrer la dimension santé au sens large dans les projets en prenant en compte par exemple la qualité de l'environnement sonore, la qualité de l'air, l'aménagement d'îlots de fraîcheur ou encore des aménagements amenant les habitants à développer des modes de vie sains (aménagements favorables à l'activité physique, à une alimentation saine comme les jardins partagés.

Ce cycle d'échanges et de rencontres a été entièrement financé par l'ARS à hauteur de 8500 euros
Les objectifs :

- Impulser un réseau d'acteurs de l'Urbanisme favorable à la santé qui développe des aménagements urbains favorables à la santé et plus largement à la qualité de vie des habitants. Par ces aménagements, il s'agit aussi de contribuer à changer l'environnement social pour favoriser la cohésion et le bien-être des habitants ;
- Sensibiliser et mobiliser les professionnels concernés par les questions d'aménagement et environnement à la démarche UFS ;
- Développer des démarches UFS sur les territoires ;
- Positionner la Métropole comme un pilote en matière d'environnement favorable à la qualité de vie.

Perspectives 2022 : Les Rencontres cycle UFS se poursuivront les 22 et 29 mars, 21 juin et 7 juillet 2022.

Dans l'aménagement durable, sont pris en compte également les dispositifs mis en place dans les domaines de mobilité. Voir la mobilité, le plan vélo et le plan piéton [page X](#) chapitre I la transition écologique.

4. La santé environnement

La préservation de la santé, on vient de le voir, investit des terrains multiples et variés. La notion de prévention est essentielle, celle d'intégration dans les politiques publiques l'est tout autant.

4.1 Encourager la recherche et la concertation

Les causes des maladies peuvent être multiples, mais on détermine aujourd'hui de manière plus précise, les impacts de l'environnement sur la santé humaine.

La Métropole s'est engagée auprès de nombreux acteurs du territoire et plus particulièrement les services de l'État, dans le financement d'études permettant la caractérisation des maladies, notamment des cancers et de leurs causes potentielles.

Ces études, qui s'inscrivent dans le temps et mobilisent de nombreux moyens, ainsi que tous les services concernés (Agence Régionale de la Santé, Observatoire Régional de la Santé, ...).

L'outil AirQ+

La Métropole AMP a répondu favorablement à la proposition de l'ADEME et Santé Publique France pour l'aide à l'utilisation de l'outil AirQ+ et des guides EQIS-PA (évaluation quantitative d'impact sanitaire-pollution atmosphérique).

Cet accompagnement avait pour objectif de permettre aux collectivités de pouvoir réaliser des études quantitatives d'impact sanitaire de manière autonome, c'est-à-dire de pouvoir chiffrer (ordre de grandeur lié à l'incertitude mathématique) l'incidence de la qualité de l'air sur la santé des habitants d'un périmètre défini. Cet accompagnement était proposé avec l'aide du bureau d'études RAMBOLL et a démarré en février pour se terminer fin juillet 2021.

Cette expérimentation a permis à la Métropole d'apprendre à manipuler l'outil et d'évaluer la technicité et le temps nécessaire à la réalisation ce type d'étude.

Ce travail a pu être engagé grâce au partenariat avec les détenteurs de données en santé, de données air et le service informatique de la Métropole.

Les conclusions de cette expérimentation sont qu'un logiciel de ce type semble difficile d'utilisation pour une collectivité en autonomie. Cependant, il pourrait être utilisé de manière encadrée pour le suivi et l'évaluation de plans d'actions tels que le PAQA, le PCAEM, la ZFE ou pour des actions d'aménagement.

Le partenariat avec l'Institut Eco Citoyen

Elle intervient également directement auprès de centres de recherches liés à l'Université, c'est le cas avec l'Institut Eco Citoyen, qu'elle soutient depuis sa création. Les chercheurs de cet organisme situé à Fos-sur-Mer, travaillent sur les pollutions terrestres, marines et atmosphériques depuis une dizaine d'années.

Depuis trois ans, l'IEC a engagé un programme d'étude d'éco toxicologie sur les lichens. Ceux-ci ont la particularité d'être des bio-accumulateurs de particules atmosphériques, ce qui permet de caractériser la pollution sur le long terme. La Métropole a passé une convention de recherche avec l'IEC à cet effet. Le principe de cette convention induit la diffusion et le partage des résultats à la communauté scientifique comme au grand public.

Le programme REPONSES

Le SPPPI (Secrétariat Permanent Pour la Prévention des Pollutions Industrielles) s'est imposé au fil des ans comme une véritable structure de concertation pour assurer le lien entre les différents



protagonistes : communes, industriels, associations, citoyens, syndicats professionnels, autour des problématiques environnementales qui sont souvent sensibles.

Le pourtour de l'étang de Berre concentre 300 000 habitants, une importante densité d'infrastructures de transport (aéroports, port, routes) ainsi qu'un grand nombre d'installations et d'activités industrielles. Les résultats publiés dans différentes études récentes (« EPSEAL », « SCENARII », etc.) recensées sur le territoire de l'étang de Berre ont renforcé les craintes et les tensions autour des effets de la pollution de l'air sur la santé et l'environnement.

Les résultats de ces études ont généré des incertitudes et des questionnements, voire une défiance des habitants vis-à-vis des acteurs du territoire. C'est ainsi qu'a émergé au sein du SPPPI PACA, la volonté d'entendre les attentes et les préoccupations des populations locales, d'y apporter des réponses et ainsi progresser de manière concrète sur la thématique santé-environnement. La mobilisation des énergies des acteurs du SPPPI PACA a permis de faire naître ce projet collectif nommé **RÉPONSES**. L'objectif est de répondre aux besoins des uns et des autres, dans un souci d'intérêt général. Ce projet a donné au SPPPI PACA dans une nouvelle dimension, celle d'un dialogue avec la population. La Métropole a souhaité soutenir ce projet d'intérêt public par une subvention de 30 000€.

Après un travail sur la réalisation des actions, l'année 2021 était consacrée au suivi du plan d'actions, ainsi qu'à une nouvelle phase de mobilisation et de participation citoyenne d'envergure. Fin 2021, ont été recueillies 141 attentes et préoccupations auprès des citoyens. Le plan d'actions, constitué en réponse à ces attentes, comprenait 135 actions et 61 clés pour comprendre. Une grande satisfaction vient de l'implication des porteurs d'actions à 98% dans le dispositif et du nombre de porteurs d'actions en augmentation constante depuis 2019. Ainsi, depuis 3 ans, cette dynamique de territoire s'amplifie, mettant en œuvre des actions concrètes contre la pollution de l'air.

4.2 L'amélioration de la qualité de l'air

Les Gaz à Effet de Serre, dont le carbone est l'un des plus significatifs sont aujourd'hui clairement identifiés comme responsables du dérèglement climatique. Cependant, ils ne sont pas les seuls à produire des effets délétères sur l'environnement. Les nombreuses molécules produites par les transports, l'industrie, le chauffage et les brûlages divers, sont prépondérants. L'Association de Surveillance de la Qualité de l'Air (ASQA) ATMO SUD, procède au contrôle permanent et en temps réel de la présence de ces molécules dans l'air, laquelle est soumise à des seuils de tolérances fixés par la réglementation. La Métropole est membre d'ATMO SUD et participe aux financements des différentes opérations conduites par l'association, avec une adhésion de 380 000€.

L'expérience DIAMS est à découvrir chapitre 3.3 dans la transition écologique

4.3 La lutte contre le bruit

La pollution sonore est souvent citée comme le premier facteur de gêne des français. On le constate désormais sur la base d'études : Au-delà des lésions de la sphère auditive et du stress, une exposition excessive peut occasionner, anxiété, dépression ou affecté plus largement l'ensemble de l'organisme.

31 % de la population de la Métropole Aix Marseille Provence résident dans une « Zone Calme », pour laquelle l'ambiance sonore est apaisée, 5% d'entre elle, soit 99 000 habitants ainsi que 160 établissements de santé et d'éducation, sont exposés à un dépassement des valeurs réglementaires concernant le bruit des infrastructures (réseaux routiers, ferrés, aéroports, certains établissements industriels).

Les cartes de bruit stratégiques



Les services métropolitains ont produit en 2021 les cartographies de bruit stratégiques sur l'ensemble du territoire.

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, impose aux agglomérations de plus de 100 000 habitants d'élaborer ces Cartes sur les Infrastructures de transports terrestres (réseaux routiers et ferrés), des aéroports et de certains établissements industriels

Ces cartes qui seront disponibles sur le site internet de la Métropole, permettent de donner une photographie de la situation des points noirs sur le territoire.

L'observatoire métropolitain de l'environnement sonore

En complément de ses obligations réglementaires, la Métropole s'est engagée en 2019, à déployer un Observatoire de l'Environnement Sonore. Cette démarche volontariste est mise en œuvre aux côtés de deux partenaires principaux : Acoucité (Pôle national de recherche et de compétences sur l'environnement sonore urbain) et ATMO SUD (Association de Surveillance de la qualité de l'Air). L'objectif est de compléter la cartographie du bruit (modélisation) par un dispositif de monitoring urbain. La Métropole suit ainsi l'évolution de l'environnement sonore sur des secteurs sensibles. Elle peut mieux comprendre la gêne des habitants, préserver les zones calmes et valoriser les paysages sonores emblématiques du territoire.

La Métropole dispose d'un parc de dix stations de mesure du bruit de haute précision qui permettent de suivre l'environnement sonore des secteurs d'intérêt sur de longues périodes (de plusieurs mois à plusieurs années), au travers d'un réseau permanent de mesures du bruit, de réaliser des campagnes mobiles ou d'enregistrer les ambiances sonores. En complément des enquêtes de perception sont également réalisées. La Métropole dispose également d'un marché d'études acoustiques (cinq réalisées en 2021) pour produire des études réglementaires.

Par ailleurs, elle se dotera prochainement de capteurs de bruit innovants supplémentaires qui seront exploités dans le cadre de la démarche Smart Métropole actuellement en cours de préfiguration.

Perspectives 2022 : Suite à la publication des cartes de bruit, la Métropole doit coordonner un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui sera élaboré en 2022 /2023.

4.4 La prévention des risques

La Métropole s'est saisie de la prévention des risques et de la réponse opérationnelle en cas de sinistre majeur. Sans se substituer aux services de l'État, elle doit pouvoir mobiliser ses moyens humains et techniques en cas de crise : incendie, accident industriel, inondations, ...

A cet effet, elle déploie ses effectifs autour de plusieurs axes stratégiques :

- L'accompagnement des communes

Apporter aide et formation aux communes contribue à harmoniser les réponses en cas de sinistre par l'ensemble des acteurs et donc être plus efficaces et opérationnels. La Métropole apporte sa contribution d'assistance sur les Plans Communaux de Sauvegarde, qui formalisent l'organisation au niveau de la commune, indispensables en cas de sinistre. A cet effet cinq exercices de gestion de crise (test de PCS) ont été programmés, tandis que sept sessions de formations ont été réalisées avec l'ENSOSP, qui ont rassemblé, 96 apprenants dont 6 maires, 24 adjoints, 44 conseillers municipaux et 46 cadres territoriaux.

- La réponse opérationnelle de la Métropole

En interne, il a été procédé de la même manière avec les Formations au personnel d'astreinte dans les directions et les territoires, la rédaction et la mise à jour des documents de crise (annuaire et procédures) et enfin, la réalisation d'exercices de gestion de crise dans les deux salles dédiées (TLM et Quatuor).



- Matériels et services

Par ailleurs, la Métropole poursuit l'acquisition de matériel de crise, à savoir les remorques de lits picots à raison de deux par an. Ces remorques, qui sont positionnées dans les communes, permettent de déployer très rapidement des lits et kits d'hygiène, destinés à répondre aux besoins d'accueil de populations déplacées en cas de sinistre.

Actuellement la Métropole dispose de 18 remorques, dotées de 50 lits chacune et pré-positionnées dans des lieux stratégiques et à proximité des voies de transports, ainsi que des tentes et du matériel de communication.

- Le plan de continuité des opérations PCA

Mis en œuvre en 2020, au plus fort de la crise du COVID, le PCA a pour objectif d'assurer la continuité des opérations menées par la Métropole et indispensable à la vie de la cité : transports collectifs, collecte des déchets, gestion de la crise... mais également aux démarches internes de l'administration métropolitaine pour assurer son bon fonctionnement.

- La Prévention

En 2021 la Métropole a concrétisé deux marchés d'un intérêt majeur pour les collectivités :

- Le marché métropolitain météo et hydrométéo avec accès gratuit pour les communes. Celui-ci permet de disposer de prévisions météorologiques et hydrométriques relatives à la survenue de crues ou d'inondations.
- Le marché des automates d'appels : ceci permet aux communes d'alerter les populations en cas de sinistre majeur (accident industriel, épisodes météorologiques majeurs, inondations, mais aussi problèmes sur les captages d'eau potable...)
-

Cette démarche de marchés partagés contribue à la fois à rendre plus efficace l'alerte, mais permet dans le même temps à réaliser de sérieuses économies d'échelle.

- Marché Météo France : 25 334 € HT/an
- Marché ENSOSP : 22 000 € HT/an
- Marché Automate d'Appel : 83 000 € HT/an.

L'agriculture & l'agriculture urbaine

Quasiment dès sa création, la Métropole a fait de l'agriculture et de l'agriculture urbaine une priorité. Les récents événements ont monté la nécessité d'atteindre la plus grande **autonomie alimentaire** possible. Or, 90 % des productions locales sont vendues et consommées à l'extérieur du département, tandis que 90 % de la consommation est importée.

De plus, les surfaces dédiées à l'agriculture ne cessent de se réduire par le manque d'agriculteurs et la pression foncière due à l'étalement urbain.

Le Plan Alimentaire Territorial débuté en phase pilote en 2020 et élaboré en partenariat avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles et l'ensemble des acteurs publics et privés, va dans ce sens et distille désormais ses actions, qui tiennent une véritable place stratégique au sein des politiques de développement du territoire. En 2020/2021, ce sont 3 M€ qui ont été investis dans une trentaine d'actions. Le Plan Alimentaire Territorial est territorialisé.

5.1 Favoriser le développement des agricultures

La préservation des terres agricoles

Si le territoire est composé à 70% d'espaces naturels et agricoles, il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire de sanctuariser les espaces dédiés à l'agriculture, à la fois pour favoriser la mise en culture et en élevage des terres, mais également pour contribuer à la captation du CO2 par les espaces naturels. Parmi les actions entreprises :



- Sur le PLU I Marseille Provence, 4 ha secteur du Ruissatel ont basculé d'une zone "AU" en zone agricole ;
- L'étude du parc agricole "le Piemont de l'Etoile" sur les hauteurs de St Marthe, entre le massif du Castellans et la faculté (350ha) ont été sanctuarisés. Le projet initial comptait 4000 logements, il a été réduit des deux tiers pour permettre de restaurer la fonction agricole. (Etudes 75 000€) la concertation publique avec les habitants les acteurs agricoles et culturels et le copil sont prévus en 2022. Les objectifs sont :
 - Restauration des continuités écologiques ;
 - Remise en agriculture ;
 - Lieux de cheminement et pédagogie.
- A l'échelle métropolitaine, le suivi du déploiement des ZAP (Zones Agricoles protégées) se poursuit : les servitudes d'urbanisme (couche supplémentaire PLU) entraînent une sanctuarisation de la fonction agricole. Un travail est mené avec les propriétaires des ZAP, des conventions d'animation foncière sont passées avec la chambre d'Agriculture et la SAFER. Le budget en 2021 est de 20000€ pour le PAEN de Velaux et Rognac. A l'heure actuelle 6 ZAP approuvées sur 20 définies : 1/3 en étude 1/3 approuvé 1/3 en phase administrative. Total 73k€/an.

L'aide à l'accompagnement d'agriculteurs

Sans agriculteurs, pas d'agriculture. Or dans ce domaine, la crise des vocations frappe également ce secteur d'activité. Il est d'autant plus important de mettre en place des mesures d'incitation et d'accompagnement à l'installation et au maintien de nouveaux agriculteurs sur le territoire. Le bilan est plutôt encourageant.

- Accès au foncier agricole : installation de 5 agriculteurs (quatre au Piemont de l'Etoile et un à La Valentine) par la reconversion de personnes en formation en lycée agricole, sur du foncier agricole urbain, quatre à St Marthe et un à Saint-Menet. Il s'agit d'accompagner les agriculteurs dans leurs irrigations. Le CRIAM subventionne à hauteur de 15 000€/an sur 3 ans, 5 agriculteurs par an dans leur mise en œuvre de leur système d'irrigation à la parcelle et les accompagne dans l'optimisation de leur irrigation avec le suivi de sonde capacitive ;
- Accompagnement à la qualité environnementale des projets énergie global 3 ans, 100 000€ sur 3 ans, quatre accompagnements d'agriculteurs ;
- L'accès à l'eau agricole sur le secteur de Marseille avec un tarif préférentiel pour les agriculteurs (MSA et AMEXA), les retraités agriculteurs, les agriculteurs urbains et les jardins partagés depuis le 01 janvier 2021. Le tarif eau potable agricole et eau brute agricole est respectivement de l'ordre de 0,1035 € HT/m³ et 0,0922 € HT/m³. En comparaison, le prix de l'eau potable pour l'irrigation d'espace vert est de 1,5317 € HT/m³. ;
- L'accès à l'eau brute avec le canal de Provence sur le secteur de Pinchiniers à La Bouilladisse. Le projet hydraulique de la Société du Canal de Provence constitué d'environ 3,5 kms de canalisation, d'une station de pompage en refoulement direct a permis d'équiper une cinquantaine d'hectares dans sur le secteur Pinchiniers – Moustiers ;
- L'accès à l'eau brute avec le canal de Provence sur le secteur de Massane à Saint Mitre les Remparts. Le projet hydraulique de la Société du Canal de Provence constitué d'environ 9 kms de canalisation a permis d'équiper 139 hectares.

Le déploiement de l'agriculture urbaine.

Là encore, les projets sont nombreux :

- La Ferme capricorne : il s'agit de la ferme de la cité de l'agriculture aux Aygalades, qui accueille des habitants, ouverte au public et aux enfants et propose à la vente sur place, des fruits et légumes à des prix plus avantageux. 30 000€ ;

- Suite au covid : sur le campus nature Provence de Valabre, une ferme urbaine spécialisée en formation sur l'agriculture urbaine est animée par une association de culture permanente du lycée de Marseilleveyre, le lycée des calanques (45 000€) ;
- Suite au Covid, un partenariat est engagé avec le parc des calanques en lisière de la Valbarelle, cité Michelis avec le support de l'association recherche "action ONF" et une école d'architecture. Une sensibilisation formation est menée vers les habitants sur des délaissés dans les interfaces quartier parc et la redécouverte des pratiques du site. Intérêt biodiversité 17 000€ (sur 30 000€) ;
- Accompagnement du privé des projets de formation par subvention **cité de l'agriculture** fédère le réseau des agriculteurs urbains 50000€, projet SESAME par l'IRFED associé aux contenus
- SUBOGERES réutilisation des déchets verts paillage...

Coût d'acquisition 465 K€ et coût d'aménagement 430 K€

Le soutien financier à l'initiative privée en agriculture urbaine : fermes urbaines modèles, pépinières apicoles et pâturage périurbain, formation, animation de réseau, actions de recyclage et compostage s'élève à 750 000€. Les Principaux acteurs soutenus : Cité de l'agriculture, Campus Nature Provence / lycée agricole des Calanques, Cultures Permanentes, GERES, IRFEDD, Chambre d'agriculture.

Perspectives 2022/2024

- 2 nouveaux appels à projets sur 9 ha de fonciers métropolitains existants (St-Victoret et Cuges-les-Pins) ;
- 2 nouvelles acquisitions & appels à projets sur 6 ha (Vallon des Douces Marseille 11e et Cuges-les-Pins) ;
- Appui à la qualité environnementale des exploitations installées sur foncier public : accompagnement de 5 à 6 agriculteurs par an (en 2022, accompagnement des 5 agriculteurs installés à Marseille en 2021). Objectif : amélioration des projets sur les volets consommation globale en énergie de l'exploitation, émission de GES, impact sur l'écosystème vivant, impact socio-territorial, viabilité économique. Coût 33k€/an pendant 3 ans ;
- Projet de montage de fermes dans le cadre les quartiers Fertiles (appel à projet ANRU) pour la partie réalisation.

5.2 Encourager la production et la consommation de produits bio

Développement de l'agroécologie, de l'agriculture biologique, de la vente et de l'utilisation de produits bio

Même si le territoire est l'un des leaders nationaux en l'Agriculture biologique, il connaît aujourd'hui une stagnation dû à l'effet de seuil, à la concurrence du local, à l'arrêt d'aides PAC spécifiques. Or, Les pratiques agro écologiques et notamment biologiques sont des solutions d'avenir pour le territoire car respectueuses de l'environnement, des milieux, de la santé. Elles valorisent en outre l'image du territoire. Il est donc indispensable de promouvoir et favoriser ces pratiques agricoles complexes en finançant des projets adaptés.

A ces fins, la Métropole a financé un grand nombre de partenaires : Agribio 13, Fédération départementale des CETA, Adear 13, CIVAM, Chambre d'agriculture, SCIC Manger bio en Provence. Entre 2020 et 2022, 60 000 € de subventions annuelles majoritairement dédiées à l'agroécologie ont été versées, autour des préoccupations suivantes :

- Formation Haute Valeur Environnementale (HVE) pour les maraîchers ;
- Aide au développement des marchés paysans (avec démarche agro-écologique) ;
- Reconnexion des habitants des villes à l'agriculture opération de « fermes en fermes » ;



- Développement du projet SAE2 sur la biodiversité fonctionnelle ;
- Accompagnement des modes de commercialisation (d'accès aux produits bio ex : AMAP) y compris solidaires (ex : AMAP solidaires) ;
- Financement d'un annuaire destiné à la restauration collective réalisé par Agribio13.

Perspectives 2022/ 2026

L'objectif est de favoriser le bio local et pour cela d'augmenter le budget de 30 000€ / an dédiés à l'AB, mais également de :

- Renforcer l'accompagnement de la structuration et de l'approvisionnement des plateformes de distribution tournées vers la Restauration Hors Domicile (RHD), AMAP, commerce de détail ;
- En particulier et en lien avec l'action sur la restauration scolaire, favoriser le développement de l'utilisation de produits bio en restauration collective à augmentation du capital de la métropole dans la SCIC Manger BIO en Provence, aide à la labellisation des cantines orientées AB ;
- Favoriser la production en AB pour assurer les approvisionnements.

Les cantines durables : La loi EGALIM prescrit depuis janvier 2022 l'utilisation de produits de qualité et bio dans la restauration collective (50% de produits de qualité et durables dont 20% issus de l'agriculture biologique). L'objectif est de concilier cet objectif avec des approvisionnements en produits locaux. Il est nécessaire pour cela de travailler sur les réseaux de distribution et de convaincre et accompagner les communes à intégrer les produits locaux et de qualité (AOP, AB...) dans les cantines scolaires.

Pour cela, la Métropole, le PETR, la Région, le Département, les communes, l'ARBE et la DRAAF se sont associés pour engager une démarche collective, qui se traduit par :

- Des appels à projets auprès des communes pour les accompagner dans l'achats de produits locaux et de qualité à mise à disposition d'un AMO ;
- L'organisation de 9 journées de formation annuelles pour les élus et professionnels de la restauration scolaire à ingénierie interne et financement de partenaires ;
- Des actions anti gaspillage alimentaire dans les cantines à financement de partenaires ;
- Un appui aux groupements d'acheteurs pour utiliser la plateforme AGRILocal ;
- Une newsletter mensuelle (5 numéros sortis à ce jour).

Le budget de l'opération s'élève à 300 K€.

5.3 Le développement de la transformation et des circuits de distribution

Offrir des débouchés et adapter les outils de transformation dédiés aux produits locaux pour favoriser leur consommation locale est une garantie de pouvoir à la fois consolider en amont les filières de production et en aval de permettre au plus grand nombre de bénéficier de produits de qualité, qui n'auront pas traversé l'Europe en camion !

Ainsi, une aide à l'implantation d'outils de transformation (légumeries) est mise en œuvre qui intègre : financement, parrainage, mise à disposition d'ingénierie interne pour étudier la faisabilité des projets situés à Saint Rémy, Sénas, Miramas, outil du CETA d'Aubagne et Fos.

Perspectives 2022/ 2026

- Continuer l'accompagnement des projets en cours
- Accompagner les nouveaux projets (Gémenos, Auriol...) et assurer la cohésion de l'ensemble des projets au niveau métropolitain
- La création de **marchés de ½ gros** (Halles de la Barasse et de Plan de Campagne) en partenariat avec la Chambre d'agriculture
- Maintien et développement des marchés paysans (Subvention à l'ADEAR 13 de 20 K€/an). Accompagnement de projets de magasins de producteurs : (Berre (non encore abouti) via ingénierie interne, Aubagne via subvention ADEAR

- *Essaimage des marchés de ½ gros : La Ciotat (en cours d'analyse) et recherche d'autres sites métropolitains*

- *Mise en place d'une nouvelle offre de produits locaux alimentaires dans les pôles d'échanges multimodaux (PEM) tels que gares SNCF, gares routières, ... Projets en étude : Marseille, Martigues, Istres, Salon ...*
- *Installation de marchés paysans/marchés de producteurs (horaires du soir) sur les parkings des grandes surfaces - à initier*
- *Relance du partenariat avec la GMS et le MIN*
- *L'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux nécessite d'adapter la production locale de produits de qualité et bio ainsi que la transformation de ces produits. Elle s'articule ainsi avec les actions déclinées ci-après :*
 - *Développer des circuits de distribution (marchés locaux et GMS) et outils de transformation des produits agricoles locaux ;*
 - *Développer l'agroécologie et l'agriculture biologique, la vente et l'utilisation des produits bio.*
- *Expérimentation d'un partenariat en période COVID (avril 2020) avec la GMS et les MIN (Chateaubert et Marseille) en mobilisant les intermédiaires et structures facilitatrices (Actium du MIN de Chateaubert) capable de faire le lien entre les producteurs locaux, leur organisation et structurer l'offre afin qu'elle soit adaptée à la demande de la GMS (quantités + pérennité)*

6. La culture en transition

La crise COVID a touché de plein fouet le monde de la culture et laissé de nombreux acteurs dans une situation très préoccupante. Le spectacle vivant, comme les médiathèques et autres lieux culturels ont été particulièrement touchés.

La circonstance conjoncturelle COVID, s'est conjuguée avec une crise plus structurelle : celle de la désaffection des salles de cinéma et de spectacle vivant, au profit des plateformes de diffusion VOD.

Si les blockbusters et les méga-concerts font encore recette, le théâtre et le cinéma d'auteur sont en perte de vitesse significative, car les tranches d'âge concernées (+35ans) se sont repliées par prudence.

La transition culturelle interroge tous les acteurs, en recherche de solutions pour favoriser le retour du public vers les lieux culturels. Le Coreps PACA, comité régional des professionnels du spectacle piloté par le Ministère de la culture (DRAC) et la région, a initié une réflexion à ce propos à laquelle la Métropole est associée aux côtés des différentes institutions culturelles. La grande richesse de ses équipements culturels, ses équipes de professionnels et ses programmations de qualité, doivent être préservés et plus que jamais ouverts à tous les publics particulièrement dans cette période de transition où la crise sanitaire invite institutions et opérateurs à repenser l'organisation des pratiques culturelles et artistiques. Il est nécessaire de ne pas oublier que la culture est un ciment social qui permet notamment aux métropolitains de se reconnaître comme tels dans un territoire culturel vaste de 92 communes : son irrigation culturelle et artistique participe incontestablement à leur épanouissement et à l'amélioration de leur cadre de vie.

La question des nouvelles pratiques culturelles a été éprouvée par la direction de la culture de la métropole au début de l'année 2021 : de nombreuses animations prévues dans le cadre de l'opération emblématique "Lecture par nature" ont dû être annulées. Cependant, la Métropole a

honoré ses commandes auprès des professionnels de la culture par la tenue de la programmation "Lecture par nature", dès que cela a été possible.

Il importe de rappeler que cette opération a pour objectif de faire émerger le plaisir de lire chez les enfants en milieu scolaire et auprès du grand public par de multiples animations (ateliers) dans les médiathèques et hors les murs, de lutter contre l'illettrisme et d'optimiser l'accès à la culture grâce à des propositions tout aussi exigeantes qu'accessibles au plus grand nombre.

Autour de la réflexion sur un retour du public vers les lieux culturels, plusieurs stratégies se font jour

- La réflexion autour de la temporalité des évènements

Si certains mois de l'année affichent une offre surabondante de rendez-vous culturels, d'autres, comme le mois d'août, sont moins généreux. Ceci interroge sur la nécessité d'une programmation plus concertée à propos de l'offre culturelle métropolitaine, et sur une meilleure répartition durant l'année. Si la culture est destinée à la population du territoire, on ne doit pas minorer son attractivité touristique. Les festivals en sont la démonstration.

- La valorisation de la production artistique locale cinématographique

La métropole dispose d'infrastructures destinées à la création cinématographique, qui la place en tête des tournages en France tout de suite après Paris. Par-delà l'aspect économique, il y a également un potentiel de développement des filières artistiques qu'il convient de rendre plus robustes.

La crise enseigne cependant, qu'il importe d'anticiper d'autres situations qui entraînent un éloignement provisoire ou récurrent ou des besoins désynchronisés avec une activité d'enseignement par exemple, qui implique de disposer de connaissances exploitables à distance. C'est le cas avec la réflexion autour du portail documentaire numérique.

- La création d'un portail numérique documentaire Métropolitain

Depuis plusieurs mois, la création d'une plateforme documentaire est à l'étude, il s'agit aujourd'hui de proposer des perspectives concrètes afin de créer un site ressource métropolitain permettant aux acteurs culturels et à ceux de l'enseignement, de disposer de matière destinée à enrichir leur réflexion et leurs travaux pédagogiques.

Cette plateforme pourrait s'ouvrir à d'autres pratiques culturelles dans un second temps.

Perspectives 2022

- *Accompagnement de la décision dans la définition de l'intérêt métropolitain des équipements culturels en consolidant une politique culturelle prescriptive ;*
- *Développement culturel du territoire métropolitain (parcours artistiques et culturels métropolitains)*
- *Articuler la politique culturelle métropolitaine avec les grandes compétences stratégiques d'AMP (aménagement, mobilité, économique et attractivité, environnement) ;*
- *Création d'un réseau de lecture publique métropolitain ;*
- *Faire d'Aix Marseille Provence une métropole culturelle euro-méditerranéenne.*

Une charte de manifestations éco responsables.

Il est à noter que la Métropole mettra en place une charte des manifestations, afin que les spectacles, festivals, rencontres sportives et autres rassemblements populaires se fassent en respect des critères durables : prise en compte des transports, des déchets, des consommations de ressources. Le nombre de personnes qui fréquentent les festivals et autres manifestations l'été est croissant, tout comme le tonnage de déchets ou le nombre de km de déplacements.



7. L'éducation à l'environnement et au développement durable EEDD

La Métropole déploie, directement ou indirectement de multiples dispositifs, afin de répondre au mieux aux enjeux environnementaux, qui impliquent à la fois une meilleure connaissance et une modification des comportements de la population.

- **Le marché de prestations** : on confie à une association le soin de réaliser les actions de sensibilisation sur la base d'un cahier des charges. Le choix des opérations, des thèmes, des classes est assuré par un comité de pilotage qui associe la Métropole, les représentants de l'Education Nationale, les chefs d'établissement. La mise en œuvre est assurée par l'association. Le marché actuel de prestation est acté jusqu'à 2024, mais devra être opérationnel à compter de la rentrée des classes 2023/2024.
- **Les équipes intégrées.** Il s'agit notamment d'équipes d'animateurs, issues des conseils de territoire. Par ailleurs, les directions opérationnelles métropolitaines, (Mobilité, déchets, énergie, aménagement, environnement) disposent d'animateurs dédiés (ou dont l'une des missions comprend l'EEDD) : les Ambassadeurs du tri (une cinquantaine) pour les déchets, les ambassadeurs de la mobilité, les animateurs Natura 2000 pour les espaces naturels, les animateurs de la cohésion sociale pour les Quartiers Prioritaires de la Ville (notamment sur la partie développement durable), les animateurs culturels (Lecture par nature), les animateurs intervenant sur les problématiques d'aménagement dans le cadre d'opération spécifiques, les animateurs sportifs ...
- **Le soutien aux associations** : les subventions aux associations environnementales intervenant sur l'EEDD permettent à des structures extérieures de réaliser des opérations de sensibilisation soit en direction du public, soit des scolaires dans le cadre de partenariats pris en direct avec les établissements scolaires ou les communes.
- Par ailleurs, en ce qui concerne le territoire particulier de Marseille Provence, une grande partie des interventions en milieu scolaire est le fruit des services de la ville de Marseille. Outre ses équipes d'animateurs, celle-ci met à disposition ou a établi des partenariats avec des structures telles que les fermes pédagogiques.

Perspectives 2022 : un travail de recensement précis de ces dispositifs sera mis en place en 2023/2023.

7.1 Une action pérenne vers le public

Les interventions en milieu scolaire

Historiquement, les territoires qui composaient la Métropole, présentaient des différences dans leur approche de l'éducation à l'environnement.

▪ Les prestataires extérieurs

Trois territoires ont fait le choix de faire appel à un prestataire, en l'occurrence le CPIE pour réaliser des interventions dans les écoles.

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) est un groupe d'associations spécialisées dans les approches éducatives liées au développement durable. Ceci permet de disposer d'une offre très large de compétences et de thématiques traitées : déchets, mer, espaces naturels, énergies, alimentation, ...Cependant, de nombreuses associations apportent également leur connaissance et leur savoir-faire et interviennent en milieu scolaire, le plus souvent à la demande directe des établissements scolaires.

Pour la Métropole, deux CPIE interviennent sur le Pays d'Aix dans le cadre du programme "Apprendre pour Agir" et sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

- **Sur le pays d'Aix**, le bilan des interventions est de : 450 classes élémentaires soit 7520 élèves qui ont bénéficié de près d'un millier de demi-journées d'animation. Il est à noter que dans ce cadre, une journée de restitution est organisée dans un lieu de

- nature, sous un format ludique et pédagogique destinée à tous les enfants ayant participé au programme Apprendre pour Agir : “le train du développement durable”.
- **Sur le pays de Salon**, ce sont 1100 enfants qui ont été sensibilisés au tri et à la réduction des déchets. Cette prestation était complétée par une action des Ambassadeurs du tri, qui ont réalisé 2300 sensibilisations.
- Sur les territoires de **Marseille-Provence, le pays d’Aubagne et de l’Étoile**, les chiffres n’ont pas été communiqués.

Il est à noter que la thématique la plus traitée est celle de la sensibilisation aux déchets qui concerne à la fois le tri, le recyclage, le gaspillage alimentaire...

A l'échelle du territoire, la direction métropolitaine des déchets s'est investie dans la sensibilisation à la prévention des déchets et dans le cadre du marché spécifique EEDD, ce sont 476 classes qui ont été sensibilisées. Par ailleurs, elle a également piloté 300 actions de proximité et 8 campagnes de communication pour favoriser le geste du tri.

- **Les équipes en régie**

La sensibilisation au tri des déchets est également complétée par l'activité permanente de terrain de la quarantaine d'Ambassadeurs du tri répartie dans tous les territoires. On compte parmi eux, les maîtres et guides composteurs, qui disposent d'une formation qualitative reconnue nationalement et qui réalisent à la fois des actions de sensibilisation, mais également des interventions plus techniques. Un important travail est mené vers les cantines scolaires et restaurants d'entreprise pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

- Le territoire **Istres Ouest Provence** dispose d'une équipe de dix agents, dont quatre animateurs environnement et quatre Ambassadeurs du tri, qui interviennent dans tous les établissements scolaires primaires et secondaires pour travailler sur les différentes thématiques de l'environnement.

Dans le cadre scolaire, ces équipes sont intervenues dans près de 70 classes et ont travaillé avec 1500 enfants. Ceci concerne à la fois des interventions en classe, des classes environnement, des classes kayak,... un challenge spécifique destiné aux collégiens “waste war” permet de travailler toute l'année avec une dizaine de classe.

L'année COVID a permis la mise en place de moyens désynchronisés, notamment des PADLETs, qui permettent de travailler à distance avec les enseignants et les enfants sur les thèmes de l'environnement.

- **Sur le Pays de Martigues**, trois agents en régie assure les interventions en milieu scolaire. Le bilan des interventions est de : 101 classes élémentaires pour 228 ½ journées de sensibilisation. Les thèmes privilégiés sont Natura 2000, des classes mer et cinéma. A noter que le site de Saint-Blaise naturel et archéologique est un point incontournable de l'EEDD sur ce territoire.
- **La ville de Marseille** dispose de moyens tout à fait particulier en matière d'EEDD, qu'il est important de mettre en lumière, car ils impactent également le secteur de la cohésion sociale.

La Ville de Marseille gère cinq structures municipales d'éducation à l'environnement, 3 fermes pédagogiques et 2 relais-nature, qui ont pour mission de faire prendre conscience au plus grand nombre de la richesse, mais aussi de la fragilité de la nature et de la biodiversité. Les fermes pédagogiques et les relais-nature offrent aux enfants un outil grandeur nature et un espace d'expérimentation pour découvrir le monde agricole et ses enjeux (cultures, élevage, production alimentaire) et pour appréhender un certain nombre de concepts concernant l'écologie, la biodiversité, les interactions entre l'homme et son environnement, à travers une approche transdisciplinaire.

Les fermes sont implantées dans les quartiers nord, est et sud de la Ville : FP la Tour des Pins, (14^e), FP le Collet des Comtes, (12^e) et FP le Roy d'Espagne, (9^e). Ces fermes pédagogiques sont de réelles

exploitations agricoles, d'une superficie de 2 à 6 hectares, dont la gestion est confiée à un fermier par DSP. Face à l'urbanisation massive, les fermes pédagogiques permettent de conserver et de valoriser un témoignage vivant du passé agricole de Marseille, tout en maintenant des îlots de verdure et de biodiversité en milieu urbain.

Par ailleurs, la vente de produits biologiques issus de l'exploitation agricole a lieu deux fois par semaine au sein des fermes du Collet des Comtes et du Roy d'Espagne à la grande satisfaction des habitants des quartiers alentours qui sont de plus en plus nombreux à fréquenter ces marchés (on estime leur fréquentation annuelle à **20 000 usagers** pour chaque ferme).

Les relais-nature municipaux complètent cette offre : RN de Saint-Joseph, (15^e) et RN la Moline (12^e). Ces équipements se différencient des fermes pédagogiques par l'absence d'activité agricole. Avec un jardin d'une superficie de plus de 5000 m² comprenant potager, verger, haies, prairie, mare, serre, ils offrent un cadre idéal pour des activités nature. Le jeune public, en particulier le public scolaire des écoles primaires marseillaises, constitue la « cible » principale des fermes pédagogiques et des relais-nature. **308 classes ont été accueillies sur la dernière année scolaire.** Aux visites « découverte », s'ajoutent les programmes éducatifs réalisés en collaboration entre les enseignants et les animateurs.

Néanmoins le développement des publics (adultes, personnes en situation de handicap, champ social, grand public...) est encouragé par la Ville et constitue un enjeu d'importance. Les conditions particulières de ces deux dernières années ont conduit les éducateurs en environnement à innover pour travailler autrement afin de maintenir le lien avec les enfants privés de sorties sur le terrain. Cela s'est notamment traduit par la création d'outils numériques (escape game, quizz, visite virtuelle, jeux de piste...) et l'élaboration de mallettes pédagogiques mises à disposition des enseignants.

Le grand public

L'action de sensibilisation en direction du grand public est également portée par les directions opérationnelles, via des opérations inédites, ou encore par le soutien ou la participation aux manifestations organisées par les communes, les institutions ou les associations. Toutes les thématiques sont abordées.

***Perspectives** : Une démarche de recensement de ces manifestations est en cours d'élaboration L'éducation à l'environnement et au développement durable est un enjeu majeur pour porter plus efficacement les politiques publiques métropolitaines. C'est pourquoi en 2022 un travail spécifique sera réalisé pour harmoniser les dispositifs, les mutualiser et les rendre plus performants.*

7.2 Une démarche inédite et fructueuse : Les Fertiles Rencontres

Depuis 2018, la Métropole a engagé une réflexion sur l'évolution et l'adaptation des méthodes pédagogiques à la sensibilisation à l'environnement. Car par-delà l'engagement à produire des actions, des démarches à grande échelle, il importe de s'assurer de leur efficacité.

Or, les habitudes, les comportements et les centres d'intérêt du public pouvant varier très rapidement, il importe de s'adapter en permanence à ces variations. C'est la raison d'être des Fertiles Rencontres.

La réponse métropolitaine à ce problème se traduit par une démarche holistique, qui s'adresse bien sûr aux agents concernés par cette question, mais également à l'ensemble des professionnels du territoire. Les Fertiles Rencontres sont destinées à favoriser à la fois :

- Les échanges, la réflexion entre professionnels de l'EEDD, au travers d'un colloque annuel et de rencontres professionnelles ;

- La montée en compétence, via la formation des agents et des relais, en charge de la pédagogie, mais également celle des prescripteurs ;
- La recherche autour de l'innovation sur les techniques et les outils, notamment au travers des partenariats avec l'Université et les chercheurs publics et privés ;
- La place de la Métropole comme chef de file régional sur l'EEDD.
- Par ailleurs, les Fertiles ont mis en place une démarche particulière de gestion favorisant :
 - La fertilisation croisée, qui permet la mutualisation des savoirs et des savoir-faire pour promouvoir des démarches à moindre coût ;
 - L'utilisation des partenariats, des moyens partagés, la réduction des coûts, afin de pouvoir organiser un maximum d'opération à moindre coût.

650 membres constituent la communauté des Fertiles Rencontres, représentant 300 collectivités et organismes. L'ensemble des partenaires institutionnels impliqués dans l'EEDD fait partie de la communauté : l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement, le GRAINE PACA, l'Education Nationale, les associations EEDD, les associations environnementales...

En 2021, plus de 400 personnes ont participé aux actions proposées :

- Fertiles Webinaire Séminaire - janvier
- Séminaire : Escape Game DIAMS Lost in the game- mars
- Formation : Nourrir et partager- septembre
- Formation : les nudges – novembre
- Formation : Escape Game DIAMS Lost in the game - décembre
- Édition des cahiers pratiques "apprendre et partager"

Les Fertiles Rencontres ont par ailleurs développé des outils de communication et de concertation destinés à favoriser les liens avec les membres de la communauté. Une plateforme informatique spécifique rassemble toutes les informations utiles, les outils pédagogiques, les agendas pour offrir à tous les acteurs de l'EEDD, un lieu de référence.

Perspectives 2022 :

- *Développer l'efficacité des politiques en matière d'environnement par une meilleure efficacité des agents en charge de la pédagogie à l'environnement, quel que soit le secteur : Développement Durable, espaces naturels, changement climatique, mer et littoral, mobilité, économie social et solidaire, économie circulaire, agriculture...;*
- *Massifier et rendre plus qualitatives les actions EEDD en faveur de tous les publics, portées par la Métropole et l'ensemble des acteurs du territoire ;*
- *S'adapter au plus près aux nouveaux comportements, afin d'affiner les messages et les actions pour une plus grande efficacité ;*
- *Renforcer le leadership de la Métropole sur l'Education à l'environnement, secteur en expansion, par l'initiative prise sur les actions et par le développement des outils innovants.*

7.3 L'atlas de la biodiversité

(Voir Chapitre III La Métropole Nature, 1.2 L'Atlas de la biodiversité)

8. La politique sportive

8.1. Accompagnement et promotion de la performance et des disciplines sportives



La Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité renforcer le rayonnement du territoire dans le domaine du sport, générateur de notoriété, d'attractivité et également de retombées économiques, médiatiques et touristiques.

Ceci prend d'autant plus de sens compte-tenu des Grands Evènements Sportifs Internationaux (GESI) accueillis sur le territoire métropolitain : World Rugby Cup 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques 2024...

Ces GESI sont des vecteurs de mobilisation de la population et des clubs autour de pratiques sportives, de rencontres avec les athlètes et les équipes de haut niveau.

Ils permettent également le développement de coopérations **internationales** via les **équipements métropolitains référencés « Centres de Préparations aux Jeux »** : accueil de délégations étrangères sur les sites de compétitions ou de préparation, rencontres avec les populations locales, sportifs du territoire, scolaires....

Par ailleurs, la Métropole soutient de nombreux évènements récurrents ou ponctuels qui s'inscrivent dans la promotion des disciplines olympiques, notamment via sa politique sportive en faveur des sports collectifs professionnels et de haut-niveau et également sa politique événementielle.

Ces évènements contribuent notamment à la promotion

- De l'égalité femme / homme, comme par exemple pour les nouvelles disciplines olympiques (Break, 3x3...) qui sont par essence égalitaires (tenue de compétitions féminines et masculines obligatoires) ;
- De la pratique féminine (compétition internationale de gymnastique Elite gym Massilia ; Femina Hand Cup, tournoi de Hand Féminin de Plan-de-Cuques ; Tournoi International de Tennis Féminin à Aix ; course La Marseillaise des Femmes).

Ils s'inscrivent également dans une démarche d'économie des ressources, tendant vers une démarche « zéro déchet » :

- Gestion et valorisation des déchets produits, respect de l'espace naturel : tri sélectif, traitement et collecte des bio-déchets, des mégots, huiles ;
- Minimisation utilisation des matières premières (plastique, papier...) : production de supports de communication rationalisé (pas de flyers édités qui finiront par terre ;), et fabriqués à partir de matières premières recyclables ;
- Valorisation de l'économie circulaire et le réemploi : réemploi du matériel et du mobilier.

8.2 Le sport vecteur de santé et d'inclusion

Le sport est un vecteur d'insertion et d'éducation, pour tous les publics. L'un des objectifs la politique sportive consiste ainsi à favoriser l'accès au « Sport pour Tous et de tous », notamment :

- **Au travers des équipements qui relèvent de sa gestion, la Métropole** permet le déploiement d'une offre de pratiques physiques et sportives, via les clubs ou collectivités locales ou en portage direct. Il est à noter que dans le cadre de cette gestion la cause environnementale est traitée de manière durable (ex : économie de fluides sur les piscines) ;
- **En soutenant les actions favorisant l'accès au sport pour tous et à la promotion de l'activité sportive**, via les manifestations, les stages, les entraînements, qui permettent le rétablissement de l'égalité à l'accès à la pratique sportive. Ces actions sont notamment menées par le tissu associatif, et également par les clubs professionnels et de haut-niveau ;
- **Par la mise en réseau des équipements aquatiques métropolitains**, qui a permis de développer une politique sportive du « savoir nager », soit de généraliser l'apprentissage de la natation, conformément aux directives de l'Etat (cycle obligatoire du primaire : savoir nager à



l'entrée en 6^{ème}). Il est à noter que cette action intègre également un principe d'égalité d'accès à la pratique (sexe, niveau social...);

▪ **Au travers d'actions d'insertion par le sport afin de** permettre une meilleure accessibilité des publics les plus éloignés aux pratiques sportives et également des gisements d'emplois. On note quelques exemples remarquables du développement de cette politique sportive :

- Le centre sportif de Fontainieu à Marseille (qui irrigue les zones QPV 13-14 et 15-16 arr.) au sein duquel 90 % actions menées par les associations et partenaires et 10% par l'équipe d'animation métropolitaine. A titre d'exemple, ce site propose des activités à destination des femmes dans le cadre du sport sur ordonnance, des enfants obèses, sans oublier un dispositif sénior. Un programme de formations spécialisées pour les activités physiques adaptées est également mené.
- Le PRODAS (Projet de Développement des Activités Sportives en Pays d'Aix réalisé en partenariat avec les services des sports et « Politique Ville » des communes (Aix-en-Provence, Pertuis, Vitrolles et Gardanne) répond aux critères du nouveau « Contrat de ville » (Loi 2014-173 du 21 février 2014). Il vise à fédérer les différents partenaires sportifs, clubs de haut niveau, clubs sportifs, associations de proximité ainsi que les centres sociaux culturels, autour d'un projet de développement des activités sportives au sein même des quartiers prioritaires (actions en pied d'immeuble) ou au sein des clubs sportifs.
- L'Ecole de l'inclusion par le sport portée par l'Agence Pour l'Education par Le Sport, qui a pour objectif de former et d'accompagner des jeunes de 18-25 ans sans diplôme ou qualification. Ce dispositif innovant, soutenu depuis 2022 par la Métropole, propose deux parcours d'accompagnement vers une qualification et un métier. La pratique sportive est un moyen efficace de révéler leur potentiel, d'acquérir des savoir-être indispensables pour une insertion professionnelle réussie. L'accompagnement vers l'inclusion se fait à la fois vis-à-vis du jeune mais aussi des équipes de l'entreprise. Il se révèle également à fort impact pour les entreprises du territoire, en leur permettant de recruter, différemment, avec un accès à un vivier de jeunes talents, de combler rapidement les besoins identifiés, en développant une stratégie sur le long terme, en bénéficiant d'un accompagnement adapté, tout en permettant de valoriser l'engagement sociétal de l'entreprises.

9. La lutte contre les discriminations et l'exclusion

La Mission égalité femmes-hommes de la DGS coordonne la mise en place et le suivi de l'approche intégrée de l'égalité entre les sexes de la Métropole. En conformité avec les obligations légales^[1], le 7 octobre 2021 le 2^{ème} plan d'actions a été présenté au Conseil Métropolitain. Il se structure autour des trois axes identifiés par la Loi - l'égalité dans les politiques publiques, l'égalité professionnelle et l'égalité dans les marchés publics.

L'approche intégrée signifie l'intégration de l'objectif de l'égalité dans toutes les phases des projets et actions métropolitaines – de l'élaboration à l'évaluation. Pour ce faire, la mission égalité s'inscrit sur trois prismes.

[1] Loi n° 2014-873 du 4 août de 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et son décret d'application n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

9.1 L'égalité femmes / hommes

L'égalité FH dans le projet métropolitain

L'intégration de l'objectif d'égalité dans les documents stratégiques forgeant le projet métropolitain. C'est ainsi que le Plan de Mobilité 2020-2030, voté par le Conseil Métropolitain le 16 décembre 2021, intègre les préoccupations d'égalité femmes-hommes et envisage l'intégration du « facteur genre » dans les schémas directeurs et guides techniques.

Réalisée tous les 10 ans, l'Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²) est un outil d'aide à la construction et évaluation des politiques de déplacements et d'aménagement. Cette enquête est désormais analysée selon un prisme genrée, met en exergue les expériences des femmes et limite ainsi le risque d'élaborer des politiques inégalitaires.

L'égalité FH dans chaque projet

Le 8 mars 2021 la Métropole a mise en place le dispositif expérimental de descente/arrêt à la demande dans les réseaux de bus nocturnes qui permet de descendre entre 2 arrêts pour se rapprocher de sa destination et éviter ou limiter les passages anxiogènes ou les rues désertes. Pensé pour les femmes, il est ouvert à tous les usagers. Le 25 novembre 2021 se dispositif fut généralisé sur toutes les lignes de bus en service la nuit, soit 12 lignes à Marseille et 3 lignes à Aix-en-Provence. Cette date marque également le lancement de la campagne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les transports en commun.

En collaboration avec l'association « Écrans du Sud », la mission égalité a mis en place le cycle de rencontres cinématographiques Projections Plurielles. En direction du grand public ainsi que des agents métropolitains, les projections suivies par des débats en présence de cinéastes et chercheurs ont permis de susciter des réflexions sur les rapports de genre. Au rythme d'un temps fort par mois, sur chaque territoire de la Métropole, ces rencontres se sont déroulées du 25 novembre 2021 au 8 mars 2022.

Le travail avec la Direction de l'innovation et l'enseignement supérieur, recherche a été renforcé par une collaboration de recherche avec l'École Urbaine de Sciences Po et Kedge Business School sur l'innovation, entrepreneuriat et genre. Un état de lieux a été réalisé auprès de l'écosystème métropolitain de l'innovation, un ensemble de préconisations ont été élaborées ainsi qu'un outil d'aide à la prise en compte du genre, adapté aux caractéristiques de l'écosystème.

L'égalité professionnelle femmes-hommes

La mission égalité FH a mis en place un nouvel espace institutionnel de réflexion-action et de sensibilisation : le Cap Égalité. Autour de la journée internationale des droits des femmes, le 11 mars 2021, la séance a été dédiée au thème « les femmes dans l'espace public » et à la présentation des travaux réalisées avec la Direction projets laboratoire, les agences d'urbanisme (AGAM et AUPA) et l'École Urbaine de Sciences Po. Le 23 novembre, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Lucile Peytavin a présenté son livre « Le coût de la virilité » et les équipes de la DGA Mobilité ont présenté les actions de lutte contre les violences sexistes dans les transports.

Pour l'année 2021, comparativement à 2019, les données de diagnostic sur l'égalité professionnelle indiquent les évolutions suivantes :

- Une augmentation de la part des femmes parmi les personnes recrutées – de 34 % à 45,08 % ;

- Une augmentation de la part des femmes parmi les personnes promues – de 24,59 % à 34,70 % - étant ainsi légèrement supérieure à leur part dans l'ensemble de l'effectif (33,59 %) ;
- L'écart de rémunération s'est réduit dans la catégorie A (de 13,23 % à 9,09 %), mais a augmenté dans les catégories B (de 4,41 % à 5,11 %) et C (de 9,42 % à 10,36 %) ;
- Augmentation de la part des femmes parmi les personnes percevant les 10 plus hautes rémunérations brutes. Entre 2018 et 2020 seulement 1 femme y figurait. En 2021, la part des femmes passe à 3 sur 10.

Au cours de l'année 2022-2023, la mission égalité de la DGS conduira une étude qualitative, sur la base d'entretiens. L'objectif étant de dépasser les limites explicatives de l'approche quantitative et de mieux saisir les enjeux de l'égalité à l'aune des expériences des femmes interviewées.

Perspectives 2022 : *La mission égalité continuera à coordonner la mise en place du plan d'action 2021-2023 avec les différents services, tout en développant des projets spécifiques dédiés à la promotion de la place des femmes dans différents secteurs d'activités.*

9.2 Poursuivre la mise en place du conventionnement en faveur du handicap

La Métropole a signé une convention triennale avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) depuis 2020. Cela lui assure une participation financière à hauteur de 829 422,70 € du FIPHFP avec un co-financement de la Métropole de 953 260,00 € en faveur des personnes en situation de handicap, dans le cadre de leur maintien dans l'emploi ou recrutement. Le taux d'emploi légal concernant les agents en situation de handicap s'élève à 6%.

En 2021, le taux a atteint 6,72% pour la première fois depuis la création de la Métropole, soit une augmentation d'un point par rapport à 2020.

De plus, des modules de formation ont été proposés à partir d'avril 2021 sous forme de webinaire de deux heures :

- Le handicap au travail, de quoi parle-t-on ?
- La politique handicap métropolitaine (ouvert à tous)

Ces modules ont été destinés aux 1200 managers pour savoir manager une équipe ayant un ou plusieurs agents en situation de handicap, aux partenaires sociaux et aux recruteurs

Au total, 391 agents ont pu participer à ces formations.

Enfin, le 18 novembre 2021, il a été initié pour la première fois le DuoDay. Ce dispositif est mis en place sur une journée permettant à une personne en situation de handicap, en recherche d'emploi, en reconversion professionnelle ou en études, de partager le quotidien d'un collaborateur de la Métropole. Au total, ce sont 22 DuoDays qui ont pu être concrétisés sur 42 offres déposées sur la plateforme.

Perspectives 2022 : *afin d'aller plus loin, il est envisagé, pour tenter d'atteindre un taux d'emploi de 7 %, de poursuivre le recrutement d'emplois pérennes et non pérennes des travailleurs handicapés. L'année prochaine, le dispositif DuoDay sera remis en place pendant la semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) en novembre. Enfin, Il sera nécessaire de travailler sur le plan d'action de la seconde convention avec le FIPHFP.*



III- La Métropole nature

Les deux tiers du territoire métropolitain sont constitués de terres cultivables et d'espaces naturels parmi les plus remarquables.

Le changement climatique et ses conséquences multiples, la sur-fréquentation des sites, le tourisme de masse, l'étalement urbain sont autant de pressions, dont il faut tenir compte pour préserver à tout prix ces espaces uniques.

Par-delà l'agrément du cadre de vie et la respiration qu'offrent ces espaces, la faune et la flore qu'ils abritent, la captation du carbone qu'ils génèrent, c'est tout un éco système indispensable à notre vie qu'il convient de protéger mais également d'exploiter.

C'est pourquoi Il est indispensable de trouver le bon équilibre entre le développement urbain, les pratiques touristiques, l'exploitation durable de ces espaces naturels et leur préservation.

1- Les espaces naturels et la forêt

- 1.1- Les espaces naturels et les parcs
- 1.2- L'atlas métropolitain de la biodiversité
- 1.3 -La préservation et la valorisation forestière
- 1.4 -Le Congrès de l'UICN : améliorer la connaissance pour préserver la nature

2 - La protection des zones humides, GEMAPI

- 2.1 - L'organisation de la compétence GEMAPI
- 2.2 - La désimperméabilisation des sols

3 – la protection et la valorisation du patrimoine littoral, lacustre et maritime

1 Les espaces naturels et la forêt

La Métropole dispose de la compétence "valorisation du patrimoine naturel et du paysage", ce qui comprend à la fois les espaces naturels et la forêt. Le territoire bénéficie de nombreux sites protégés parmi lesquels :

- 4 parcs naturels régionaux : Alpilles, Camargue, Luberon, Sainte-Baume ;
- 1 Grand Site de France : Concors-Sainte-Victoire ;
- 1 parc national des Calanques, seul parc à la fois terrestre, marin et périurbain d'Europe ;
- 20 sites inscrits au réseau européen Natura 2000 en raison de la richesse de leur biodiversité



- Des réserves naturelles nationales et régionales, des milieux concernés par des arrêtés préfectoraux de protection du biotope mais aussi près de 8 000 ha de terrains protégés par le Conservatoire du littoral...

Tous ces espaces bénéficient à différents niveaux de mesure de protection, liés à la préservation du foncier et de la biodiversité. Ils sont gérés par des organismes spécifiques qui associent l'ensemble des acteurs, afin de garantir au mieux le respect des sites concernés.

Les gestionnaires de milieu réalisent des plans d'action, qui sont soutenus par la Métropole, soit directement, soit par le fait de financements.

1.1 Les espaces naturels et les parcs

Le territoire métropolitain compte cinq parcs naturels de valeur environnementale exceptionnelle, avec lesquels la Métropole gère des partenariats divers. Elle a notamment renouvelé des contrats de développement pluriannuels avec deux parcs. Ces contrats permettent à la Métropole de cofinancer certaines actions structurantes portées par ces structures.

Parc Naturel Régional des Alpilles

Le Contrat de développement, signé pour la période 2021-2023, soutiendra à hauteur de 240 000 euros de subvention pour les 3 années, un programme d'actions évalué à 770 000 euros. Concernant l'année 2021, le soutien à la première phase du programme (126 000 euros) s'élève à 30 000 euros en fonctionnement.

Les actions thématiques soutenues concernent :

- "L'eau et le changement climatique - mission sécheresse", ce programme qui assure l'animation et le développement d'un réseau piézométrique, prévoit le lancement d'une étude hydrogéologique de connaissance de l'aquifère des Alpilles, afin de caractériser le réseau souterrain des Alpilles et la masse d'eau associée, en prévision des besoins en eau en cas de sécheresse sur l'ensemble du territoire du parc naturel régional. Un site est consacré à l'eau des Alpilles : <https://eau.parc-alpilles.fr> : montant de l'opération : 76 600 euros ;
- "Quelles Alpilles en 2035 ?" - La procédure de révision de la charte de parc prévoit la participation large des public et acteurs du parc à l'élaboration du projet de territoire, les prestations d'animation, concertation, communication. Ce nouveau projet de territoire doit aboutir à un renouvellement du label de PNR, dans la continuité de la première charte qui arrive à son terme en 2022, et il affiche une continuité de l'action du parc pour la période 2023-2038. Montant de l'opération : 50 000 euros.

Parc Naturel Régional de la Sainte Baume

Le contrat de développement, signé pour la période 2021-2023, soutiendra à hauteur de 220 000 euros de subvention pour les 3 années, un programme d'actions évalué à 1 070 000 euros. Concernant l'année 2021, le soutien à la première phase du programme (255 260 euros) s'élève à 52 950 euros en fonctionnement.

Les actions thématiques soutenues concernent :

- Protéger le socle agricole, naturel et paysager. Ce dispositif consiste à : Conseiller les collectivités et habitants par l'accompagnement des communes et porteurs de projet pour les avis sur les documents d'urbanisme et projets d'aménagements, la mise en place de la charte signalétique & l'intégration paysagère des entrées de ville ;
- Initier des permanences de conseils en paysage et en architecture auprès des habitants ;
- Elaborer un diagnostic et une typologie des extensions pavillonnaires de moindre qualité. Le montant total de ces opérations s'élève à 29 100 euros ;

- Accompagnement des communes dans la maîtrise de leur éclairage public : conseil aux collectivités et habitants. Le montant de l'opération s'élève à 15 000 euros ;
- Créer une destination touristique durable « Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume », avec promotion de la destination "Sainte-Baume" et l'aménagement du point d'accueil PNR. Le montant de l'opération s'élève à 16 200 euros ;
- Coordonner une gestion maîtrisée des sports de nature en collaboration avec les organisateurs : garantir l'accueil et une présence en espace naturel, maîtriser la circulation motorisée, soutenir le dispositif saisonnier des Eco gardes (Garde régionale forestière).

Ces mesures s'accompagnent de la nécessité d'Informer, de sensibiliser et d'éduquer les habitants, les scolaires et les visiteurs aux spécificités et au respect du territoire. Le montant des opérations s'élève à 192 000 euros.

Les sites "Natura 2000"

Le réseau écologique Natura 2000 recouvre 26% du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La Métropole est la structure porteuse de ses sites, à ce titre elle assure l'animation et la mise en œuvre des Documents d'Objectifs (DOCOB). Chaque site Natura 2000 est encadré par une instance de gouvernance, le Comité de pilotage et un plan d'actions, le DOCOB. Les missions s'articulent autour de l'accompagnement technique et administratif des propriétaires pour réaliser des opérations en faveur des espèces et des habitats naturels rares et menacés, la sensibilisation et la communication, la veille environnementale.

Les sites Natura 2000 sous la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont :

- Chaîne de l'Etoile et Massif du Garlaban
- Chaîne de la Nerthe – Falaise de Niolon
- Etangs entre Istres et Fos
- Montagne Sainte-Victoire
- Plateau de l'Arbois
- Garrigues de Lançon et Chaines alentours

Pour ce faire la Métropole dispose de conventions triennales financières et technique avec l'Etat et l'Europe, ce qui représentant environ 560 000 euros sur 3 ans.

Les continuités écologiques

Par-delà ces sites protégés, le territoire compte de nombreux espaces naturels, y compris en milieu urbains et péri-urbains, qui abritent une biodiversité non négligeable. Leur conservation passe notamment par la mise en protection des espaces naturels remarquables (réservoirs de biodiversité), mais également par la conservation ou la restauration des liaisons écologiques (corridors).

C'est le principe des Trames Vertes et Bleues, qui favorisent le déplacement des espèces végétales (via les envols de graines et les échanges de pollen) et animales. En 2021, ont été menées les études relatives à la cartographie des continuités écologiques (30 K€). Un Plan de protection et de restauration des sites naturels dégradés et des corridors écologiques est également à l'étude. Les études en lien avec la trame noire (limiter l'impact de l'éclairage sur la biodiversité nocturne) participent d'une même volonté de préservation des espèces.

Perspectives : 2022/2026

Augmentation des aires protégées en passant de 5 à 10% de l'existant - Cartographie du plan d'extension des aires à protéger et accompagnement des porteurs de projets par la Métropole des démarches de création ou d'extension de ces espaces.

2022 / 2023 : cartographie de secteurs potentiels et montage du dispositif financier. Contribution au SCoT métropolitain (ambition d'un « SCoT vert et bleu »).

Le plan paysage

Le paysage est un enjeu stratégique pour une vision juste et équilibrée d'une métropole unique en matière de situations urbaines, naturelles et agricoles, propositions d'outils de prise en considération pour des dossiers de Planification et d'Aménagement futurs. L'orientation retenue est de travailler sur les espaces d'interfaces (écotones), transitions entre deux ou plusieurs types de paysages : urbains, industriels, agricoles, naturels, etc.

En 2021, a été élaboré le diagnostic du Plan de paysage (bureau d'étude via marché public - privé) ainsi que la définition des Orientations de Qualité Paysagère (OQP)

La métropole a été Lauréate de l'Appel à projet « Plan de paysage » porté par le Ministère de la Transition écologique en 2021 pour un budget de 30 K€ de recettes.

Perspective 2022/2026

- Traductions opérationnelles et transcriptions réglementaires ou incitatives des OQP (bureau d'étude via marché public – 150 K€). Actions de communication (50 K€) en 2022 ;
- Mise en œuvre sur six sites pilotes des OQP ;
- Chantier de réhabilitation des paysages dégradés : 1,8 M€ (non inscrit au PPI) Puis sélections d'autres sites d'interface à réparer ;
- Organisation du séminaire ré-enchanter les paysages.

1.2 L'atlas métropolitain de la biodiversité

La Métropole s'est engagée, avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité, dans la réalisation d'un atlas métropolitain de la biodiversité continentale porté conjointement avec le département des Bouches-du-Rhône.

En 2021, ce document a vu le jour après de nombreux mois de gestation et il est aujourd'hui considéré comme un document de référence sur la biodiversité du territoire, y compris au-delà du département.

L'objectif de cet ouvrage était à la fois de recenser de manière quasi exhaustive, les espèces composant la biodiversité locale, mais également de compiler et de diffuser une connaissance scientifique au plus grand nombre. Enfin, il s'agissait d'apporter des éléments de réflexion et d'aide à la décision pour les politiques publiques et notamment pour les projets d'aménagement.

S'il apporte aujourd'hui une connaissance précieuse sur la faune et la flore locale, (5 801 espèces connues, dont 436 protégées et 258 menacées de disparition), il permet également de distinguer les enjeux de conservation de la nature.

L'atlas s'est constitué en quatre étapes :

- Réalisation d'un diagnostic à partir d'un état des lieux détaillé ;
- Identification des grands enjeux en matière de préservation et valorisation du patrimoine naturel ;
- Détermination des objectifs pour réussir la transition écologique ;
- Mise en œuvre d'un plan d'actions et développement d'une culture métropolitaine de la biodiversité.

L'atlas donne en partage une même vision de la biodiversité et des espaces naturels. Maintenant que l'état des lieux a été réalisé, la Métropole affine sa stratégie d'actions en matière de préservation et de valorisation du patrimoine naturel. Les enjeux sont :

- Limiter l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles ;
- Permettre l'adaptation au changement climatique ;
- Pérenniser et développer la protection des espaces naturels et des espèces ;
- Favoriser le développement des solutions « fondées sur la nature » ;



- La mise en œuvre procède d'un travail de co-construction avec les élus et l'ensemble des acteurs socio-économiques.

L'atlas métropolitain de la biodiversité est composé de trois cahiers complémentaires :

- « **Une Métropole nature vulnérable** », met en lumière la diversité et la richesse du patrimoine naturel du territoire et ce, tout en soulignant sa vulnérabilité au regard des pressions qui pèsent sur sa conservation ;
- « **Portrait de la biodiversité continentale** », dresse un diagnostic de la faune et de la flore du territoire. À l'échelle métropolitaine, près de 2 millions de données d'observations issues des bases SILENE-PACA et Faune-PACA ont été exploitées. Cet inventaire révèle la présence de 5 801 espèces connues, dont 436 protégées et 258 menacées de disparition ;

- « **Portraits communaux de la biodiversité** » propose un zoom sur les principales caractéristiques de la biodiversité de chacune des 92 communes de la métropole. Chaque ville, chaque village dispose ainsi de fiches détaillées sur les espèces animales et végétales les mieux représentées sur son territoire. Ces portraits communaux offrent également une description des milieux naturels d'intérêt écologique, ainsi que la carte d'identité de quelques espèces remarquables.

Perspectives 2022

L'Atlas métropolitain de la biodiversité va s'enrichir dans les mois à venir de compléments relatifs aux enjeux de conservation de la faune, la flore et les habitats naturels. Un outil numérique à la maille sera exploité afin de caractériser les enjeux de connaissance et de conservation de la biodiversité continentale. Ces connaissances seront essentielles pour limiter les pressions anthropiques, les effets de l'activité humaine sur les ressources naturelles et les écosystèmes.

Par ailleurs, la même démarche va s'opérer autour du milieu marin, car un atlas de la biodiversité marine est en cours d'élaboration.

1.3 La préservation et la valorisation forestière

De par son caractère périurbain, de sa fréquentation (plus de 6 millions de visiteurs par an) et du changement climatique, la forêt métropolitaine est soumise à des pressions croissantes qui la mettent en danger. Le faible niveau de gestion des forêts métropolitaines actuellement constaté aboutit à des espaces forestiers touffus, fragilisés, souvent fermés, peu diversifiés, à la biodiversité limitée et propices aux attaques phytosanitaires. Ces conditions défavorables entraînent :

- Une diminution des espèces, voire une extinction de certaines essences forestières ;
- Une mortalité plus importante dans les peuplements forestiers ;
- Une régénération difficile ;
- Une sensibilité plus forte aux maladies, parasites et ravageurs ;
- Un stress hydrique (demande en eau des végétaux qui dépasse les ressources disponibles dans les sols).

Pourtant, la forêt métropolitaine, qui comme toutes les forêts assure trois fonctions essentielles (environnementale, économique et sociale), joue un rôle primordial dans l'atténuation du changement climatique par les nombreux services écosystémiques qu'elle rend : production d'oxygène généré par l'évapo-transpiration des végétaux, captation et séquestration du CO₂ dans les végétaux nécessaire pour leur croissance ainsi que dans les sols, stabilisation du sol par le système racinaire, filtration des eaux de pluie, atténuation des événements extrêmes tels que gel, vent, tempête, canicule...

Au-delà de la mise en danger des espaces forestiers liée au changement climatique, à l'urbanisation résultant d'un aménagement qui ne tient pas compte des spécificités forestières du territoire et de la sur-fréquentation des forêts métropolitaines, ces espaces fragiles sont soumis au risque incendie. En

effet, malgré les actions de prévention et de valorisation engagées par la Métropole, les massifs forestiers sont de plus en plus vulnérables face à ce risque en raison d'un cumul de facteurs aggravants : augmentation des températures, longues périodes de sécheresse, accumulation de la biomasse, déshydratation de la végétation aggravée par des vents violents et surtout, urbanisation en cœur de massif ou en interfaces aux abords des zones forestières autrefois agricoles.

Les prévisions climatiques annoncées laissent craindre une aggravation de ces phénomènes et la possibilité que le territoire métropolitain puisse connaître très prochainement de grands incendies, appelés incendies hors normes, tels que l'ont connu la Grèce, le Portugal, l'Espagne ou plus proche de notre territoire le Massif des Maures qui a eu à déplorer l'an dernier de lourdes pertes y compris des vies humaines.

Ces dernières années, plusieurs départs de feux se sont déjà révélés catastrophiques pour la nature et pour la population. C'est notamment le cas de l'incendie du 10 août 2016, parti de Rognac, qui a détruit 2665 ha et touché 117 bâtiments, pour la plupart des habitations mais également des hangars et un lycée. Plus près encore toujours sur le territoire métropolitain, l'incendie du 4 août 2020 de Martigues qui a détruit 935 ha et touché 72 bâtiments dont 27 habitations totalement détruites, 2 campings entièrement dévastés et des populations à évacuer par la mer et à héberger.

L'actualité brûlante de cet été, qu'il s'agisse de l'incendie dans le Massif de la Montagnette qui a détruit plus de 1500 hectares, ou des feux extrêmes qui ont sévit durant plusieurs semaines en Gironde et qui ont ravagé plus de 20000 hectares, rappelle à quel point l'heure est grave pour l'environnement et pour les populations. Ce fléau touche également d'autres régions françaises non habituées aux incendies de forêt qui ont dû faire face cette année à de nombreux incendies (forêt de Brocéliande en Bretagne ou encore incendie dans le Jura, en Alsace et en Savoie).

Les conséquences environnementales et économiques de ces catastrophes sont immenses même si la plupart du temps temporaires : modification des paysages, disparition de la ressource bois exploitable, traumatisme des habitants.

Pour tenter de limiter l'impact du dérèglement climatique, la Métropole a développé une double stratégie : multiplier les actions afin d'entretenir et de valoriser ses espaces forestiers.

La prévention

La Métropole est maître d'ouvrage pour réaliser toutes les études et travaux nécessaires à la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) : mise en place de barrières à l'entrée des massifs, de citernes et réservoirs d'eau, création et entretien de pistes, débroussaillage, coupes d'éclaircie... Elle compte 19 massifs forestiers. Chacun de ces massifs dispose d'un Plan de Massif pour la Protection de la Forêt Contre les Incendies (PMPFCI) qui permet de planifier sur une période de 10 ans les travaux à réaliser. Ces aménagements sont effectués pour prévenir, autant que possible, la survenance et les conséquences des incendies et pour faciliter l'intervention des services de lutte lors d'un feu de forêt. La stratégie relative aux travaux à réaliser se fait de manière concertée avec les acteurs du territoire : communes, SDIS, DDTM, DREAL, ONF, sécurité civile, réserves communales, CCF...

In fine, pour les 175 124 ha d'espaces forestiers, 205 000 ha sont couverts par les PMPFCI (65% soit près de 2/3 de la surface de la Métropole APM). Ce chiffre s'explique par le fait que les Plans de massifs intègrent également les petites vallées agricoles, les garrigues, les falaises, les forêts habitées...

En 2021, quatre millions d'euros ont été investis en travaux divers :

- 400 ha d'éclaircies et de débroussaillage réalisés dans des zones encore jamais traitées (traitements des poudrières - interfaces forêt/habitat ou forêt/voie de circulation, créations de cloisonnements intra-massif) ;
- 200 ha (hors travaux réalisés par les Forestiers Sapeurs du CD13) d'entretien de poudrières ou de cloisonnements déjà existants ;



- 70 km de pistes entretenues ;
- 8 citernes nouvellement implantées (soit près de 500 m3 d'eau supplémentaire dans les massifs) ;
- 35 citernes remises en état opérationnel (soit plus de 2 000 m3 d'eau) ;
- Environ 40 barrières entretenues.

Les Plans de Massifs sont établis pour une durée de 10 ans. Au terme de cette période, il est nécessaire de procéder à leur réactualisation toujours en concertation avec les acteurs du territoire. En collaboration avec le service Valorisations Forestières, la réactualisation de certains massifs a permis d'intégrer les résultats du travail mené par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Contrat de Coopération signé en décembre 2019 et qui concerne la remise en culture des friches agricoles d'intérêt DFCI et le développement du pastoralisme en forêt. Le travail mené par la Chambre d'agriculture concerne :

- La poursuite de l'animation sur les massifs de Garlaban, Ouest Sainte Baume, Sud Régagnas (engagée par l'ex communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne avant la création de la Métropole) ;
- La poursuite de l'étude sur le massif de la Chaîne des Côtes/Trévaresse et le massif de la Côte Bleue démarrée en décembre 2019 pour une durée de 16 mois (du 04/12/2019 au 03/04/2021) ;
- La mise en animation des massifs Chaîne des Côtes/Trévaresse et Côte Bleue (à compter du 04/04/2021),
- Le démarrage de l'étude sur les massifs de Pont de Rhaud et des Roques pour une durée de 14 mois (du 04/04/2021 au 03/06/2022) ;
- La poursuite de l'animation du site agroforestier de la Font de Mai à Aubagne.

De même, la restauration des terrains incendiés (RTI) est prise en compte pour éviter l'érosion des sols, les affaissements de terrains, pour permettre la reprise de la végétation, pour restaurer le paysage aux abords des lieux fréquentés et pour mettre en sécurité certains secteurs (proximité des voies d'accès et des zones de fréquentation).

En 2021, on dénombre 295 incendies dans les Bouches-du-Rhône qui ont détruit 134,85 hectares d'espaces forestiers, dont 274 incendies sur le seul territoire métropolitain qui ont détruit 132,40 hectares (*source : base de données Prométhée – Chiffres feux de forêt 2021*).

Les différentes valorisations possibles

La forêt, au-delà de son rôle essentiel en faveur de l'environnement, est également une source de développement économique et social. Sa valorisation, qui contribue à sa préservation, nécessite de travailler notamment sur les filières et pour cela, des partenariats s'imposent.

- L'étude "Gisement" bois a permis de faire un état des lieux sur l'exploitation potentielle de la forêt avec des préconisations pour consolider la filière ;
- En déclinaison de cette étude, un marché pour réaliser des "portraits forestiers communaux" a été lancé fin 2021. Ces documents vont permettre à chaque maire d'avoir une bonne connaissance de ses espaces forestiers et d'identifier les potentialités de son territoire. Leur conception est en cours d'élaboration ;
- Concernant la résorption des points noirs identifiés dans le schéma de dessertes forestières, sur 309 points identifiés, 260 propositions de solutions ont été faites et seront intégrées aux travaux de DFCI à réaliser ;
- Un inventaire des projets de construction, rénovation, extension et aménagements urbains dans les communes et services métropolitains a été réalisé : l'objectif est d'identifier les projets portés par ces organismes publics qui pourraient intégrer du bois local, pin d'Alep de préférence. 70 communes ont pu être contactées, une trentaine s'est montrée intéressée et une centaine de projets a pu être identifiée ;
- Une convention avec Les Compagnons du Tour de France a été signée pour la réalisation de prototypes en pin d'Alep. L'objectif : utiliser le savoir-faire de cette institution pour proposer une vitrine de mobiliers urbains réalisés à partir de cette essence de bois, qui peuple majoritairement

les forêts métropolitaines. Ce partenariat permet à la fois de valoriser l'association et lui ouvrir des perspectives de débouchés, tout en favorisant l'usage du pin d'Alep, désormais normé pour être utilisé dans la construction ;

- Un travail de communication sur les usages de cette essence a été également élaborés : plaquette métier, roll up, press book pin d'Alep... ;
- Un soutien à l'implantation d'une scierie et d'un pôle bois sur le territoire de Gardanne Meyreuil a été accordé, suite à la restructuration de ce site industriel liée à la fermeture de la tranche charbon, l'objectif est de favoriser en circuit court, une activité de transformation du bois dans un lieu (un « village ») dédié aux métiers du bois, implanter une unité de R&D sur la chimie du bois et implanter un centre de formation lié aux métiers du bois niveau ingénieur ;
- Une convention avec l'association Forêt Modèle de Provence a été signée sur les travaux menés sur la valorisation du pin d'Alep en huile essentielle : un autre débouché à exploiter, une autre forme de valorisation des espaces forestiers ;

- A été renouvelé le contrat de coopération conclu avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en faveur de la reconquête des friches agricoles d'intérêt DFCI et le développement du pastoralisme en forêt : poursuite de l'animation sur les massifs de Garlaban, Ouest Sainte Baume, Sud Régagnas, poursuite de l'étude sur les massifs de la Chaîne des Côtes/Trévaresse et Côte Bleue + mise en animation de ces 2 massifs, démarrage de l'étude sur les massifs de Pont de Rhaud et des Roques, poursuite de l'animation du site agroforestier de la Font de Mai à Aubagne ;
- Les adhésions à 6 associations partenaires ont été renouvelées ;
- Une convention a été signée avec l'Association Forêt Méditerranéenne sur un programme de travail qui concerne l'agro sylvo-pastoralisme.

En parallèle, un travail interne à la Métropole a été réalisé sur des schémas directeurs (SCOT, urbanisme, économie et environnement) pour permettre une meilleure prise en compte et intégration de la forêt, sa protection et sa valorisation.

Enfin, la direction forêt a participé à l'organisation du Congrès National des Sapeurs-Pompiers qui s'est tenu en octobre 2021 au Parc Chanot.

Perspectives 2022 :

Sur les Valorisations Forestières :

- Réception des Portraits Forestiers Communaux ;
- Poursuite du travail d'inventaire des projets pouvant intégrer du bois local auprès des communes :
 - Animation auprès des communes qui n'ont pas répondu à la première sollicitation,
 - Accompagnement des communes et services métropolitains dans la mobilisation de la ressource locale et l'accès aux entreprises en collaboration avec l'association des communes forestières des Bouches-du-Rhône et l'interprofession FIBOIS SUD,
- Lancement d'un marché pour une étude du risque incendie de forêt hors normes et conséquences sur les zones habitées ;
- Organisation d'un séminaire forestier avec l'ensemble des maires des 92 communes en présence de la Présidente dans une commune exemplaire ;
- Renouvellement des adhésions aux associations partenaires ;
- Soutien financier apporté à l'interprofession FIBOIS Sud et l'association des Communes Forestières pour l'animation en faveur du pin d'Alep auprès des communes ayant des projets pouvant intégrer cette essence de bois ; signature de 2 conventions ;
- Elaboration d'un Plan d'actions en faveur de la forêt métropolitaine ou comment la Métropole peut s'engager davantage pour préserver et valoriser ses forêts ;
- Accompagnement d'une mission en Corse en septembre avec l'association Forêt Méditerranéenne dans le cadre du programme d'actions « agro sylvo pastoralisme » ;
- Poursuite du travail entrepris avec le CRIGE PACA sur le schéma de dessertes forestières ;



- Réalisation d'une plaquette « prévention feux de forêt : que faire avant, pendant et après ? »
- Organisation d'une rencontre sur le terrain avec l'ONF en octobre 2022 ;
- Soutien financier à l'association « cité de l'agriculture » pour la construction d'un bâtiment en pin d'Alep ;
- Soutien financier à l'association Forêt Méditerranéenne pour la poursuite du cycle agro sylvo pasto ;
- Convention de partenariat avec l'ONF sur la gestion forestière et l'échange de bonnes pratiques.

1.4 Le Congrès de l'UICN : améliorer la connaissance pour préserver la nature

Reporté pour cause de pandémie, le Congrès de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature s'est finalement tenu du 4 au 11 septembre 2021 à Marseille.

Ce rassemblement des scientifiques internationaux, qui prépare la COP 15 biodiversité laquelle doit se dérouler en Chine, a pour but de faire avancer la connaissance commune sur les enjeux internationaux de conservation de la nature. Le changement climatique et la pression anthropique sont des points qui nécessitent à la fois de mobiliser du savoir et de sensibiliser décideurs et population à l'urgence de la situation.

Cet évènement international, ouvert en présence du Président de la République et de onze ministres, a mobilisé 10 000 représentants des états, des ONG et des entreprises. Au niveau national, la France s'est engagée à renforcer la lutte contre la déforestation, celle contre les pesticides et la protection de la Méditerranée.

Au niveau international, a été lancé "l'Appel de Marseille" qui a pour but de favoriser une dynamique internationale, d'orienter et d'influencer le cadre mondial post 2020, afin de relever l'ambition sur la protection de la biodiversité, pour 30% des terres et 30% des mers. 130 motions ont d'ailleurs été proposées par les membres du congrès.

Pour la première fois, ce congrès était ouvert au public et a attiré plus de 25 000 personnes au Parc Chanot, qui ont pu découvrir un condensé de connaissance autour de ce sujet majeur, grâce aux expositions, évènements ludiques et manifestations proposée par de nombreux acteurs internationaux.

La Métropole et le Département ont conçu un stand commun de 200 m², un lieu ouvert à tous, permettant d'échanger avec des experts, de participer à des ateliers pédagogiques et ludiques pour mieux comprendre les enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain. Placé sous la bannière "Génération Nature", ce stand proposait :

- Une immersion dans les différents milieux naturels, les espèces et les plantes qui « peuplent » nos paysages. L'univers, la mer, la terre, autant de vies avec lesquelles nous cohabitons... et dont la protection relève de notre responsabilité ! A cette occasion a présenté le nouveau film sur le Contrat de Baie projeté sur le stand en présence du Président du Comité de Baie, Didier Réault et de l'ancienne ministre des sports, Roxana Maracineanu.
- Un lieu d'échanges sur les actions structurantes du Département et de la Métropole en matière d'environnement.

- Des moments de rencontres, des rendez-vous mais aussi des événements « hors les murs » sur le parvis du Département, dans la cour des archives départementales et sur l'ensemble des parcs et espaces naturels qui ont organisé un accueil pour les visiteurs et touristes.
- Participation active de la Direction de la Mer et du Littoral au stand de la Métropole pour présenter le Contrat de Baie qui œuvre en faveur de la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité marine.
-

En parallèle, un temps de réflexion a été organisé par la Métropole en partenariat de l'association France urbaine. Le 7 septembre, la "Rencontre des métropoles nature" a rassemblé une quarantaine de métropoles et grandes villes françaises afin de partager les questions mais aussi les solutions portées par celles-ci autour des enjeux de biodiversité et du rapport de la ville à la présence de nature.

2 - La protection des zones humides, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GEMAPI).

2.1 Organisation de la compétence GEMAPI

La Métropole s'est inscrite, en 2017, dans une démarche « SOCLE », Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau. Cette étude a permis, dans un premier temps, de délimiter les contours de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, tout en favorisant la cohérence hydrographique, le renforcement des solidarités financières et territoriales et la gestion durable des équipements structurants du territoire.

Elle a approuvé les conclusions de la démarche SOCLE le 4 juin 2021 et, notamment, l'opportunité de conserver la compétence GEMAPI, à l'échelle de la Métropole, afin de disposer d'une politique d'aménagement du territoire cohérente avec les enjeux de l'eau traités à l'échelle du « grand cycle de l'eau ».

Le 16 décembre 2021 la Métropole a traduit ses engagements dans l'approbation de sa nouvelle organisation de la compétence GEMAPI :

- La Métropole conserve la définition de la stratégie globale GEMAPI, en lien et en cohérence avec ses autres compétences (urbanisme et aménagement du territoire (SCOT, PLU), Environnement (Plan Climat), Schémas directeurs Pluvial et Assainissement, Contrats de Milieux (Contrat de Baie, de Rivière, d'Etang et de Nappe), etc. La maîtrise de la stratégie à l'échelle de tout son territoire lui permet de fixer le niveau de la taxe GEMAPI, puis de répartir les crédits spécifiques du budget annexe GEMAPI en fonction des actions et des opérateurs choisis pour la mettre en œuvre ;
- Elle conserve également la maîtrise des données (SIG), la stratégie foncière (DUP, emplacement réservés, acquisitions foncières), le développement d'outils de modélisation des inondations et la gestion d'une astreinte GEMAPI spécifique (Cellule de Veille) ;
- La Métropole délègue ou confie par conventions à des partenaires (EPAGE HuCA et MENELIK, SMAVD, SYMADREM, SYMCRAU, etc.) la mise en œuvre opérationnelle de sa politique de préservation de la qualité des milieux, de lutte contre les risques liés aux inondations, l'animation de démarches partenariales et la concertation des acteurs permettant une vision intégrée de ces divers enjeux.

Cette organisation permet d'optimiser la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions pluriannuel 2021-2024 d'un montant global de 120M€, dont les grands axes sont :

- La préservation des zones humides par la mise en place d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides sur le territoire métropolitain ;
- La préservation, voire la restauration des milieux aquatiques, tout en engageant des actions de réduction des risques d'inondation sur le territoire métropolitain. (Contrats de milieux et autres démarches réglementaires) ;
- La lutte contre la pollution déversée dans les cours d'eau, mais aussi en mer ;
- Le programme d'actions de réduction de la vulnérabilité et accompagnement des communes pour une prise en compte du risque inondation, notamment dans leur document d'urbanisme ;
- Le développement d'une astreinte et veille météorologique ;
- La valorisation touristique et la valorisation des usages liés aux milieux aquatiques.

Un contrat d'aide métropolitain pour une gestion intégrée et durable du grand et du petit cycle de l'eau a été conclu avec l'Agence de l'Eau sur la période 2021-2023. Ce contrat représente pour la compétence GEMAPI 46 actions pour une somme de 20 millions d'euros jusqu'en 2023... Les grandes orientations de ce contrat sur le volet GEMAPI concernent la restauration hydro morphologique et les entretiens pluriannuels des cours d'eau, le plan de gestion stratégique des zones humides, la continuité écologique et la désimperméabilisation.

En tant qu'action phare d'une opération de réintégration d'un cours d'eau et de ses valeurs écologiques en milieu urbain, l'aménagement des Berges de l'Huveaune avec la création de la Voie Verte Huveaune est un projet commun entre les services de la mobilité, de la GEMAPI qui intègre l'EPAGE HuCA. Le COPIL de lancement du projet s'est tenu le 9 novembre 2021. Le budget prévisionnel est de 22 millions d'euros avec une première phase 2022-2026 estimée à 10,3 millions d'euros. La seconde phase sera de 2026 à 2030. Le projet est passé d'une création de voie verte à celui de projet d'aménagement en intégrant des enjeux de la GEMAPI.

Perspectives 2022

2022 sera une année de mutation avec la mise en place administrative et juridique des compétences déléguées aux structures partenaires (Syndicats, EPAGE, GIP, etc.) et la restructuration du service GEMAPI lui permettant d'assurer ses nouvelles missions et le contrôle de l'exécution des actions déléguées et transférées.

Cela se traduira par l'augmentation très significative des moyens des EPAGES et du SMAVD (création de 30 nouveaux postes, doublement des moyens financiers).

Coté Métropole, l'année 2022 sera celle de la réorganisation du service GEMAPI pour :

- *Compenser les départs des agents métropolitains vers les structures partenaires assurant dorénavant les missions qui leur sont déléguées. C'est dans ce cadre que la fermeture de « l'antenne nord » GEMAPI située à Saint-Cannat est prévue fin 2022, l'ensemble de ses missions de proximité étant transférées à l'EPAGE MENELIK et au SMAVD.*
- *Poursuivre le développement de la cellule de veille GEMAPI : chaque semaine un ensemble d'agents métropolitains, assistés du personnel des EPAGE et EPTB partenaires, sont mobilisés pour suivre les phénomènes météorologiques pouvant impacter le territoire métropolitain. Ils assurent ainsi un rôle de veille auprès des instances décisionnaires métropolitaines.*
- *Engager les actions nécessaires de gestion foncière en lien avec les enjeux GEMAPI : le service GEMAPI est associé aux démarches foncières d'acquisition voire de conventionnement des parcelles identifiées comme présentant un intérêt vis-à-vis de la préservation des milieux aquatiques (zones humides, espaces de bon fonctionnement...) et de la protection contre les inondations (secteurs identifiés en aléa fort, inscrit dans un projet d'aménagement, zones d'expansion des crues...)*



- Favoriser les actions concertées entre les différents services métropolitains concernant la gestion des eaux météoriques métropolitaines : financement d'études et travaux dès lors que ces derniers ont un enjeu GEMAPI avéré, lutte contre l'artificialisation des sols avec l'engagement sur le territoire d'actions de désimperméabilisation, meilleure connaissance de l'aléa ruissellement.

Du côté des EPAGE, plusieurs études fondatrices et des premiers travaux doivent être engagés ou poursuivies :

- Des plans pluriannuels de gestion et d'entretien des cours d'eau sont en cours de développement sur l'ensemble du territoire métropolitain notamment les cours d'eau non dotés à ce jour (Aygaldes, Touloubre, Affluents de la Durance, cours d'eau côtiers...). Des actions d'entretien sont toujours engagées sur les principaux cours d'eau (Huveaune, Arc, Cadière, Durance) ;
- Des études d'amélioration de l'aléa débordement des cours d'eau ont été lancées pour parfaire la connaissance du risque inondation sur le territoire métropolitain : étude de la Touloubre aval, de la Torse à Aix en Provence ;
- Des études fondatrices stratégiques ont été lancées : étude des espaces de bon fonctionnement de l'Arc, Etude de définition des ZEC sur les bassins versants de l'Arc, de l'Huveaune et des Aygalades, restauration du Jarret, aménagement des berges de l'Huveaune, étude de réduction de l'aléa inondation des ZA Aubagne Gémenos, étude des points de débordements à Aubagne, renaturation du ruisseau des Aygalades ;
- De la mise en œuvre des contrats de milieu en vigueur sur le territoire (contrats de rivière), la révision du SAGE de l'Arc, la poursuite des PAPI de l'Arc, l'Huveaune et des Aygalades, le lacement du PEP de la Touloubre ;
- Sur le bassin versant de la Durance, les études et travaux permettant de sécuriser les ouvrages participant à la protection contre les inondations se poursuivent. Des travaux sur le secteur d'Heckel (Huveaune) doivent être engagés en fin d'année.

2.2 La désimperméabilisation des sols

Les phénomènes liés aux changements climatiques amplifient notamment les inondations par ruissellement et se cumulent aux débordements des cours d'eau.

L'adaptation à ces dérèglements passe par une meilleure gestion de l'évacuation des eaux pluviales, intégrant la relation du bâti avec l'environnement, l'aménagement des espaces publics, l'intégration et la restauration des cours d'eaux dans l'espace urbain.

Le développement durable appliqué à la ville et une forte politique de prévention nécessitent de maîtriser l'urbanisation dans les secteurs vulnérables au risque d'inondation et d'intégrer les enjeux GEMAPI dans tous les projets de requalifications ou d'aménagements urbains, notamment en y intégrant des mesures de désimperméabilisation.

Ainsi, La désimperméabilisation est primordiale pour une réduction des inondations et surtout pour l'amélioration du confort d'été. Les opérations se multiplient d'ores et déjà sur le territoire, parmi lesquelles.

- A Aubagne, une nouvelle opération d'aménagement, Camp de Sarlier, est élaborée en mettant en place un schéma de gestion alternative des eaux pluviales avec le concept du "zéro tuyau" autour du cours d'eau Fauge-Maire soit 5ha ;
- Toujours sur Aubagne, la requalification de la ZI des Paluds va être élaborée en intégrant des mesures visant la désimperméabilisation des espaces publics et des îlots privés ;
- Une opération de renaturation du cours d'eau du Jarret est en cours de réalisation dans le cadre du NPNRU Frais Vallon-La Rose comprenant également une désimperméabilisation du secteur.

Perspectives 2022

En 2022, la Métropole réalisera une étude afin d'identifier le potentiel de désimperméabilisation des sols sur l'ensemble du territoire ; ceci permettra de fournir une cartographie des potentialités, tant au niveau du SCOT métropolitain qu'au niveau des 92 communes, qui pourront alors mettre en œuvre un programme d'actions opérationnel de désimperméabilisation. Soutenu par l'Agence de l'Eau un programme de désimperméabilisation des cours d'écoles est lancé à :

- *Aix-en-Provence, il est prévu de traiter 78 écoles en 5 ans à raison d'un million d'euros / an.*
- *Marseille, cinq écoles ont expérimenté ce procédé pour le moment.*

3 - La protection et la valorisation du patrimoine littoral, lacustre et maritime

Les 255 kilomètres de littoral que compte la Métropole sont autant de potentialités de développement, qui nécessitent cependant une attention toute vigilante à leur protection.

Le livre bleu a pour objectif d'identifier ces pistes de valorisation, quand le contrat de baie se focalise sur l'atteinte du bon état des masses d'eau et de la biodiversité marine.

Le Livre Bleu 2018-2022

Dès sa création, la Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'un Livre bleu. Ce document a pour objectif de définir les grandes orientations de la stratégie littorale et maritime métropolitaine ainsi qu'un programme d'actions. Celui-ci s'organise en 3 DEFIS déclinés en 100 actions opérationnelles élaborées de façon partenariale.

- **ZOOM** : Lancement en août 2021 de l'étude de définition d'une stratégie des accès à la mer à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille Provence dont l'objectif est d'établir un schéma directeur pour les mises à l'eau permettant un accès à la mer au plus grand nombre et répondant aux différents enjeux de préservation des milieux et de développement économique ;
- En 2021, la Métropole a également œuvré à l'organisation du salon des Nauticales, vitrine de l'activité du nautisme et de la plaisance qui se déroule tous les ans sur le port de La Ciotat et a contribué à d'autres actions visant notamment à développer les filières professionnelles de la mer.

Le Contrat de baie

Démarche structurante pour la résilience et la préservation des eaux de la baie de Marseille, qui comprend également le golfe de Fos, le contrat de baie concourt à répondre aux objectifs du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), à savoir : l'atteinte de la bonne qualité écologique, bactériologique et physico chimique des eaux. Ceci concerne non seulement la qualité des eaux de baignade, mais plus globalement la santé du milieu et notamment des fonds marins.

Le contrat de baie se structure en une centaine d'actions portée par la Métropole et par les acteurs économiques et sociaux du territoire. En 2021 plusieurs actions ont été développées.

- **Les Cellules de baignade communales**

Le secrétariat du Comité de Baie est chargé d'accompagner les communes littorales en charge de la baignade au travers de l'action inscrite au Contrat de Baie (Fiche action 7_01 – Etude pour améliorer la coordination des cellules de baignade communales).

Ce dispositif d'accompagnement, permet de faire le point une fois par an et de proposer un moment d'échanges et de retours d'expériences, à l'échelle du littoral métropolitain. L'ensemble des

communes littorales de Saint-Cyr-sur-Mer à Port-Saint-Louis-du-Rhône est invité à partager ses expérimentations (plages sans tabac...) ou ses difficultés rencontrées (mesures sanitaires spécifiques liées au COVID etc...)

Coût de l'action : nul, il se caractérise par une réunion annuelle à laquelle les 12 communes littorales du périmètre du Contrat de Baie sont conviées.

- **STERE** : Schéma Territorial de Restauration Écologique des petits fonds côtiers

Le STERE est un plan d'actions opérationnel, à différentes échelles de temps (court, moyen et long terme) ayant pour objectif la préservation et la restauration des petits fonds côtiers, porté par la Caisse des Dépôts et Consignations Biodiversité et soutenu par la Métropole dans le cadre du Contrat de Baie.

Il a été élaboré en 2021 en concertation avec les acteurs du littoral et validé au cours d'un COPIL en novembre 2021. La Métropole va animer ce dispositif dès 2022 et durant les années suivantes et suivre les actions à mettre en œuvre.

- **Sensibilisation et information au milieu marin**

Suite à l'extension du périmètre initial du Contrat de Baie à la masse d'eau du golfe de Fos, validée lors du Comité de Baie en juillet 2019, la Métropole Aix-Marseille Provence a souhaité ajuster sa "Stratégie Globale d'information et de sensibilisation pour le Contrat de Baie de la métropole marseillaise" réalisée en 2017. Ainsi, un diagnostic complémentaire a été effectué auprès de l'ensemble des acteurs de ce territoire en 2020 et 2021. Il a permis d'identifier les besoins spécifiques du golfe de Fos en matière de sensibilisation à l'environnement, mais également d'actualiser les fiches action rédigées en 2017.

Ainsi, cette étude a permis au territoire du golfe de Fos de trouver pleinement sa place dans une « stratégie globale d'information et de sensibilisation du Contrat de Baie » actualisée. Vingt fiches action ont été élaborées pour la stratégie globale d'information et de sensibilisation, pour un coût de l'étude complémentaire de 22 000€ TTC.

- **La surveillance des milieux.**

Par ailleurs, la Métropole a saisi l'Institut Eco Citoyen, afin de diligenter une étude concernant la mise en place d'un protocole de surveillance des milieux sur les zones naturelles qui avoisinent le complexe industriel Fos-Etang de Berre. Cet espace complexe marie à la fois des sites naturels remarquables et la proximité d'installations à forte pression environnementale par l'émission et le rejet de substances polluantes. Cette étude doit préfigurer la création d'un observatoire de ces milieux uniques. Coût de l'étude 80 000€.

Perspectives 2022 :

- *Réalisation d'un atlas de la biodiversité marine*
- *Elaboration d'un schéma global d'organisation des mouillages entre Marseille et Cassis, afin de réduire l'impact des mouillages dans les zones d'herbiers de posidonie, avec création de zone de mouillage et d'équipement légers dans le périmètre marin du parc des calanques.*
- *Elaboration d'un plan de gestion des zones humides à l'échelle du territoire*

Pour la première fois, une manifestation ludique de sensibilisation à la vulnérabilité du territoire sera organisée sur quatre communes du golfe de Fos. "le rendez-vous des phares" réunira Fos-sur-Mer, Martigues, Port de Bouc et Port-Saint-Louis-du-Rhône pour une journée de jeux et de découvertes au mois de septembre.

IV - La Métropole leader et exemplaire

De par ses compétences, ses moyens et ses ambitions, la Métropole se doit d'être le moteur d'une dynamique territoriale propre à entraîner l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. Par-delà les actions engagées dans la transition écologique, la protection des habitants et de leur cadre de vie, la préservation de l'environnement, la Métropole dispose des leviers permettant de se positionner comme leader territorial, en capacité de mobiliser des moyens, des financements, et des énergies afin de favoriser un développement dont les effets vont au-delà des limites territoriales.

Dans cet esprit, la Métropole s'est également engagée depuis quelques années dans une démarche d'exemplarité afin d'une part, d'adopter les comportements les mieux adaptés aux problématiques de changement climatique et d'autre part, pour inciter l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire à s'engager également dans des pratiques durables. Enfin, en interne la Métropole poursuit son engagement de transparence, de sécurisation des pratiques, de sécurisation des données et de protection de ses agents.

Sommaire :

1- La Métropole vecteur de la dynamique territoriale

- 1.1 - Le projet métropolitain comme vecteur de la relance et du renouveau
- 1.2- Les études et outils innovants
- 1.3- Les Contractualisations, projets et partenariats
- 1.4 - Le Conseil de Développement

2- La transition numérique

- 2.1- Le numérique pour réduire les déplacements

2.2 - Réduire, réutiliser, recycler

2.3 - Exporter les savoir-faire pour développer les services publics.

3 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments métropolitains

4- L'achat public renforce ses dispositifs

4.1 l'achat responsable

4.2 Le verdissement de la flotte

4.3 - Atteindre le Zéro plastique

5- La prise en charge sociale des agents de la Collectivité

5.1 - Devenir une Métropole apprenante

5.2 - Accroître le bien-être au travail

6- Renforcer la sécurisation des pratiques et la protection des données

6.1 - Renforcer l'efficacité de l'Institution

1- La Métropole vecteur de la dynamique territoriale

1.1 Le projet métropolitain comme vecteur de la relance et du renouveau

Le travail engagé depuis l'origine sur le projet métropolitain a poursuivi sa déclinaison sur les impacts de la pandémie COVID-19 et les réponses transversales que la Métropole devait mettre en place.

Elaboration d'un projet de Contrat Métropolitain Relance et Renouveau

En juillet 2020, la Métropole adoptait à l'unanimité la délibération « AMP 2R : relance et renouveau » qui proposait un nouveau modèle de développement pour faire face aux impacts en cascade de la pandémie et du confinement. Cette stratégie répondait à trois impératifs : le virage écologique, le soutien à l'emploi et l'inclusion sociale. Sa mise en œuvre repose sur huit « chantiers » stratégiques aux effets démultipliés pour prioriser l'investissement.

En 2021, cette stratégie a fait l'objet d'une traduction concrète dans un projet de contrat métropolitain délibéré en février 2021, proposant un cadre de contractualisation unique aux principaux partenaires financiers de l'Institution, autour de sa vision stratégique et d'une liste de près de 190 projets. En effet, en parallèle de la stratégie métropolitaine AMP 2R, l'Union européenne et l'État français ont mis en place une série d'outils de financement destinée à soutenir l'activité économique mise à mal par la crise sanitaire, tout en accompagnant la transition écologique et numérique des entreprises. France Relance a présenté un ensemble de mesures à destination des collectivités territoriales et des entreprises, qui fait écho aux priorités politiques de la Métropole en matière d'investissement.

L'opportunité que représentent ces fonds, ainsi que le calendrier très proche dans lequel ils allaient être mis en place a imposé de prendre position auprès de ces partenaires et à proposer une méthode, afin que les projets du territoire puissent bénéficier d'une part importante de ces crédits. Cette délibération proposait la mise en œuvre d'un contrat métropolitain (État, fonds européens, Région, Département, Métropole) qui pourrait être négocié à partir des objectifs stratégiques de relance et de renouveau métropolitains et à partir de la liste de projets que porte la Collectivité. Cette liste figurait dans le projet de Contrat métropolitain, qui se voulait être un socle de travail dans les prochaines étapes de contractualisation.

1.2 Etudes et outils innovants

Rendu d'un rapport international de l'OCDE, produit d'une démarche "pilote" associant la Métropole et une vingtaine de partenaires locaux

Pour accompagner sa réflexion post-covid et sa stratégie de relance et de renouveau, la Métropole a engagé dès 2020 un travail inédit sur 7 mois avec les experts de l'OCDE, en parallèle d'autres métropoles européennes (Rotterdam/La Haye, Manchester, Liverpool...) et avec un double objectif : mieux comprendre les impacts de cette crise sans précédent et identifier les meilleurs leviers d'action pour assurer la relance socio-économique d'Aix-Marseille Provence.

Alimenté par des analyses statistiques, études et expériences locales, ainsi que par une connaissance mondiale des réponses des villes face aux conséquences de la pandémie, cette démarche très partenariale a reposé à la fois sur un questionnaire et sept tables rondes thématiques organisées en visioconférence. A été associée une vingtaine de partenaires locaux, acteurs de la relance : L'État, la Région, le Département, la CCIAMP, la Chambre d'agriculture, la Chambre des métiers et de l'artisanat, l'Établissement Public Foncier Régional, Euroméditerranée, la RTM, la RDT13, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'aéroport Marseille-Provence, le Grand Port Maritime de Marseille, Provence Promotion, Rising Sud, l'Association régionale des HLM, l'ADIL13, l'ADEME, etc.

Ce travail a abouti à un rapport de près de 80 pages, approuvé le 3 mai 2021 par les délégués officiels d'une quarantaine de pays membres de l'OCDE, associant également la Commission européenne et les Nations-Unies.

Le rapport comporte des enseignements très précieux sur les singularités ou les similitudes entre AMP et les autres métropoles. A ce titre, AMP est certes fortement impactée, en particulier du fait de sa dimension internationale (tourisme, croisières, culture, ...) et de ses fragilités antérieures, mais elle a dans ses mains de formidables potentiels pour s'en sortir parfois mieux que d'autres villes de même statut...

Le rapport formule une série de recommandations basée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unis et sur les "Principes urbains" de l'OCDE, notamment articulée autour de deux nécessités :

- La priorisation des projets à fort effet levier pour la relance transversale, qui permettra de répondre conjointement aux enjeux de transition écologique, d'inclusion et de transition numérique ;
- La concrétisation d'un contrat métropolitain avec les principaux partenaires financeurs qui associerait l'Europe, l'État, la Région, le Département et les communes, mais aussi les acteurs socio-économiques et les citoyens, pour permettre une convergence des moyens.

Outil statistique et cartographique « à la maille »

Afin de permettre la représentation des enjeux transversaux, la création d'un outil spécifique, à la fois quantitatif et cartographique, a été concrétisée en 2020. Elaboré à partir d'une méthode éprouvée dans la planification francilienne par l'Institut Paris Région, cet « outil à la maille » vise à traduire sur une même échelle géographique (ici 1km sur 1 km) des indicateurs thématiques variés d'échelles initiales diverses.

Il est conçu par la DGA projet métropolitain et Conseil de développement et associe la DGA Innovations Numériques et Systèmes d'Information et l'observatoire métropolitain de la DGA Urbanisme et Stratégie Territoriale. La solution informatique est développée par l'AGAM. L'AUPA intervient en soutien pour les données. La plateforme web a été livrée fin 2019 et un hackathon a été réalisé à l'occasion du Cap Digital « Faites parler les données ». Cet événement a mobilisé près d'une trentaine de participants, référents du digital des différentes DGA.

En 2021, a été produit en lien avec les agences d'urbanisme, un fascicule de présentation de l'outil qui comprend à la fois ses fonctionnalités et des exemples de cartes pédagogiques. Il servira à communiquer sur la vocation de l'outil et à développer son usage au sein de la Métropole. L'étape suivante sera la dotation de comptes utilisateurs et la formation de ces derniers.

Relations de voisinages : organisation d'un webinaire technique

La DGA Projet Métropolitain travaille depuis 2020 sur le thème des "relations de voisinage". Cette réflexion répond à l'enjeu de développer un volet coopération au même titre que l'ensemble des métropoles de France conformément au Pacte État-Métropole et au cadre du futur Contrat de Plan État-Région.

Après l'élaboration de deux cahiers thématiques en 2020, un webinaire technique de restitution et d'échanges a été organisé le vendredi 15 octobre 2021. Il a associé la Métropole, les agences d'urbanisme AGAM et AUPA ayant réalisé l'étude et les autres partenaires / territoires concernés (techniciens des EPCI riverains / porteurs de SCOT, services de l'État, Région). Ce webinaire a eu lieu en visio-conférence, à l'exception des personnes intervenantes, réunies sur place à l'AUPA d'Aix-en-Provence. Il a permis de :

- Valoriser les travaux effectués en 2020 par les agences, partager de la connaissance produite sur les territoires ;

- Échanger avec les territoires voisins pour recueillir leur vision des enjeux et leurs préoccupations : quel est l'état des relations ? Qu'est-ce qui fonctionne et qu'est-ce qui pourrait être amélioré ?
- Prendre de la hauteur sur le sujet, au moyen d'une intervenante extérieure sur les dispositifs de coopération engagés par les autres Métropoles françaises : quels sujets abordés et comment fonctionnent-ils ?

L'outil de gestion de projets ZO Gravity

Un travail a été engagé en 2020 entre la DGA INSI, la DGAPMCD et la DGA Finances pour développer et mettre en œuvre un dispositif innovant et opérationnel de consolidation des projets partenariaux sur la base du logiciel ZO Gravity

L'objectif était double :

- Elaborer une méthode de travail partagée entre les référents projets, l'équipe en charge de la contractualisation et les décideurs.
- Exploiter totalement les potentialités du logiciel ZERO Gravity pour répondre aux besoins de la contractualisation.

Plusieurs ateliers d'intelligence collective organisés en 2021 ont permis la création d'une dynamique collective autour de la contractualisation, d'un vocabulaire commun et l'évolution de l'outil ZO Gravity pour répondre aux exigences de la contractualisation.

L'outil Zéro Gravity, qui récence les 190 projets déposés dans le cadre du contrat d'avenir, permettra une vision consolidée des projets facilitant le pilotage DGA / DGST et DGS ainsi qu'une gestion des projets par chaque porteur.

Il permettra d'identifier les projets éligibles aux différents dispositifs financiers de contractualisation et de répondre aux attentes des financeurs dans le suivi des projets.

Cette plateforme unique et personnalisée de l'ensemble des données des projets permettra grâce à des vues spécifiques, une communication optimale et une aide éclairée à la prise de décisions des décideurs.

Enfin, une restitution graphique permet la mise à jour de tableaux de bord en temps réel par politiques publiques, par thèmes, par dispositifs financiers, par partenaires ...

Les démarches transversales avec d'autres DGA

La DGA PMCD est également partenaire d'un certain nombre de démarches transversales parmi lesquelles :

L'évènement de **clôture du programme national POPSU** (Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines) pour une recherche sur « le grand paysage comme ressources ». La DGAPMCD en est le référent local, en lien avec la DGA Agriculture et Espaces Naturels. En juillet 2021, ont été organisés les journées de clôture de ce cycle de recherche conduite par un consortium impliquant les écoles du paysage, d'urbanisme et d'architecture. Ces quatre jours ont été déclinés en plusieurs formats de séminaires et de démarches exploratoires avec le bureau des guides du GR2013.

Ils ont mêlé un public d'étudiants, de chercheurs, d'élus et de professionnels pour se projeter dans la trajectoire écologique et métropolitaine de l'étang de Berre à l'horizon 2050. Ce workshop a mis les ressources naturelles et la richesse des milieux méditerranéens au centre des choix de développement et d'adaptation au changement climatique au travers de quatre thèmes :

- Les sols ressources de la Métropole de demain ;
- La Résilience des milieux naturels et anthropiques littoraux ;
- Habiter les paysages du changement climatique ;
- L'attractivité et l'accessibilité des espaces naturels métropolitains.

Le Schéma de Cohérence Territoriale dans le cadre duquel la DGA PMCD a travaillé pour accompagner les scénarios quantitatifs et l'intégration dans les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des 12 engagements transversaux du Projet métropolitain Ambition 2040 et du plan de relance AMP 2R (8 chantiers prioritaires).

La Métropole en chiffres : ce document est une production récurrente de l'AGAM. La version 2020 a été coproduite avec la DGA PMCD pour intégrer des données utiles au projet métropolitain AMP 2R (enseignement supérieur, attractivité etc...) et la DGA Développement Economique et Attractivité a été associée pour une mise en cohérence des données et un partage de la publication avec les acteurs de l'économie notamment dans le cadre de salons. La parution d'une "Métropole en Images", fascicule préparé en parallèle et visant à valoriser la Métropole par ses paysages et la richesse de ses sites, a été décalée sur 2022.

1.3- Les Contractualisations, Projets et Partenariats

La Métropole est au cœur d'un réseau de partenaires dense, avec lequel elle entretient des liens contractuels (les collectivités territoriales dont État, Région, CD13, CDC, I...) ou avec le privé (mécénat), afin d'attirer des fonds permettant de soutenir les politiques publiques métropolitaines.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Public local (DSIL)

En 2021, la Métropole a obtenu au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 10,8 Millions de la part de l'État. Le montant de cette subvention se répartit sur 14 dossiers, dont 8 dossiers déposés sur la thématique rénovation énergétique des bâtiments (4 805 854 € HT) et 6 dossiers sur la dotation de droit commun (6 018 095 € HT). Cette enveloppe 2021 est en forte réduction par rapport à 2020, du fait de la mobilisation des autres communes.

Le **Contrat de plan État-région** (CPER) est un document par lequel l'État et la Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuel de projets importants d'aménagement du territoire tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir, ainsi que sur la part de chaque entité dans le financement.

Instrument majeur de la planification des investissements structurants, le Contrat de Plan fixe le cap de l'action de l'État et de la Région pour les six ans à venir en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en synergie avec les partenaires locaux.

Perspectives 2021-2027

Le gouvernement a décidé en 2020 la préparation d'une nouvelle génération de CPER (2021-2027), dont la méthode plus ascendante et ouverte doit permettre la construction d'un nouveau partenariat avec les collectivités territoriales.

Dans le cadre du processus d'élaboration du contrat, la Métropole a produit en 2020 une note stratégique qui présente ses grands chantiers prioritaires. Ces éléments ont été repris dans le volet métropolitain du Contrat d'Avenir signé le 5 janvier 2021.

Le 15 février 2021, à la demande de l'État et de la Région, la Métropole a également déposé auprès de ces deux partenaires, tous les projets structurants qui répondent aux exigences des 12 axes du contrat. Ainsi près de 190 projets ont été déposés représentant un volume d'investissement de 3,9 Milliards d'euros. Au terme de l'année 2021, faute d'entente entre l'État et la Région sur le choix des projets à cofinancer, aucune convention territoriale d'application dont l'objet est de sceller les différents cofinancements des partenaires financiers sur les grands projets matures du territoire, n'a pu se concrétiser.

La conséquence directe de ce moratoire pour la Métropole est l'impossibilité de lancer ses projets structurants sur son territoire ou de bénéficier des cofinancements espérés.

Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Ecologique (CMRTE) :

L'État, par une circulaire du 20 novembre 2020, a invité la Métropole, comme les autres intercommunalités, à signer au 30 juin 2021, un Contrat Territorial de Relance et de transition écologique (CRTE), conditionné à un projet de territoire :

- Les CRTE ont vocation à regrouper pour l'État la plupart des contrats existants dans une optique de « simplification ».
- Le volet territorial du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 sera décliné à partir de ces nouveaux contrats.
- Ils porteront sur la relance à court terme (2021-2022) et sur l'accompagnement du projet de territoire sur la durée du mandat d'ici 2026.
- Ils sont évolutifs : des conventions ad hoc par projet peuvent également être signées par anticipation.

L'enjeu est triple : associer les territoires à la relance à court terme, accompagner les projets de territoire sur la durée du mandat municipal (2020-2026) et viser une approche simplifiée et différenciée.

Un protocole d'intention transmis par l'État à la Métropole ne proposait aucun financement nouveau pour AMP. Il se résumait en un catalogue de crédits État déjà fléchés, des coups partis ou des crédits dits de « relance » portant sur les années 2020-2022. Il ne s'articulait pas avec la déclinaison du Contrat d'Avenir Etat-Région, pourtant signé en janvier 2021. La Métropole a donc précisé que, sans crédits supplémentaires, ce CRTE n'avait pas d'intérêt, si ce n'est d'avoir une vision et une synthèse des crédits de l'Etat distribués sur le territoire.

Perspectives 2022

Les négociations avec le gouvernement au début de l'été 2021, préparatoires à l'annonce du Président Macron sur le plan "Marseille en grand" en septembre 2021, ont conduit à suspendre le travail sur le CMRTE en 2021. La signature prévisionnelle de ce contrat interviendra en 2022.

Appels à projets France Relance :

Le plan de relance de 100 Mds d'euros, présenté le 3 septembre 2020, comporte trois priorités : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale dont 40 Mds d'euros de financements UE.

Parmi les appels à projets lancés par France relance, la métropole a déposé 74 projets auprès des partenaires, pour un montant total de dépenses de **1 130 290 873 € HT**.

En 2021 : 18 projets retenus pour un total de dépenses de 50 324 806 €HT et un total de subventions attribuées de : 10 101 874 €HT sur la base de 151 270 561 €HT sollicités



- **Mobilité** : 5 projets retenus par la DREAL montant total dépenses de : 23 463 291 €HT ; subventions arbitrées : 2 274 430€HT
- **Transition écologique** : 10 projets retenus pour un montant de dépenses de 23 785 505 €HT ; subventions attribuées : 6 078 697 €HT Dont Ademe : 714 364 €HT, Agence de l'Eau : 4 210 053€HT ; Région Sud 1 154 280 €H
- **Développement économique** : 4 projets retenus pour un montant de dépenses de : 3 076 010 €HT, subventions attribuées : 1 748 747 €HT. 1 Projet refusé d'un montant de 225 000€HT pour une subvention sollicitée de 112 500€HT

Convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations avait déjà signé en 2016 un partenariat sur cinq ans avec la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, qui s'est donc achevé fin 2020. Suite à la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, elle a souhaité accompagner la Métropole dans la mise en œuvre de son plan de relance et de renouveau « AMP 2R », approuvé le 31 juillet 2020 qui répond simultanément à trois impératifs : le soutien à l'emploi, l'inclusion sociale, le virage écologique.

Un nouveau partenariat pluriannuel a délibéré en décembre 2020, au travers d'une convention cadre d'une durée de six ans. Cette convention cadre prévoit des axes et des pistes de projets identifiés qui se déclineront ultérieurement en conventions particulières.

Depuis 2021, les projets inscrits et matures sont transmis à la CDC pour cofinancement selon les montants définis dans l'accord cadre.

1.3 - Le Conseil de Développement

Seconde instance consultative de la Métropole, prévue par la loi, aux côtés de la conférence des Maires, le Conseil de Développement, installé en avril 2017, comptait 180 membres représentant les milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs métropolitains, rassemblés autour de trois collèges. Il a pour fonction d'apporter son éclairage sur l'élaboration des politiques publiques métropolitaines.

La délibération du 17 décembre 2020 sur le règlement intérieur du Conseil de Développement (CoDev) a acté l'élargissement à 240 membres avec parité totale et création d'un collège des citoyens de 60 membres au côté des autres collèges :

- Collège « Partenaires » : 50 partenaires
- Collège « Personnalités qualifiées » : 40 membres
- Collège « Acteurs des Territoires » : 90 membres
- Collège « citoyens » : 60 Membres

La mise en place opérationnelle du CoDev a été décalée pour tenir compte de la crise sanitaire et de la période de réserve liée aux élections.

En 2021 l'équipe technique s'est attelée à construire des propositions innovantes à l'attention de la nouvelle gouvernance métropolitaine pour le nouveau mandat.

Une représentation paritaire et plus diversifiée de la société civile et des citoyens

La volonté de la Présidente de la Métropole était de constituer un Conseil de Développement représentant la richesse et la diversité de la société civile métropolitaine. La préparation du recrutement des membres du Conseil de développement s'est donc faite en se donnant les moyens de respecter la parité et en cherchant à mobiliser la société dans son ensemble.

Un large appel à candidature auprès des citoyens métropolitains a ainsi été préparé fin 2021 pour pouvoir être lancé début 2022. L'objectif est de recruter 60 citoyens souhaitant contribuer à la construction des politiques publiques de la Métropole.

Des outils et des méthodes favorisant l'expression de l'intelligence collective, permettant à chaque membre d'exprimer son point de vue et de contribuer activement aux travaux collectifs, ont été préparés en vue de l'installation du CoDev en 2022.



Une volonté d'associer les citoyens et la société civile à l'élaboration des politiques métropolitaines

Le CoDev constitue une opportunité pour la gouvernance métropolitaine de disposer d'un échantillon significatif de la population du territoire, qui viendra contribuer à ses travaux de définition ou de mise en œuvre des politiques publiques. Il doit être une force de proposition pour alimenter les réflexions des élus et services métropolitains.

Les actions du Conseil de Développement devront être menées en cohérence avec l'agenda politique et les actions / démarche d'information de la Métropole. La mobilisation du CoDev doit se faire au service de l'action et des politiques métropolitaines.

Le choix des premières thématiques de travail, qui pourraient faire l'objet de saisine ou d'auto-saisine est stratégique. Les thématiques choisies devront :

- Corresponde à des enjeux stratégiques pour la Métropole,
- Être transversales et concerner une très large partie des acteurs et de la population métropolitaine,
- Permettre une intervention du CoDev suffisamment en amont des décisions politiques et techniques.

Fin 2021, il est imaginé que les premières sollicitations de la Métropole auprès de son CODEV, concernent « Le monde d'après covid : conditions de réussite de la relance pour la Métropole AMP ».

Le nouveau CoDev se doit d'être un laboratoire d'idées pour servir l'intérêt général, en donnant des avis aux élus et en faisant des propositions d'amélioration des grandes politiques publiques métropolitaines.

Perspectives 2022 : la création d'un conseil des jeunes métropolitains est en cours pour un lancement en 2022.

2 - La transition numérique

Le numérique a investi toutes les strates d'organisation pour répondre aux besoins administratifs et techniques des agents de la collectivité.

Au-delà de l'aspect "service", le numérique s'inscrit également dans une démarche vertueuse, d'économie de ressources, d'énergie, de lutte contre les émissions Carbone, de réduction des déchets, de recyclage et de réemploi.

Les efforts produits par la direction des services numériques s'intensifient d'année en année, pour rendre la Métropole plus performante tout en réduisant son impact carbone sur l'environnement et en favorisant le bien-être des agents.

En 2021, une étude sur le Green IT / IT for Green a permis de prototyper une démarche et un logiciel d'évaluation de l'impact carbone des actions métropolitaines dans le domaine du télétravail, du travail à distance, du système d'information complet, de l'usage du parc automobile, etc...

La démarche doit maintenant passer à l'échelle supérieure.

2.1 Le numérique pour réduire les déplacements

Réduire les déplacements des agents, c'est contribuer à diminuer les émissions de CO2. C'est donc en grande partie, réduire l'adhérence à un bureau géographique et physique des agents, mais également des élus.

En ce qui concerne les effectifs, l'accent est mis sur le travail en mode distanciel et hybride ; les utilisateurs peuvent ainsi évoluer dans différents lieux du territoire. On découple le bureau du travail.

Dès lors que l'on ne se préoccupe plus de l'endroit physique, le temps est optimisé de manière spectaculaire et génère plus de confort.

Ainsi, sont développés : les plateformes d'auto-formation, les parcours certifiants pour s'inscrire dans une démarche d'efficacité, l'adaptation des outils aux besoins des managers et collaborateurs, les stratégies d'acquisition du matériel, les dotations aux utilisateurs.

Ce principe concerne également les élus : l'équipement de salles de commissions ou de réunions partout sur le territoire et la diffusion vidéo des instances officielles (conseils de territoire, réunion des maires, commissions, Conseil Métropolitain,) a permis de limiter les déplacements et donc les émissions Carbone, tout en permettant à chacun de réinvestir ces temps de trajet gagnés.

La politique d'acquisition vise l'achat de 1000 PC portable par an. Fin 2023 la quasi-totalité des collaborateurs sera équipée d'un ordinateur portable.

2.2 Réduire, réutiliser, recycler

Limitier l'utilisation des matières premières, des métaux et terres rares ainsi que des énergies, passe à la fois par la réduction des consommables mais également celle d'acquisition des matériels neufs. En téléphonie mobile, il n'y a plus de remplacement systématique à neuf. Un nouveau marché a été passé pour la fourniture d'appareils reconditionnés avec option de réparation.

Côté ordinateur, les marchés passés avec les constructeurs labélisés "éco d'énergie", prennent en compte le recyclage DEEE. Le reconditionnement des matériels pour des réutilisations est également mis en place.

Une stratégie de dématérialisation est développée afin d'unifier parfaitement le parc matériel avec l'ensemble des applications et des usages. Les outils collaboratifs contribuent à la dématérialisation tout comme les outils financiers, les outils RH, la gestion des rapports aux instances, la gestion du temps avec Saturne, la gestion du courrier, ...

Concernant les moyens d'impression, la mutualisation et la régionalisation des matériels se poursuit avec une réduction des modes individuels. Les matériels sont à faible consommation énergétique, avec des stratégies de recyclage. Les modes d'impression sont optimisés pour réduire la consommation d'encre et de papier : programmation R/V, N&B/C.

Dans le même temps, les services poursuivent le développement des outils tels que : "La Métropole dans ma poche" qui rassemble tous les télé services métropolitains et d'intérêt public : évènements, accès aux piscines, à certains services publics...

2.3 Exporter les savoir-faire pour développer les services publics.

La maîtrise d'une démarche vertueuse est une pratique qui s'essaime non seulement auprès de l'ensemble des agents et élus, mais également des communes du territoire.

Le Réseau REUNI (Réseau des Usages Numériques Innovants) permet à tous les élus délégués au numérique et responsables informatiques des villes de la Métropole, de s'interroger sur tout type de sujets : partage et échanges d'information sur le numérique, la cyber sécurité... Il s'agit également

d'une aide ponctuelle sur des expériences portées par la Métropole aux communes... Plus de 60 communes y adhèrent.

Ce réseau propose une offre de service (Métro store) territorialisée aux communes avec possibilité d'adhésion au SIG, au DPO, (Protection des données), à " Ma commune et ma Métropole dans ma poche", etc.

3 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments métropolitains

Le décret Eco Energie Tertiaire adopté en 2019, en application de la loi ELAN de 2018, s'impose également aux bâtiments métropolitains. Ce texte prévoit une réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments à usage tertiaire, publics ou privés, de plus de 1000m² de plancher. Les objectifs fixés sont -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050.

Afin d'atteindre ces objectifs, un Schéma Directeur Immobilier et Énergie (SDIE) est en cours sur une partie du patrimoine, construit conjointement par les directions Maîtrise d'Ouvrage - Ingénierie des Bâtiments et Foncier-Patrimoine. Le volet énergie de ce SDIE permettra d'élaborer une stratégie immobilière au regard des objectifs du décret tertiaire et de la performance énergétique actuelle du patrimoine, mais également d'évaluer les gisements d'économies d'énergie potentielles sur le parc soumis à ce décret.

Entre 2021 et 2022, 80 bâtiments ont pu bénéficier d'un diagnostic énergie.

Un plan pluriannuel d'investissements découlera de ce SDIE afin de mettre en lumière des opérations de rénovation énergétique prioritaires à mener sur le patrimoine de la Collectivité.

Parallèlement, chaque année, des travaux de rénovation énergétique du patrimoine sont engagés, que ce soit des opérations ponctuelles ou des projets plus lourds. En 2021, trois bâtiments sont passés en LED pour un montant de 96 449,09 € TTC pour en moyenne 60 % d'économies d'énergie ; une isolation de toiture a été réalisée pour un montant de 88 898,96€ TTC pour en moyenne 20% d'économies d'énergie.

Une des opérations phares est la restructuration de la piscine Plein Ciel à Aix-en-Provence comprenant une rénovation énergétique complète du site via une isolation reprise et des systèmes techniques plus performants pour un montant de 6 091 200 € TTC.

Enfin, des études de potentiel photovoltaïque ont été menées sur 16 bâtiments en 2020. Ces études ont mis en évidence des projets permettant d'importantes économies d'énergie fossile et avec un temps de retour sur investissement inférieur à 10 ans.

En 2022, le premier projet sera lancé sur la Médiathèque de Miramas et sa centrale photovoltaïque verra le jour en 2023.

L'objectif est de réaliser 10 centrales photovoltaïques d'ici 2026 ce qui représente une capacité de production estimée à 1 580 MWh / an pour 4 500 MWh / an consommés pour ces bâtiments soit 35% de couverture des besoins énergétiques.

Perspectives 2022

Un projet d'équipement des bâtiments métropolitains en modules intelligents de gestion de l'eau est envisagé pour l'année 2023, un test devrait être réalisé sur une trentaine de bâtiments en collaboration avec le service des Achats.



Ces modules permettront de détecter les fuites d'eau potable sur les réseaux et de réduire de 20 à 30 % notre consommation d'eau sur les bâtiments équipés.

De plus, le plan pluriannuel d'investissement va s'étendre certainement jusqu'à minimum 2050, année d'atteinte d'objectif de -60% d'économies d'énergies.

4- L'achat public renforce ses dispositifs

4.1 L'achat responsable

L'année 2021 a été celle de la finalisation de la construction du Schéma de Promotion d'Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) et de son adoption le 7 octobre 2021, fruit d'un travail collaboratif et transversal mené sur les deux dernières années.

Le document s'articule autour de 4 axes et de 10 fiches déclinées en objectifs stratégiques et moyens de mise en œuvre, chacune des fiches faisant écho aux 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 adopté par l'ONU en 2015.

- Axe 1 : Gouvernance et promotion des achats responsables
- Axe 2 : Des achats inclusifs et équitables
- Axe 3 : Des achats écologiquement responsables
- Axe 4 : Des achats au service de l'innovation et des PME de notre territoire

En complément de ce nouveau schéma, la Métropole a déployé des outils et process internes efficaces, afin de favoriser le développement des bonnes pratiques auprès des directions opérationnelles.

A noter par exemple la modification du document de synthèse, qui accompagne chaque marché avant sa publicité et sa validation auprès de la commande publique et qui comporte dorénavant un pavé dédié aux leviers du développement durable. Il permet de systématiser la prise en compte de critères, de clauses ou de spécifications techniques en faveur de la dimension sociale, environnementale mais également économiquement responsable dans la définition du besoin.

Le but est d'inciter au maximum les prescripteurs à intégrer ces éléments dans leurs marchés et en cas de difficulté, un accompagnement est mis en place auprès de ces derniers, afin de trouver les critères ou dispositifs correspondants.

Les directions des achats et de la commande publique ont travaillé de concert pour aboutir à ce process.

2021 a été également l'occasion pour la Métropole, de développer sa performance inclusive dans les marchés par le biais de plusieurs dispositifs et notamment un partenariat avec les associations en charge des travailleurs en situation de handicap tels que le GESAT, conclu pour un an avec plusieurs objectifs : mieux connaître les acteurs économiques du secteur protégé et adapté (STPA), leurs compétences, leurs spécificités mais aussi savoir utiliser les bons outils qui permettent de favoriser leur accès aux marchés métropolitains. Plusieurs modules de formations ont été proposés aux acheteurs, juristes et prescripteurs techniques dans ce but.

2022 sera consacrée à la promotion du SPASER et sa mise en œuvre concrète. Pour cela, le service achat (programmation et performance) a mis en place un système détaillé d'identification en amont des marchés programmés dans leur système d'identification achat afin d'identifier les pistes DD les plus évidentes. Ce système de tag permettra d'avoir une vision des leviers activés, selon les secteurs

d'activité, et d'orienter le plus tôt possible les prescripteurs vers les bons outils. Ces outils permettront également d'alimenter des indicateurs spécifiques DD.

Par ailleurs le pilotage du SPASER sera au cœur des priorités de la direction des achats notamment par le biais d'une rencontre bisannuelle avec les élus en charge du développement durable, qui sera l'occasion d'arbitrer des mesures sur des sujets précis et de proposer des actions pour atteindre les objectifs. Les indicateurs de performance achat durable seront le point névralgique de la réussite de ce pilotage.

Dans le but de fédérer les équipes et faire passer les messages, une communauté Teams a été créée regroupant toutes les personnes ayant suivi une formation sur le SPASER mais aussi toutes celles ayant sollicité la Direction des achats pour les accompagner dans leur problématique durable. Une quinzaine de formations est prévue sur le SPASER en 2022, proposée à tous les acteurs du process achat : prescripteurs, juristes, rédacteurs, acheteurs afin d'apporter des éclairages concrets plus détaillés sur les outils et leviers en faveur des achats responsables.

Perspectives 2022

La Métropole souhaite poursuivre la mise en œuvre du SPASER en proposant aux 92 communes de suivre les modules de formation SPASER et d'accéder aux outils mis en place en interne. Le but est de générer une adhésion maximum et de former le plus d'acheteurs publics aux bonnes pratiques des achats responsables

4.2 - Le verdissement de la flotte

Selon l'article 224-8 du code de l'environnement, la Métropole a l'obligation lors des renouvellements de bus et cars en gestion directe ou indirecte d'acquérir 50% de véhicules à faibles émissions dont la moitié à très faibles émissions. Cette obligation passera à 100% dès 2025.

La décarbonation complète du secteur des transports terrestres étant prévue à l'horizon 2050.

Ces nouvelles dispositions viennent renforcer la « loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte » du 18 août 2015.

Sur l'ensemble du territoire de la Métropole, ce sont ainsi plus de 2080 véhicules qui ont été recensés à l'automne 2021 pour l'ensemble des services urbains et interurbains réguliers, scolaires, Transport à la demande et navettes (bus, cars, BHNS) hors métro et tramway).

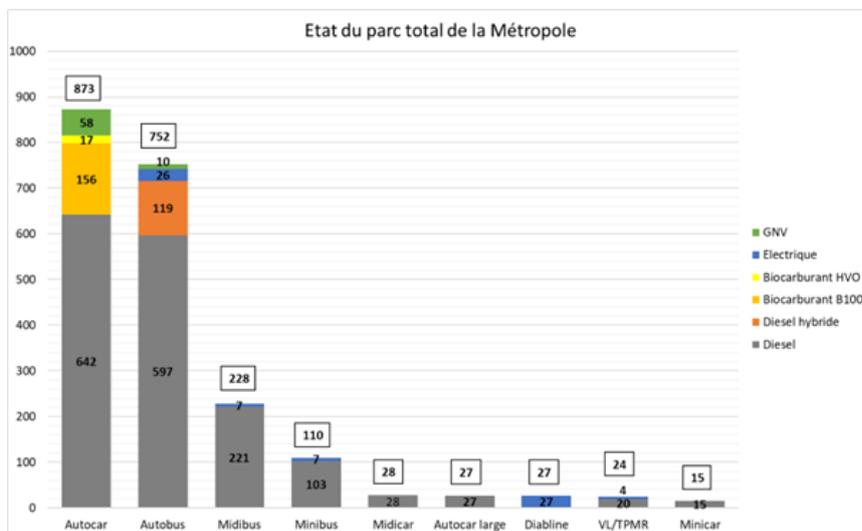
Les catégories de véhicules majoritaires sont les autocars et les autobus avec respectivement 873 et 752 véhicules, soit plus de 75% de la flotte total. Au-delà de ces véhicules, les midibus et minibus, respectivement du nombre de 228 et 110, véhicules à vocation d'avantage urbaine, sont ensuite majoritaires.

Depuis quelques années, en phase avec les enjeux de transition énergétiques, la Métropole a opté pour le remplacement progressif de ses véhicules thermiques par du matériel roulant utilisant des carburants alternatifs (électricité, GNV, hydrogène et hybrides) au sein des réseaux de transports.

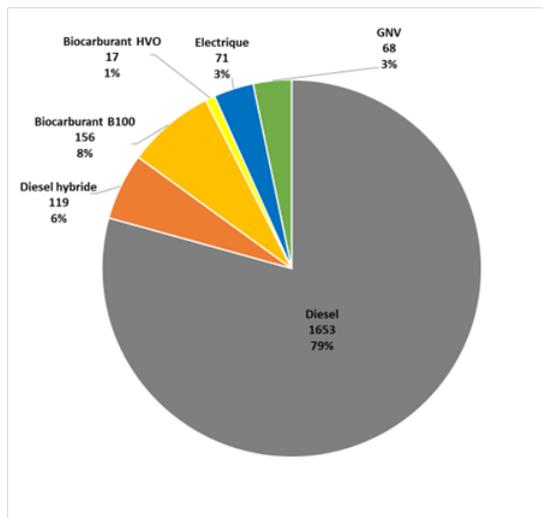
Aix-Marseille Provence a retenu l'électricité (pour les zones urbaines les plus denses) et le GNV comme énergies de transition pour son parc roulant, l'hydrogène étant encore à l'état d'expérimentations (manque de stations d'avitaillement notamment).

Une Assistance à Maitrise d'Ouvrage est en cours, pour la définition des besoins et impacts de la mobilité électrique et GNV, y compris un schéma directeur des stations GNV.





Catégories et motorisations des véhicules sur le parc global de la Métropole – automne 2021



Proportion des motorisations présentes au sein du parc global de la Métropole – automne 2021
Soit à l'automne 2021, un parc comptant 21% de véhicules à faibles émissions.

4.3 - Atteindre le zéro déchet plastique

La consommation de matériel plastique à usage unique est interdite, que ce soit par les commandes ou par les traiteurs. Il est privilégié l'utilisation de consommables durables (gobelets en carton par exemple). Les gobelets non plastiques représentent 68% des achats en volume et 87 % du budget prévu. Cette différence s'explique par le fait que le prix unitaire d'un gobelet en carton est multiplié par trois par rapport au gobelet en plastique.

Depuis 2018, la mise en place de bouteilles plastiques est interdite en réunion. Entre 2020 et 2021, ce sont 6 580 bouteilles en verre en remplacement des bouteilles en plastique.

C'est seulement dans le cadre du plan canicule que les bouteilles plastiques sont autorisées pour les agents de terrain.

Enfin, l'installation de fontaines à eau en réseau est élargie avec une substitution progressive visant à atteindre les 100%.

Ensemble des achats de contenants en 2021 :

- Achats de bouteilles en verre : 3 031 €
- Achats de gobelets : 197 500 unités (5 304 €) dont : en carton : 133 600 unités (4 614 €), en plastique : 63 900 unités (690 €).

Au total en 2021, les achats de contenants sans plastique représentent un montant budgétaire de 7 645 € (sur 8 335 € pour l'ensemble des contenants, soit 92% du budget prévu).

5. La prise en charge sociale des agents de la Collectivité

5.1- Devenir une Métropole apprenante

Le premier plan de développement des compétences de la Métropole 2018-2021 avait pour objectif de renforcer les bases et la cohésion de la Collectivité en construction. Il a été construit en conformité avec le Schéma Directeur de l'Organisation Administrative Métropolitaine adopté en 2017. En 2019, il est enregistré non seulement une nette évolution du nombre de participants, mais également du nombre de jours de formation par rapport à 2018, soit une augmentation de 14% de participants (5800 participants en 2019) et de 17% du nombre de jours de formation (13650 jours de formations en 2019).

Le nouveau Plan de Développement des Compétences (PDC) a été adopté pour une période de 2021-2024. Ce plan soutient les engagements et projets traduits dans le projet d'administration "dimension Métropole". Il ouvre à une dynamique innovante du développement de compétences techniques et transverses et à l'attractivité d'une marque employeur "la Métropole apprenante". Il reprend toutes les caractéristiques et volets d'un plan de formation, tout en intégrant une partie compétences et parcours professionnels des agents.

Ce plan comprend les éléments obligatoires du plan de formation et les élargit à une offre de service autour de quatre grands domaines prioritaires :

1. Parcours professionnels et talents
2. Sociologie des organisations et des collectifs de travail
3. Politiques et grandes causes publiques
4. Digitalisation, innovation et travail à distance

Il est ajusté et consolidé chaque année par rapport au recensement des besoins individuels et collectifs de la Métropole.

5.2 Accroître le bien-être au travail

Avant la crise sanitaire, cette question du bien-être au travail était déjà en discussion avec la mise en place du télétravail à titre expérimental. Cette expérimentation, menée finalement à marche forcée du fait de la crise sanitaire, s'est avérée très positive pour les agents comme pour leurs supérieurs hiérarchiques. Actuellement, toute personne volontaire et ayant des missions télétravaillables peut demander jusqu'à 2 jours par semaine. Cette possibilité facilite l'articulation entre vie professionnelle et vie privée. Elle réduit également les émissions de gaz à effet de serre, par la diminution de l'utilisation de véhicules personnels.

En 2021, il a été mené un travail de réflexion sur la mise en place d'une badgeuse pour les agents administratifs pour une mise en place en 2022. Ce dispositif permet également de développer le bien-être au travail en garantissant une meilleure harmonie entre vie professionnelle et vie privée, du fait de la possibilité d'utiliser les plages variables le matin, le midi et le soir tout en respectant nos obligations de Service Public.

Perspectives 2022 :

Un travail de réflexion est mené pour la mise en place, en janvier 2023, de la badgeuse pour les agents placés en cycle spécifique.

6 - Renforcer la sécurisation des pratiques et la protection des données

Renforcer l'efficacité de l'Institution

Directement rattachée à la présidence, l'Inspection Générale des Services est dotée d'un Inspecteur général et de trois inspecteurs. Elle déploie son activité autour de 3 pôles : les enquêtes administratives, les contrôles, les missions d'étude. Elle contribue, par son action, à améliorer l'efficacité des institutions métropolitaines.

Les enquêtes administratives

Elles ont pour but d'établir les faits relatifs à des irrégularités relevant de responsabilités individuelles ou collectives. Au cours de l'année écoulée, l'IGS a conduit 2 enquêtes administratives. Celles-ci renvoient souvent à des infractions à la déontologie, éventuellement dénoncées par des lanceurs d'alerte.

L'IGS a développé une expertise en la matière. Elle a proposé une charte métropolitaine de déontologie qui a été votée au Conseil métropolitain du 17 décembre 2020.

La charte réaffirme l'exigence fixée par la Métropole, dans son fonctionnement et s'agissant de la production du service public. Elle exprime l'attachement de ses membres, dans leur action quotidienne, aux valeurs de loyauté, d'intégrité, de responsabilité individuelle, d'impartialité et de discrétion.

Au cours de l'année 2020, l'IGS a collaboré avec la déontologue ainsi qu'avec le DPO.

Au titre de la déontologie, 18 avis ont été rendus en 2020 : 6 avis répondent à des saisines par les agents métropolitains et 12 par les services RH. Tous ces avis concernent les risques de conflits d'intérêts, notamment par l'exercice d'activités en cumul. Une augmentation sensible du nombre des saisines, a pu être observée. Elle concerne l'application du décret du 30 janvier 2020 qui demande aux employeurs publics de saisir le référent déontologue lorsqu'ils ont un doute ou lors du recrutement ou du départ de l'agent vers des fonctions privées.

L'IGS est référent « alerte » depuis le mois de décembre 2019. A ce titre, elle a reçu un dossier de harcèlement puis a participé à la commission de prévention du harcèlement.

Les contrôles

Au regard des exigences de régularité juridique, mais aussi de respect des normes fixées en interne, les contrôles organisent l'efficacité opérationnelle et économique d'une action, d'un projet ou d'une relation contractuelle.

A la fin de l'année 2019, dans le cadre d'une lettre de mission de la Présidente, l'IGS a amorcé le contrôle des opérateurs métropolitains en matière de transport et plus spécialement de la mise en œuvre des COSP.

Les missions d'étude

Elles portent sur l'examen détaillé d'une question. L'IGS peut, à ce titre, être saisie par ou plusieurs directions, pour répondre à un besoin d'expertise et/ou de réflexion.

Elle a ensuite réalisé un retour d'expérience sur la gestion de la double crise informatique et sanitaire qu'a connue la métropole du 12 mars au 11 mai 2020. Elle a animé une cellule froide covid-19 dont le but était d'anticiper une nouvelle vague épidémique.

Perspectives 2022

Du fait de son positionnement, de la méthodologie mise en œuvre et de la légèreté de son organisation, l'IGS dispose de qualités d'autonomie, de rigueur et d'agilité qui en font un outil privilégié pour une approche transversale, stratégique et réactive des sujets.

Cette vision est d'abord, mise au service de la présidence. Elle est également à la disposition de la gouvernance métropolitaine, des maires mais aussi des services de la Métropole.

Les sujets d'investigation sont nombreux. L'IGS a vocation à sécuriser l'institution eu égard aux risques juridiques, financiers, en matière de traitement informatique de données et de déontologie auxquelles elle est exposée.

Elle dispose d'une expertise pour évaluer de façon pertinente et objective, d'une part le fonctionnement de l'institution, construite sur un double échelon territorial et métropolitain, d'autre part, l'articulation entre la Métropole stratège et ses opérateurs externes.